

MARIE TAY

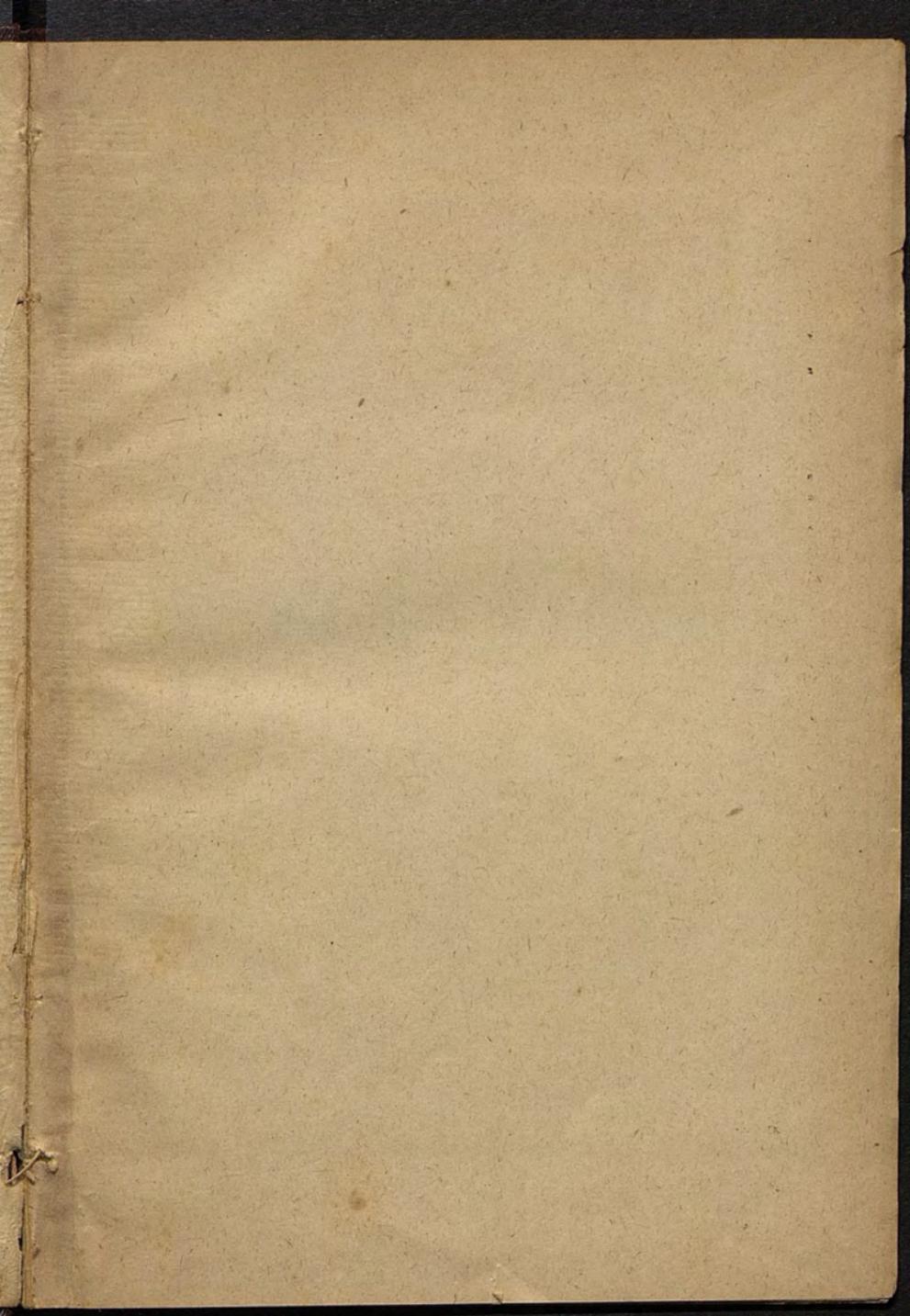
Abrégé d'Histoire de Provence

DES ORIGINES AU TRAITE D'UNION

PRÉFACE D'ÉMILE RIPERT

Professeur de Langue et Littérature Provençales
à l'Université d'Aix-Marseille.

EDITIONS DE LA REVUE « LE FEU »
AIX-EN-PROVENCE
1925



ABRÉGÉ D'HISTOIRE DE PROVENCE

BHB
1813

MARIE TAY

Abrégé d'Histoire de Provence

DES ORIGINES AU TRAITE D'UNION

PRÉFACE D'ÉMILE RIPERT

Professeur de Langues et Littérature Provençales
à l'Université d'Aix-Marseille.



EDITIONS DE LA REVUE « LE FEL. »

AIX-EN-PROVENCE

1925

23579-21-A

PRÉFACE

« *Empéri fantasti de la Prouvènço*
Qu'emé toun noum soulet fai gau au mounde...»

Ainsi chante Mistral dans son *Poème du Rhône*, — Oui, si cet Empire « fantastique », imaginaire, fait en effet la joie du monde par tout ce que ce nom de Provence évoque de lumière, de poésie et de chanson, il est bien loin de faire au même degré la joie des historiens, tant il présente, du temps des Grecs à nos jours, un mélange confus de faits, d'aspirations, de sentiments différents et parfois contradictoires. Nulle matière n'est plus « ondoyante et diverse », pour parler comme Montaigne, que l'histoire de Provence. C'est pourquoi nous n'en trouvons aucun résumé clair, commode et sûr.

Sans doute les gros ouvrages d'érudition ne manquent point, de César de Nostre-Dame à MM. Bourrilly et Busquet, ni les travaux de détail, dont la momenclature serait infinie. Il suffirait de feuilleter, pour s'en convaincre, les tables de tous les recueils de sociétés savantes, de tous les mémoires de nos Académies locales. Mais c'est précisément la difficulté de dominer cette immense bibliographie et de résumer en deux ou trois cents pages tout ce

qu'il faut connaître d'essentiel sur l'histoire de ce pays tourmenté.

Nul qui l'ait peut-être été davantage, nul où se soient succédé plus de races, fondues, absorbées rapidement par l'ardeur violente de cette terre, qui paraît caressante, mais dont les douceurs elles-mêmes épuisent vite les peuples qui s'y complaisent. Et de la sorte cette histoire est celle d'une continue déillusion. Ici les Grecs ont failli établir une civilisation durable et douce, pacifique et harmonieuse ; elle est tombée sous les coups des Romains. Les Romains ont organisé ce pays pour quatre siècles de bonne administration et de grandes constructions, et les Barbares ont ruiné l'édifice majestueux de la Paix romaine. Au milieu du chaos féodal s'esquisse le rêve d'un Etat indépendant, dont l'indépendance ne peut subsister ; un instant on peut penser que la théocratie papale pourra le dominer, et les Papes s'en vont. Des deux souverains qui sont restés les plus populaires l'un, la Reine Jeanne, ne fait que passer et meurt assassinée, l'autre, le Roi René, léguant la Provence à la France, enchaîne définitivement sa destinée particulière à celle d'une autre nation, à laquelle elle s'incorpore peu à peu.

Tragique histoire d'un pays que l'on dit insouciant et gai ; une mélancolie en pèse encore sur lui, celle d'une destinée avortée, dont le seul témoignage reste une langue, longtemps dédaignée, mais qui, malgré ses efforts de renaissance, n'a point comme

soutien la nationalité indépendante que seule assure la vie totale d'un langage. « Je ne vois partout que ruines... » disait Michelet, parcourant la Provence, en songeant au passé, et Taine y voyait le fantôme d'une Italie qui n'avait pas réussi.

De telles vues étaient plus justes en leur temps qu'elles ne le sont aujourd'hui ; le percement du canal de Suez, la mise en valeur de l'Afrique du Nord ont fait de la Provence le centre géographique des terres françaises, dont Marseille est le noeud vital. Une nouvelle et magnifique destinée attend ainsi notre pays, qui est aussi le rendez-vous de toutes les élégances et de toutes les intelligences internationales.

De ces nouvelles destinées Mlle Marie Tay ne nous dit rien, puisqu'elle arrête son récit au moment où la Provence perd son indépendance en s'unissant à la France, sans doute « comme un principal à un autre principal », selon la déclaration de 1486, mais en fait de façon beaucoup plus étroite et subordonnée.

Il faut louer Mlle Marie Tay, dont nous connaissons déjà de belles études sur Marthe d'Oraison et sur la Reine Jeanne, deux figures bien différentes — d'avoir eu ce rare courage de résumer en ces pages l'essentiel de l'histoire de Provence. Grâce à elle une lacune des bibliothèques méridionales est heureusement comblée et nos éducateurs n'auront plus d'excuse, s'ils s'obstinent à apprendre l'his-

toire de la Chine ou de l'Australie aux enfants qu'ils laissent dans l'ignorance de ce qui s'est passé chez eux. Quand l'histoire de Provence pénétrera enfin officiellement dans les écoles, elle pourra y être guidée par Mlle Marie Tay, et tous les bons Provençaux seront alors unanimes à l'en remercier et à l'en féliciter, comme j'ai l'honneur de le faire ici...

Emile RIPERT.

CHAPITRE I^{er}

PRÉHISTOIRE DE LA PROVENCE

La configuration de cette province et son climat tempéré n'ont point toujours été tels que de nos jours. A l'époque tertiaire (1) un prolongement de la chaîne de l'Estérel rattachait le département du Var à la Corse et presque toute la Provence était couverte par les eaux.

La race humaine fit son apparition dès les temps quaternaires à l'époque que les savants ont appelée chéléenne (2), et, dans notre contrée, au pied du Mont Ventoux. Le provençal primitif se servait de silex ; il était dolichocéphale et résidait sur les plateaux ou le long des fleuves. A cause de la douceur de la température, il se passait sans doute de vêtements.

La faune de cette époque était constituée par *l'elephas meridionalis*, *l'Hippopotamus major*, *le Rhinoceros merckii*, etc. La flore offrait : le pin de Montpellier, le laurier des Canaries, l'arbre de Judée, etc.

L'extension glaciaire se produisit ensuite et couvrit les monts des Basses-Alpes, du Var, des Alpes-Maritimes. L'homme, alors, dut se vêtir de peaux de bêtes et se retirer dans des cavernes ; le renne fut sa providence ; sa science de la vie fit des pro-

(1) Troisième période géologique.

(2) Nom donné par la station de Chelles, en Seine-et-Marne où furent découverts en Gaule, les premiers vestiges humains.

grès; il se servit de pierres à feu. La *Baumo dei Peyrards* (1) renferme des vestiges : grattoirs, hachettes, pointes de flèches de cette époque dite moustérienne (2). Ce fut l'époque de l'apparition en Provence du cheval sauvage, du cerf, du lapin.

La race Ibère (3) s'est fixée, au temps solutrénos (4), dans nos contrées; ses habitats ont été constatés au cap Roux, à Nice, aux Baoussé-Roussé de Grimaldi. En ce même endroit, l'on a découvert à la fin du siècle dernier, des squelettes qui prouvent que l'on inhumait souvent les cadavres au lieu où ils venaient de rendre le dernier soupir ; ils étaient parés de leurs armes, de leurs colliers, de leurs bracelets en os ou en coquillages marins. On répandait sur ces cadavres une couche de fer oligiste réduit en poudre et les vivants continuaient d'habiter avec les morts.

A la période glaciaire succéda une période plus tempérée ; le climat de la Provence devint plus chaud ; ses habitants revinrent donc vers les rives de la Méditerranée et vers le bord des fleuves où leurs prédecesseurs avaient vécu.

L'invasion indo-européenne amena les Ligures sur le littoral méditerranéen, vingt siècles avant l'ère chrétienne. Ce fut l'époque de la pierre polie. Dès lors furent habités dans notre contrée : Graveson, Arles, les Baux, les grottes de Calès à Lamalon, celles de Gémenos et de Lascours, les Baumes de Saint-Cyr. Les pierres levées entre Vauvenargues et Aix, le dolmen de Draguignan, l'enceinte de Pontevès, le tumulus du Rouët, la grotte du

(1) près de Cadenet (Vaucluse).

(2) Tire son nom de la station de Moustiers (Dordogne).

(3) Cette opinion est fort controversée.

(4) De la station de Solutré, en Saône-et-Loire.

Verdon, Moustiers Ste-Marie, et d'autres et d'autres, sont tous des monuments de cette époque, ainsi que ceux des Alpes-Maritimes qu'il serait trop long d'énumérer.

Les Ligures avaient refoulé les Ibères au-delà du Rhône ou s'étaient fondus avec eux. Nombreux sont les *oppida* ligures qui couronnent, encore maintenant, des élévations de terrains en Provence, tous en pierres sèches, camps retranchés et fortifications défendues par des escarpements, tels ceux des Baumes de Venise, le Castellar près de Cadenet, le Castelleras, près de Monnieux (1) en Vaucluse. Dans le département des Bouches-du-Rhône, on compte une vingtaine d'*oppida* ligures, dont les plus célèbres sont : le Pain de Munition, qui, entre Puyloubier et Pourrières, domine la vallée de l'Arc ; l'Olympe, dans la même région ; le Castellas de Roquefavour, le Camp d'Entremont, près la ville d'Aix, les Cauvins et le Jas d'Amont, camps retranchés dans le terroir de Rognes ; la Caronte, les grottes de Calès, les Baux, Gordes, etc. Dans le Var, il y en eut presque autant. On en compte une quarantaine dans les Alpes-Maritimes, à cause sans doute de la région montagneuse plus étendue en cette partie de la Provence, où les Camps retranchés commandaient des hauteurs et des défilés.

Dans toutes ces enceintes fortifiées, on a retrouvé de grossières poteries de l'époque préhistorique.

L'âge de bronze commence, en Provence, à l'arrivée des navigateurs phéniciens qui importèrent ce métal. Aux environs d'Arles, dans les grottes des Fées et du Castellet ainsi que sur d'autres points de la province, de beaux vestiges de cette époque ont été mis au jour.

Grâce aux souvenirs préhistoriques éparpillés

1000 ans
av. J.-C.

(1) Commune du canton de Sault.

sur le sol, la science a pu reconstituer des bribes de la vie à une époque aussi reculée. Désormais les documents écrits vont apporter leurs innombrables preuves à l'histoire, dans laquelle la Provence est appelée à remplir un rôle important.

CHAPITRE II

FONDATION DE MARSEILLE

Les Phéniciens en Provence Les Phéniciens avaient échelonné leurs comptoirs sur la côte de la mer Sardonie (1).

Pour divers motifs l'existence de ces établissements était devenue précaire. Des navigateurs ioniens, qui avaient constaté ce fait, furent en même temps frappés de la ressemblance qu'offrait le rivage ligure avec celui de Phocée, leur propre patrie.

Or, en cette Phocée se mouvait une population prolifique. L'on y décida donc qu'un certain nombre de jeunes gens (ce qu'on appelait un *ver sacrum*, un printemps sacré) s'expatrieraient et irait fonder une nouvelle colonie. Les comptoirs phéniciens sur le rivage ligure furent tout indiqués pour cette fondation.

L'Etat équipa ces jeunes hommes en vivres et en armes ; il leur permit de soustraire le feu sacré au Prytanée de leur mère-patrie et d'emporter des stèles de leurs divinités. Montés sur leur pentéconters, navires armés à 50 rames, les émigrants longèrent prudemment les côtes, car ils ne pou-

(1) L'un des noms que la mer Méditerranée a portés dans l'antiquité.

vaient affronter la haute mer. Ils virent Rome naissante et, cinglant toujours vers l'Occident, arrivèrent devant un golfe abrité par un hémicycle de collines, site merveilleux où ils crurent retrouver cette Phocée qu'ils venaient de quitter.

Mariage de
Protis
et de Gyptis.

Protis (1), leur chef, le connaissait déjà, sans doute, et ce fut là qu'ils abordèrent. Ces parages étaient habités par la tribu des Salyes Segobrigii, race mixte issue des Ibéro-Ligues. Son roi Nanos s'apprétait à donner sa fille Gyptis en mariage et celle-ci devait, suivant la coutume ibérienne, choisir son époux, en lui tendant une coupe remplie d'eau. Fût-ce l'oracle ou l'intuition qui guida Protis chez Nanos, au moment où tous les prétendants à la main de Gyptis étaient assis à la table du banquet ? Les vieux auteurs ne nous initient point à ces détails, ils mentionnent seulement le choix du bel étranger. La jeune fille, séduite par l'aspect de l'arrivant qui, avec son son extérieur agréable, dut lui apparaître comme un jeune Dieu « *ne regarde pas les autres convives* » et tend la coupe à celui dont la vue venait de produire sur elle une si vive impression (2).

600 ans
av. J.-C.

Les nouveaux venus conclurent un pacte avec le roi des Segobrigii, qui leur permit de s'établir sur le rivage, à l'endroit qui leur convenait. Ils se fixèrent donc sur la butte des Carmes, sur celle des Moulins et de Saint-Laurent, appelant la cité nouvelle : Massalia, à cause probablement d'un groupe de Salyes qui l'habitait déjà, et ils épousèrent des femmes indigènes. Tout de suite ces étrangers s'imposèrent par leur civilisation, par

(1) Protis et d'après Justin, Samos, autre chef phocéen. Plutarque parle d'Euxène, père de Protis.

(2) Tel est du moins le récit légendaire.

leur esprit aventureux et colonisateur. Les Segobrigii essayèrent plus tard de les attaquer, mais ce fut sans succès.

Les Ligures avaient apporté sur le littoral méditerranéen la connaissance de la pierre polie, et les Phéniciens, celle du bronze ; cependant ces derniers étaient surtout des trafiquants, préoccupés seulement de leurs intérêts matériels. Avec plus de bien-être, puisqu'ils importaient le figuier, le noyer, le cerisier, l'olivier et la vigne cultivée (1), les Phocéens avaient un idéal plus haut. Ils étaient religieux, et leur premier acte, dès que la construction de leur ville l'eut permis, fut d'élever un temple à leurs dieux. La seule femme qui avait émigré avec eux, Aristarché devint la prêtresse de leur déesse Artémis (2). Là ne se bornèrent point leurs apports : ils inaugurèrent l'emploi des monnaies dans les transactions que les Ibéro-ligures avaient jusqu'ici faites par troc. 2130 monnaies de cette époque ont été découvertes à Auriol, village voisin de Marseille (en 1867).

Les Massaliotes enseignèrent à leurs alliés Segobrigii l'art de la navigation. Ils longèrent les côtes d'Ibérie (3) et dépassèrent même les colonnes d'Hercule. Poussant jusqu'au pays des Tartessiens, avec lesquels ils se lièrent d'amitié, ils conquirent les riches plaines du Guadalquivir, la Bétique des Anciens. Ils s'emparèrent des établissements phéniciens disséminés sur les côtes de la

(1) Seule était connue la vigne à l'état sauvage; les Phocéens apprirent aux indigènes à la tailler et à la cultiver.

(2) Les 41 stèles apportées par eux de la mère-patrie, furent placées, présume-t-on dans le pronaos d'Artémis.

(3) C. Jullian dont l'autorité ne saurait être contestée, croit que les Phocéens ont visité Cadix et la vallée du Guadalquivir avant de se fixer sur la côte ligure.

mer Sardонie, puis fondèrent Beaucaire, Agde, Narbonne, Pyrène (1). Chez les Ibères, ils enlevèrent Rosas aux Carthaginois, ainsi que les îles Baléares.

Les
Carthaginois
à Massilia.

Mais ce dernier exploit provoqua la revanche des Carthaginois qui attaquèrent Massalia et s'en rendirent maîtres 542 ans avant Jésus-Christ. Leur occupation dura une soixantaine d'années durant lesquelles les Massaliotes se réfugièrent à Vélia en Lucanie.

Les Gaulois
traversent
la Provence

Massilia alliée
des Romains

D'après Tite-Live, les Gaulois ayant à leur tête Bellovèse, traversèrent la Provence pour se rendre en Italie au commencement du IV^e siècle. Les massaliotes requièrent leur aide pour repousser les attaques de leurs voisins. Cependant cette alliance avec les Gaulois ne fut que momentanée. Lorsque ceux-ci eurent pris et brûlé Rome, en 390, les habitants de Massalia, pour aider les Romains à se libérer vis-à-vis des Gaulois, offrirent aux premiers, non seulement les revenus du trésor, mais encore la fortune des particuliers (2). Rome, reconnaissante, traita à son tour Massilia comme une égale ; elle l'exempta de tout tribut et assigna à ses habitants une place au spectacle parmi les sénateurs. Cette cité a donc rempli dans l'antiquité, un rôle prépondérant. Son expansion s'était affirmée par la fondation de Nice, d'Antibes, d'Antipolis, de Citrarista, etc. Son territoire s'étendait au couchant jusqu'aux Alpines.

(1) Probablement Banyuls (P.-Orientales).

(2) A l'occasion de la défaite des romains, les Marseillais prirent le deuil.

Cabellio (Cavaillon) et Avenio (Avignon) lui étaient soumises.

La belle
époque de
Marseille.

Une magnifique époque pour Marseille et, par conséquent, pour la Provence, commença aux années qui suivirent la chute de Carthage. C'est alors que Pythéas et Euthymène (1) s'illustrèrent par leurs voyages et leurs découvertes. De plus, les Massaliotes étaient « les commissionnaires » de Rome pour tous les produits de la Gaule. C'était de leur port que s'expédiaient les marchandises de cette contrée; il servait aussi de lieu de transit pour l'étain de la Cornouailles.

Et, plus tard, quand les Romains voulurent conquérir l'Espagne, leurs navires faisaient escale à Massalia, où l'on parlait grec, latin et gaulois.

Invasion
celtique.

De nouveaux peuples, chassés par les Germains de la région comprise entre la mer du Nord, l'Elbe et le Rhin, s'étaient fixés dans les plaines du Languedoc et de la Provence, s'assujettissant les autochtones et fondant la race celto-ligure.

Anciens
habitants de
la Provence.
les Romains.

Les principaux anciens peuples, habitant la Provence et soumis par les Romains étaient les Vocontii, dans la région de Vaison, où naquit Trogue-Pompée; les Cavares, dans celle de Cavaillon, d'Avignon et d'Orange. Strabon dit que les Cavares étaient très puissants ; de fort beaux monuments romains subsistent dans la première et surtout dans la dernière de ces villes. Le théâtre

(1) Tous deux nés à Marseille; le premier savant géographe et astronome avait expliqué les marées. Le second parcourut les côtes de l'Afrique.

antique d'Orange, de nom du moins, est connu du monde entier. Les Memini plus restreints avaient pour capitale Carpentras où, dans l'ancien évêché, l'on voit encore un arc de triomphe romain. Les Caudallenses habitaient Cadenet, à l'abri du Luberon; les Vulgentes, Apt ; les Albici, Riez, Reis Apollinaires. Strabon place les Salyes entre le Var et le Rhône, du Levant au Couchant, et du Nord au Sud, entre la Durance et la mer. Pline situe les Anatilii dans la Camargue et L. Gimon, l'érudit auteur des Chroniques de la ville de Salon, étend leurs possessions jusqu'à Saint-Chamas, Lançon et Salon. Par Pline encore sont placés les Avatici sur l'étang de Berre avec Mastromela (Berre) ^{pour} capitale. Ptolémée attribue Marseille et Fréjus aux Commoniti Segobrigii. Les Oxibii, tribu puissante habitaient Cannes, tandis que les Déciates, leurs voisins, étaient cantonnés à Antibes et les Nerusi à Vence. Dans les Alpes, le territoire des Gallitae allait d'Alloz à Colmars; les Esubiani étaient fixés sur l'Ubaye et les Bodionticii à Digne. Les Ligures Capilloni ou Liguriens Chevelus se cachaient dans les montagnes des Alpes-Maritimes où, suivant Pline ils luttaient les derniers contre les Romains. Nous avons mentionné seulement les principaux anciens peuples car les historiens provençaux en indiquent d'autres encore, occupant un territoire très réduit.

CHAPITRE III

DOMINATION ROMAINE EN PROVENCE

Vers l'an 120 avant Jésus-Christ un proconsul romain du nom de Sextius Calvinus accourut avec ses légions pour refouler les tribus ligures qui attaquaient Massilia. Afin d'être plus à portée de secourir cette ville, alliée de Rome, il établit un camp à environ 16 milles de la Métropole, en un lieu où jaillissaient de bienfaisantes eaux chaudes. Bientôt le camp se transforma en cité, qui reçut le nom de son fondateur : *Aquæ Sextiæ*. Telle fut l'origine de la ville d'Aix, première possession des romains dans les Gaules. L'empereur Auguste renouvela cette colonie ; elle eut alors un Sénat, et les citoyens d'Aix devaient chevaliers romains, lorsqu'ils possédaient les qualités requises. Dès le IV^e siècle de notre ère, lors de la division des deux Narbonnaises, Aix devint capitale de la deuxième Narbonnaise et le préteur en fit probablement son séjour. Mais seuls les thermes de Sextius marquent encore dans cette ville la domination romaine.

En l'an 102, Caïus Marius fut envoyé en Gaule pour arrêter l'invasion des Cimbres et des Teutons. On sait qu'il les écrasa au pied du mont Sainte-Victoire, dans la vallée de Trets. Le choc des deux armées fut épouvantable; chargés et enveloppés de tous les côtés, les Barbares furent anéantis. L'Arc roula des flots de sang; sur ses bords, cent mille hommes avaient été tués ou faits prisonniers. Tel est en quelques mots le récit de Plutarque. M. Michel Clerc a consacré un livre à la bataille d'Aix,

laquelle, d'après lui, n'aurait pas été remportée par Marius (1), mais le savant auteur arrive aux mêmes conclusions, sanglante bataille dans la plaine de Pourrières, qui vit l'anéantissement des Barbares.

Siège de
Marseille par
César.

La conquête romaine ne se borna point à ce triomphe; ce qu'elle voulait, c'était la Gaule toute entière. Voici donc venir celui qui devait en être le vainqueur et qui devait en même temps porter si loin et si haut le nom de Rome. Cependant ce n'est pas en sa faveur que Massalia se déclare. Ses habitants et ses colons sont partisans de Pompée. Celui-ci ne leur avait-il pas, en retour, octroyé Arles, Avignon, Cavaillon, les terres du Vivarais (Helvii) et du bas Languedoc? Tellement l'héroïque résistance de Massalia contre les légions de César avait frappé Pompée d'admiration ! César néanmoins l'emporta dans cette ardente rivalité.

An 49
av. J.-C.

Après un siège long et mémorable où assiégeants et assiégés avaient accompli des prodiges de valeur, Massalia, en l'an 49, dut plier devant le vainqueur. Elle ne se tint pas cependant pour complètement asservie; elle envoya des délégués à Rome pour expliquer sa préférence. Ce fut être une chose curieuse que l'audition de ces quinze porte-paroles du Sénat venant se disculper devant César. Mais ils étaient Grecs, par conséquent rompus aux arguties et ils obtinrent une sorte de transaction. Les Massaliotes furent privés du territoire que Pompée leur avait attribué ; heureux se trouvèrent-ils de jouir encore de l'autonomie de leur ville que César leur laissait, avec sa constitution grecque

(1) Ni au pied de Sainte-Victoire.

« Massilia Grœcorum » et son Sénat composé de 600 timouchs (1).

La Provence
est incorporée
à l'Empire
Romain.

La Provence fut donc, de ce fait, incorporée à l'Empire Romain ; elle devint l'un des rouages de l'immense machine administrative et pareille aux autres provinces, mais comme César avait besoin de Marseille, à cause de son activité commerciale, il confirma aux habitants les droits de péage, que leur avait accordés Marius sur les entrées et les sorties des navires qui passaient par le canal des Fosses Mariennes, canal creusé par les armées de Marius pour leur ravitaillement, et mettant en communication le Rhône avec la mer de Fos (2).

Les habitants de Marseille et de ses colonies jouissaient, sous la domination romaine, du droit de disposer de leurs propres deniers, sans l'intervention d'un *curator* étranger. Arles, qui était une colonie grecque appelée Theline, remplaça Marseille dès que César l'eut assiégée ; elle acquit une grande importance sous le nom de *Colonia Julia Paterna Sexfanorum* ; sa colonie militaire y fut amenée par Tibère Claude Néron.

Principaux
Monuments
Romains
en Provence

Fréjus, qui portait le nom de César (Forum Julii) fut aussi une de ses fondations. La Porte Dorée, la Lanterne ou Lanturnum d'Auguste, les remparts, l'Amphithéâtre rappellent, dans cette ville, la vie somptueuse des Romains. A Fréjus

(1) C'était le nom des membres du Sénat Pomponius Mela disait que Marseille avait conservé ses mœurs et ses usages grecs et Pline parle d'elle comme d'une ville alliée de l'empire Romain.

(2) La ville elle-même que la carte de Peutinger cite à mi-chemin d'Arles et de Marseille, *Fossae Marianae* n'existe plus.

naquirent Cornelius Gallus, Julius Grœcinus et Julius Agricola, beau-père de Tacite et l'un des conquérants de la Grande-Bretagne.

Apta Julia, Apt, porta le nom de son illustre fondateur ; le pont Julien le redit encore de nos jours. Apt et Riez furent des colonies établies au temps du Triumvirat. A la sortie de Riez s'élèvent de belles colonnes corinthiennes de granit gris, ruines, croit-on, d'un temple. Apt et Arles eurent un flamine, un pontife et des augures. Aix, Cavillon, Carpentras, Apt, Riez, Saint-Paul-Trois-Châteaux sont désignés par Pline sous le nom d'*Oppida Latina*. Vaison et Luc en Diois étaient compris parmi les *civitates foederatae*. Cabellio et Saint-Rémy, villes de droit latin, furent inscrites postérieurement dans la tribu Voltinia, comme Avignon. L'arc de triomphe et le mausolée antique de Saint-Rémy, témoignent de sa splendeur passée. Ces villes possédaient des *quatuorviri*, deux *juricunda*, deux *aeraria*, qui percevaient les impôts directs. Elles possédaient également des fabricants et des marchands d'autres pour la fabrication des allèges et pour le transport des vins.

Glanum Livii, Digne, fut élevée sous Galba au rang de cité romaine. Quant à Tarascon qui avait été bâtie par les Marseillais, du temps de Pompée, c'était simplement un *vicus* d'Arles. Ces villes faisaient partie de la Narbonnaise, dans la capitale de laquelle résidait un proconsul, un légat et un questeur élus chaque année. La Gaule romaine était divisée en quatre parties : la Narbonnaise, qui était la province du peuple et du Sénat ; les autres parties dénommées provinces impériales.

La poste n'existant que pour les besoins de l'Etat, et non du public.

Les Phéniciens n'empruntaient que la mer comme chemin public. Il appartenait aux Romains de créer ces voies si belles, si durables qu'il en reste encore de magnifiques vestiges ; elles étaient pavées de pierres carrées de grande dimension. Au IV^e siècle de l'ère chrétienne, quatre itinéraires jalonnaient l'empire, avec des mutations ou relais, des mansiones, c'est-à-dire des étapes et lieux de gîte ; les localités où devaient se trouver des relais étaient gravées en creux sur des gobelets de forme cylindrique, ainsi que les distances exprimées en milles et gravées à l'extérieur. Ces gobelets achetés à Gadès (Cadix, Espagne) étaient des sortes de *livrets postes*.

Nous disons quatre itinéraires : le premier allait de Cadix à Rome ; le deuxième de Bordeaux à Jérusalem, dont les relais en Provence étaient : Arles, Avignon, Orange. L'itinéraire d'Antonin fut le troisième et le quatrième, appelé d'abord Table Théodosienne, devint la Table de Peutinger. Mais la via Domitia construite en Gaule sous Domitius Aenobarbus était antérieure à celles-ci de plusieurs siècles ; elle allait de Tarragone à Arles, passant par le col de Pertus dans les Pyrénées. A Arles s'amorçait la via Aurelia, qui desservait la Basse Provence, et conduisait jusqu'à Rome. « Lou camin aurelian », dit-on encore de nos jours.

Nombreux sont les vestiges de monuments, en Provence, attestant l'art des maîtres bâtisseurs qu'étaient les Romains. Dans la plupart des villes de la province : à Arles, à Fréjus, à Cavaillon, à Saint-Rémy, à Saint-Gabriel, à Apt, à Riez, à Vaison, à Saint-Chamas, on admire ces arènes, ces arcs de triomphe, ces théâtres, ces aqueducs, ces ponts, ces thermes, ces temples qui expliquent si

éloquemment la vie de l'époque gallo-romaine. Les plus petites cités conservent aussi, à défaut d'imposant monument, des restes d'aqueducs, de voies, d'inscriptions. Les médailles aux effigies des empereurs, les urnes lacrymatoires, les lampes romaines ont été exhumées à foison par le soc de la charrue ou la pioche du paysan provençal.

Arles, appelée
à la Reine des Gaules.

La partie de la Gaule appelée plus tard *Provence*, devint la province aimée des Romains. Les monuments dont ils émaillèrent son sol, tout de suite après la conquête, le prouvent hautement. Cette province fut si florissante et si prospère que ses empereurs y séjournèrent. Arles, entre autres villes, mérita cette préférence; couronnée de ses arènes, de ses palais, de son arc admirable, avec son cirque et son théâtre, elle fut appelée la Rome des Gaules. C'est à Arles, au palais de la Trouille que naquit Constantin II. A cette occasion, Constantin le Grand fit célébrer les Décennales et des jeux solennels. Pendant plus de cent ans Arles s'est appelée *Conantine*. L'empereur avait établi un poste militaire sur une colline escarpée près de Calissanne; on trouve encore aujourd'hui des débris de vases et d'amphores à cet endroit.

De grands hommes naquirent en Provence qui portèrent très haut le nom romain. L'arbitre des élégances, Pétrone, vit le jour dans les environs de Marseille.

Non seulement la Provence, pays de droit écrit, a été régie pendant des siècles par les lois romaines, mais même quelques superstitions romaines s'y sont perpétuées: telle, par exemple, celle de ne pas contracter mariage durant le mois de mai.

Ovide dans ses *Fastes*, dit, en effet, que ses contemporains s'abstenaient de se marier pendant ce mois.

CHAPITRE IV

ETABLISSEMENT DU CHRISTIANISME EN PROVENCE — SES RESULTATS.

Cette ère étant révolue, des temps nouveaux allaient naître qui devaient modifier profondément le moral des peuples. La tradition, qui attribue aux disciples du Christ persécutés en Judée l'évangélisation de la Provence, est très belle. Seulement il n'existe aucun document probant de ce fait extraordinaire. Voici donc en résumé la tradition admise par les églises de Provence.

Un jour de l'an 48, une barque sans rames ni voiles, aborde près de l'endroit où le Rhône mêle ses eaux à la mer. Quelques femmes et quelques hommes vêtus à l'orientale la montent. Ils ne savent où ils vont, mais ils n'ignorent point que la Providence les a mystérieusement conduits. Ils descendent sur ce rivage privilégié et se partagent la Provence pour lui apprendre le code nouveau. Envoyé, dit-on par l'apôtre Pierre, Trophime, l'un des soixante-douze disciples du Sauveur, avait déjà précédé ces nobles proscrits sur notre sol et s'était fixé à Arles. Lazare se voua à la conquête religieuse de Marseille, Marthe à celle d'Avignon et de Tarascon, Marie-Madeleine se retira dans la grotte de la Sainte-Baume. Avec

Sara, leur servante, les Saintes Maries demeurèrent au bord de cette lagune où elles avaient abordé, entre le désert de l'eau et le désert de la Camargue. Mais si le village des Saintes-Maries s'élève sur l'emplacement d'une ville romaine, ainsi que le pense C. Jullian, le séjour des « Saintes » à cet endroit s'explique naturellement ; elles ont dû évangéliser les habitants de cette ville.

L'œuvre des amis du Christ fut durable. Sur la plupart des temples païens s'élevèrent les temples de la religion chrétienne ; telle Notre-Dame de la Major à Marseille, sur le temple de Diane éphésienne ; la Sainte Chapelle, édifiée à Aix par Saint Maximin remplaça le temple d'Apollon ; Notre-Dame des Doms à Avignon, celui de Cybèle, etc...

L'ordre avait été si bien instauré par les Romains que dans l'organisation chrétienne les divisions ecclésiastiques se trouvèrent toutes indiquées c'est-à-dire qu'au IV^e siècle un évêque diocésain remplaça le flamine (1), et un archevêque métropolitain fut nommé dans chaque province politique. Dès lors s'étant imposé par sa haute morale et par son idéal au-dessus des contingences humaines, le christianisme refoula le paganisme et la barbarie. Les progrès de la religion chrétienne forment presque à eux seuls la trame de l'histoire de Provence jusqu'aux grandes invasions.

Les
monastères.

Aussitôt, comme par enchantement, des monastères s'élèverent de tous côtés et à leur entour, les terres se défrichèrent. L'un des plus anciens est celui de Lérins, dans ce site admirable, où, battu

(1) Prêtre élu par le peuple romain et sacré par le grand pape.

des flots, il se dresse, comme une vigie et a abrité tant de cœurs épris de l'Infini. Saint-Cassien dirigea, dit-on, dans la ville de Marseille, 5.000 moines en cette abbaye de Saint-Victor, dont les murailles crênelées accusent la très vieille histoire. Le monastère de femmes cassianites fondé à la même époque, sur les bords de l'Huveaune, n'a pas eu autant de durée, car les Sarrasins le détruisirent complètement.

A côté des ruines romaines, d'autres grandes ruines ennoblissent Arles. Qui ne connaît, au moins de nom, la célèbre nécropole des Alyscamps, où les cercueils arrivaient, portés par le fil de l'eau, non seulement de la vallée du Rhône, mais « des Allemagnes » ? Seule l'image de la mort plane en ce lieu : les rangées de tombeaux combien de fois séculaires, les épitaphes, les chapelles moyen-âgeuses, la tour octogonale qui a dû servir de Phare de cimetière... Le bruit du vent à travers les peupliers qui ombragent cet immense champ du repos n'ajoute qu'une mélancolie de plus à cet endroit mystérieux, où le souvenir du passé et l'impression lugubre de cet endroit solitaire vous étreignent. Que de drames l'imagination y restitue ! Que d'histoires tragiques elle évoque là ! Cet endroit est l'un des plus grands de la Provence.

A quelques kilomètres, au nord-est de la ville apparaissent majestueux, les arcs, le cloître, la tour de défense de ce que fut Montmajour. Bénédiction d'une contrée insalubre et marécageuse, les moines asséchèrent les étangs et les palus, et firent de ce mont un îlot de paix et de sécurité, puis une maison de travail intellectuel sous la règle de Saint-Benoît.

Dirigées par Sainte-Césarie, sœur de l'évêque

Césaire, deux cents religieuses vivaient dans la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, copiaient et enluminaient des manuscrits. Ce sont les moniales du Grand Couvent qui, d'après Mistral, disent à Nerto éperdue :

« Intras, intras, o sorre nostro,
Noun sourtires vivo ni morto » (1).

Des hommes éminents en science et en sainteté gouvernèrent l'Eglise d'Arles, tel fut Hilaire, qui, joignant les vertus apostoliques à l'éloquence, faisait fondre les calices d'or et d'argent pour en distribuer la valeur aux pauvres, si nombreux à cette époque.

Un simple chrétien, Giniès, qui fut depuis martyr, était greffier du Tribunal d'Arles et « habile dans l'art de la sténographie, laquelle passait alors pour une merveille. »

Concile
d'Arles.

Cette ville fut donc également illustre sous le rapport civil et religieux. Le 1^{er} août 314, par ordre de Constantin, s'ouvrit à Arles un concile, composé de deux cents évêques, non seulement venus des Gaules, mais de tous les diocèses d'Afrique, de Grande-Bretagne, d'Espagne, de Germanie, pour juger l'erreur des Donatistes (2).

Dans l'île de Camargue, deux abbayes existaient. Les ruines de celles de Fos s'étendent près de l'emplacement de *Fossae Marianae*.

Le monastère d'Arluc, fut bâti sur les ruines d'un temple de Vénus proche de la mer, par Saint Nazaire, abbé de Lérins (616).

(1) Nerto, Mistral.

(2) Hérésie dont le fauteur avait été Donat, évêque de Carthage.

Au VIII^e siècle, Saint-Marcien fondait l'abbaye de Saint-Eusèbe sur le territoire de Saignon et à la même époque s'éleva celle de Saint-Pons, près de Nice. Non loin de Sisteron le monastère des Bénédictins fut connu sous le nom de Notre-Dame de Lure.

L'abbaye de la Celle, près de Brignoles, et celle de Ganagobie, dans les Basses-Alpes, furent construites après les terreurs de l'an mille. Dès le commencement du XII^e siècle, les moines de Cîteaux donnèrent un grand éclat aux abbayes de Valsainte, du Toronet et de Sylvacane. La célèbre chartreuse de Montrieux date également de cette même époque. Dans tous ces monastères se conservait le culte des lettres et de la langue latine. Des moines plus pratiques s'adonnèrent au défrichement et à la culture des terres. Rendues fertiles, ces terres attirèrent des serfs qui aimèrent mieux peiner et vivre à l'abri du clocher abbatial qu'auprès des leudes encore à moitié barbares et plus exigeants.

Il y eut aussi ceux que l'on appela les *Frères Pontifes*; ils construisaient des ponts sur les fleuves et les rivières; quelquefois, leur mission ne se bornait point à cette œuvre; ils établissaient aussi des bacs, et devenaient *Passeurs*. Ils élevaient enfin des hospices pour les pèlerins, les voyageurs et les malades.

CHAPITRE V

LES GRANDES INVASIONS

Siège d'Arles par Chrocus. Au III^e siècle, des Suèves, des Alains et des Alamans se répandirent en Gaule, comme un impétueux torrent, sous la conduite de Chrocus, qui, suivant le conseil de sa mère, amoncelait sous ses

pas des ruines et des cadavres, afin de rendre son nom fameux. Après avoir dévasté le pays des Arvernes et le Gévaudan, les barbares descendirent par la vallée du Rhône et contemplèrent la ville d'Arles des hauteurs de Montmajour et du Castellet. On appelle encore *Pas de Chrocus* le chemin que les barbares suivirent pour investir la ville, qu'ils assiégerent durant six mois. Lorsqu'ils y entrèrent, leur misérable chef leur ordonna de détruire les monuments qui ornaient cette ville, l'une des plus belles de la Gaule. Saint Victor, son évêque, qui avait stimulé le zèle des assiégés, subit le dernier supplice dans l'aniphithéâtre, supplice auquel applaudissait Chrocus du haut d'un balcon. L'armée barbare exerça ses ravages en Gaule et particulièrement dans le Midi, pendant vingt ans.

Enfin, un général romain, Probus, la défit en bataille rangée en 280 et reprit les villes que les barbares avaient occupées. D'après Grégoire de Tours, Chrocus, fait prisonnier à Arles et après avoir subi divers supplices, eut la tête tranchée.

Invasion des
Vandales.

406

Mais ces envahisseurs si redoutables n'étaient que l'avant-garde de ceux qui devaient suivre. En l'an 406, les Vandales issus des forêts de Germanie, envahirent la Gaule et « mirent tout à feu et à sang jusqu'à la Basse Durance » : Avignon, Apt, Orange, Vaison, Carpentras, Glanum (1) furent détruites et leurs habitants massacrés. Un général romain, un autre Marius, battit le chef vandale et le fit promener enchaîné dans toutes les villes qu'il avait saccagées, après quoi il le livra à une mort affreuse.

(1) Qui fut depuis Saint-Rémy.

Constantin, un soldat fait empereur par les troupes de la Grande-Bretagne, s'était réfugié dans Arles ; il y fut assiégié par Constance, général romain, et obligé de se rendre après quatre mois de siège. Deux fois les Vandales furent vaincus sous les murs de la ville d'Arles, clef des terres gauloises et aussi port de mer du Levant.

Mais à peine ces barbares eurent-ils gagné l'Espagne, que la Provence fut envahie à nouveau par d'autres hordes : les Wisigoths, ayant à leur tête Ataulphe, beau-frère d'Alaric leur roi. Ataulphe mit le siège devant Marseille, qui fut admirablement défendue par le comte Boniface, gouverneur de la province, Boniface que les Romains admirèrent parce qu'il était la terreur des barbares.

Misère de cette époque. En ces temps, lugubres et troublés, la misère était extrême en Provence : « Quand tout l'Océan aurait inondé les Gaules, dit un historien contemporain, il aurait fait moins de ravages ». Naturellement. Une inondation n'aurait causé que des rayages matériels, tandis que les Barbares joignaient à ceux-ci le mal moral.

Le trait distinctif des empereurs du Bas Empire fut la faiblesse ; par elle fut ouverte toute large l'entrée des provinces aux invasions. Pendant près de deux siècles, l'histoire de Provence se réduit à ceci : envahissements, luttes, défaites ou victoires, et encore envahissements.... Cette époque est sinistre ; elle n'est marquée que par des atrocités et des horreurs ; tous les empereurs, tous les rois sont sanguinaires. Alors surtout dominait la loi du plus fort. On le vit bien lorsque la fille du grand Théodore, cette belle Placidie, dont la destinée fut si tragique, dut épouser par ordre d'Honorius, le

roi barbare Ataulphe d'abord, et ensuite le général Constance. Le sacrifice de Placidie, ou si l'on veut son premier mariage, scella l'alliance de l'empire avec les envahisseurs qui obtinrent la Septimanie (1).

Ætius défait
Wisigoths Une accalmie se produisit en Gaule et en Provence pendant que Dardane était préfet du Prétoire, mais cette accalmie fut suivi des assauts que les Wisigoths donnèrent par deux fois à la ville d'Arles, car maîtres déjà de la Novempopulanie et de l'Aquitaine, ils possédaient ainsi tout le centre et le midi pyrénéen de la Gaule, et ils convoitaient en outre la Provence. Heureusement un général romain, *Ætius*, le dernier et le plus grand du Bas-Empire, défit par deux fois les Wisigoths et les délogea d'une province que les Romains avaient tout particulièrement défendue.

Les
Burgondes.

Mais ces derniers n'avaient pu cependant empêcher Gundicaire, chef des Burgondes, de s'établir dans la Haute-Provence et dans le territoire qui représente aujourd'hui le département de Vaucluse. Ces Burgondes étaient de dangereux voisins ; les Wisigoths à Narbonne, quoique plus éloignés, convoitaient toujours la ville d'Arles qu'était venu défendre contre eux Ferréolus, Préfet des Gaules.

Court règne
d'Avitus.

455

Ayant réuni des troupes, le sénateur Avitus, un arverne plein de bravoure, désarma enfin le chef des Barbares, Théodoric II, qui avait été son élève.

(1) Territoire attribué par les Romains à la septième légion correspondant à une partie du Languedoc et au Roussillon.

Celui-ci lui proposa, lui reconnaissant les qualités d'un chef, d'accepter le titre d'empereur. Le couronnement d'Avitus eut lieu le 15 août 455 sur la butte de Mouleyrès à l'entrée de la ville d'Arles, siège de la domination romaine en Gaule. Toute la noblesse de la contrée s'était rendue à la cérémonie qui fut pourtant on ne peut plus simple, d'après la relation qu'en font quelques historiens. L'on fit asseoir, disent-ils, Avitus sur un trône de gazon élevé en toute hâte ; on jeta un manteau de pourpre sur ses épaules et on ceignit son front d'un collier militaire qui simulait un diadème. L'allégresse fut universelle, car il succédait à un enfant, mais elle fut aussi, hélas ! de courte durée. Huit mois après, Avitus était renversé du trône par le Patrice Ricimer qui le contraignit à entrer dans les ordres, et le fit sacrer évêque de Plaisance ; (ce qui n'empêcha point l'évêque Avitus de mourir assassiné).

Siège d'Arles
par Théodoric

La guerre faisait si bien partie des mœurs de ce temps de confusion politique, que Théodoric, tout de suite brouillé avec son ancien maître, était venu assiéger Arles, à la tête de nombreuses troupes. Le comte Ægidius, chef des milices se porta au secours de la ville fort menacée et entourée de tous les côtés par les Wisigoths. Il s'élança, suivi de ses braves par la porte romaine (la porte de l'Aure actuelle) et se précipita possédé de la *furia* romaine, dans les rangs ennemis. Ceux-ci épouvantés, s'enfuirent les uns par le cimetière des Alyscamps, les autres par le Rhône.

Majorien
séjourne à
Arles.

Le général Majorien succéda à Avitus sur le trône des Augustes. Il séjournait un an à Arles et

alla ensuite combattre Genséric avec lequel il fit la paix. A cette occasion les Jeux du cirque eurent lieu à Arles au mois de juin de la même année. Le comte Sidoine Apollinaire invité à un banquet par l'empereur fait un récit piquant de la cour de Majorien.

Euric soumet
la Provence

Cependant, les événements se précipitaient pour la Provence et pour l'Empire. Euric, roi des Wisigoths, homme d'un rare génie et d'un grand courage, avait conquis la Gaule. Alarmés, les Provençaux députèrent, auprès de lui, quatre de leurs évêques à l'éloquent langage et au puissant crédit. Cette députation retarda de quelque temps l'invasion de la province ; après la mort de l'empereur Népos, Euric s'empara de Marseille et d'Arles. La rupture fut alors consommée : la Provence, rattachée la première, parmi les provinces gauloises, à l'Empire romain avait résisté la dernière et passait sous la domination Wisigothe. Possesseur d'Etats considérables, Euric voulut laisser un témoignage documentaire et durable de sa puissance : il codifia les lois wisigothes (1) qui étaient très sévères pour les mœurs ; elles régirent les provençaux jusqu'au règne du grand Théodoric.

Chute
de l'Empire
Romain.

Ce ne fut pas seulement notre pays qui changea de maître. L'événement prenait des proportions et une importance capitales. L'Empire romain, dont la puissance était devenue si précaire, avait cessé d'exister en 476. Dans l'espace de 21 ans, neuf empereurs s'étaient succédé. Un nouveau peuple,

(1) Déjà Théodore le jeune avait chargé huit jurisconsultes de rédiger un ensemble de lois choisies dans les constitutions des empereurs chrétiens; ce fut l'origine du code Théodosien.

les Hérules, avait surgi des forêts de Germanie, comme pour mettre fin à l'empire d'Occident. Des assauts si répétés devaient produire l'inévitable écroulement. Odoacre, chef des Hérules (1), déposa le dernier fantôme d'empereur : Romulus Augustule. La frêle barrière que de temps à autre, un vaillant général romain élevait devant les barbares fut ainsi détruite et rien ne s'opposa plus à leur établissement définitif en Gaule, en Italie, en Espagne. Un traité solennel fut signé entre le chef des Wisigoths et celui des Burgondes pour fixer au Midi les limites des possessions des premiers, et à l'est celles des seconds.

486 Euric était mort à Arles, son fils Alaric II lui succéda ; moins heureux que son père, il perdit une partie de la Basse-Provence, en guerroyant contre Gondebaud, roi des Burgondes. Dans les lambeaux de l'Empire romain les peuples qui ne possédaient pas encore de royaume surent s'en tailler un. Tels les Francs, cantonnés au nord de la Gaule ; les Francs, ambitieux et braves, portant bien leur nom et dignes de posséder la dure terre des Gaules, qui devait, sous leur domination, devenir la douce France.

Les Francs.

Clovis, leur chef, après avoir reçu le baptême des mains de Saint-Rémy, se montra animé d'un grand zèle pour sa foi religieuse. A ce zèle se mêlait sans doute une arrière-pensée de conquête. Bref, il voulut combattre l'arianisme que professaient les Wisigoths et il les défit à Vouillé. Leur roi, Alaric II, ayant trouvé la mort sur le champ

(1) Le royaume des Hérules ne dura pas même un siècle ; il fut détruit en 493 par Théodoric, et ces peuples furent réunis aux Ostrogoths.

de bataille, ses soldats s'enfuirent désemparés. Clovis les poursuivit jusqu'à Carcassonne qu'il assiégea.

508

Le roi des Francs s'était allié avec celui des Burgondes, qui de son côté attaquait Arles et appelait Clovis à son aide. Arles, la ville romaine, la ville de prédilection de Constantin, avait vu déferler sous ses murs le flot sans cesse renouvelé des barbares : Vandales, Wisigoths, Burgondes, puis les Francs ; mais ceux-ci sont en avance de près d'un siècle ; ce ne seront que les petits-fils de Clovis qui chasseront définitivement les Wisigoths de la Provence. Pour l'heure, les habitants d'Arles se défendent vigoureusement avec intelligence. Munis de puissants leviers, ils enlèvent les ponts volants et les bateaux de leurs ennemis. Pendant deux ans ils prolongent une lutte qui use les Francs et les décourage. Puis, ayant appelé à leur aide les Ostrogoths d'Italie, ceux-ci se portent au secours de leurs frères de nationalité qui dégagent Arles et obligent les Francs à en lever le siège.

CHAPITRE VI

DOMINATION DES OSTROGOTHS ET DES FRANCS.

Les Burgondes qui, nous l'avons dit, faisaient cause commune avec les Francs dans la dernière guerre, perdirent leurs possessions de Provence. En l'an 520, ils céderent Apt, Orange, Carpentras, Vaison et Cavaillon à Théodoric qui devint, de ce fait, maître de toute la Provence. De plus, il régna

sur les Wisigoths, en Septimanie, au nom de son petit-fils, Amalaric. Ces peuples, sous son règne, jouirent enfin d'une tranquilité qu'ils ne connaissaient plus depuis de longues années ; ils purent alors guérir les maux que leur avaient fait tant de précédentes guerres.

Siège de la
Préfecture
rétabli à Arles

Théodoric remit à Arles (1) le siège de la Préfecture des Gaules. Il s'associa comme secrétaire le célèbre Cassiodore et nomma Gemellus vicaire des Gaules. Il lui disait à cette occasion : « Nous t'envoyons comme vicaire de nos préfets ; que cette province accablée trouve en toi un juge dans lequel elle reconnaisse l'envoyé du prince de Rome... Fais qu'elle s'estime heureuse d'avoir été vaincue et n'éprouve plus rien de pareil à ce qu'elle a souffert, avant de retrouver Rome ». Aux Provençaux, il écrivait : « Maintenant qu'avec l'aide de Dieu, vous avez recouvré votre liberté, revêtez, avec la toge, des mœurs dignes d'elle... Etalez avec sécurité les richesses de vos familles, et produisez au grand jour les trésors depuis longtemps ensevelis. »

Règne du
grand
Théodoric.

Cette lettre devait gagner tous les cœurs au nouveau chef des Provençaux. Il désirait que l'autorité éclatât au dehors sans insolence, mais en toute liberté. Et ce n'étaient point là de vaines paroles, car Théodoric exempta la Provence d'impostes et fit nourrir l'armée des Goths par une grande partie des vivres expédiés d'Italie. Il envoyait de l'argent aux Arlésiens pour réparer les murailles de leur ville et pour subvenir aux besoins des malheureux.

(1) De Trèves où Constantin avait placé la Préfecture des Gaules, elle avait été transférée à Arles vers 392, puis reportée encore à Trèves.

L'histoire de la ville d'Arles absorbe, on a pu le remarquer, pendant une longue période d'années, presque toute celle de la Province. Déjà, Honorius avait remis en vigueur l'ancien usage de réunir chaque année, dans la noble cité, les représentants des sept Provinces, sous la présidence du préfet des Gaules. Comme Constantin, Honorius aimait cette ville, de laquelle il disait: «Elle est dans une situation si heureuse, le commerce y est si florissant, et l'affluence des étrangers si considérable qu'on y trouve réunies les productions de toutes les autres contrées. Chaque province a ses fruits particuliers, le sol d'Arles semble les produire tous... Le Rhône et la Méditerranée s'y rencontrent et tous les pays que parcourt le fleuve, tous ceux que baigne la mer semblent être ses voisins et presque la toucher ; on y arrive avec la voile, la rame, les voitures, par terre, par mer, sur le fleuve... »

L'on conçoit très bien que Théodoric, dont le cœur était aussi grand que le cerveau, voulut protéger cette ville qui avait soutenu de si longs et de si nombreux sièges. Mais ses faveurs s'étendirent aussi sur les autres villes. A Marseille, déchue de son antique splendeur, il députa le comte Marabodus avec l'ordre de venir en aide aux pauvres et de réprimer l'oppression. Ce roi accordait aux Marseillais une immunité perpétuelle et il les exemptait du cens en cette présente année. Il recommandait à Vandil, gouverneur d'Avignon, que les troupes ne commissent aucune violence dans la ville, car, disait-il, les soldats y sont envoyés pour la défendre et non pour l'opprimer. Il ajoutait, non sans un légitime orgueil, que le bonheur des peuples faisait la gloire des souverains.

Amalasonthe.

526

Le grand roi Théodoric, étant mort à Rome, eut pour successeur, non pas un homme éminent comme lui, mais une femme remarquable : Amalasonthe, sa fille qui régna pendant la minorité de son fils Atalaric. Les historiens de Provence la louent pour la perspicacité dont elle fit preuve, en rétrocédant aux Burgondes les villes qu'ils avaient autrefois possédées et qu'ils voulaient reconquérir par les armes. A la prudence de son père Amalasonthe joignait des qualités d'esprit personnel, elle était pour son temps, fort savante, parlant le grec, le latin et les langues des peuples voisins. Malheureusement, elle eut la faiblesse d'épouser son cousin Théodat, qui lui était très inférieur en intelligence et en éducation. Fut-il poussé par un sentiment d'envie ? L'histoire est muette là-dessus ; ce qui est certain, c'est que Théodat fit étrangler Amalasonthe dans son bain. Elle n'avait régné que neuf ans sur la Provence et sur l'Italie.

535

Ce crime, d'ailleurs, ne profita guère à Théodat : Au bout d'un an, Vitigès lui succéda. Avec celui-ci s'éteignit la domination Ostrogothe en Provence, domination aussi éphémère que l'avait été celle des Wisigoths. Ceux-ci pourtant se maintinrent en Septimanie jusqu'au VIII^e siècle. Dans la Cité, à Carcassonne, des constructions et en particulier quelques tours, sont des vestiges de l'occupation de cette contrée par les Wisigoths.

La Provence
sous la
domination
des
Mérovingiens.

La Provence va maintenant appartenir aux Francs, ou, pour parler plus justement, va passer sous la domination des Mérovingiens. Mais ne croyons pas que durant les premières années de cette domination les intérêts des Provençaux soient mieux sauvegardés. Hélas ! non. Ce ne se-

en 539
d'après cer-
tains hist. en
546 d'après
d'autres.

ront encore que des meutres et des actes de vengeance, bien que la Provence ait passé aux mains des Francs sans coup férir. Elle fut cédée, en effet, à Théodebert, petit-fils de Clovis, par l'empereur Justinien, en échange du secours que le roi franc apporta pour combattre Vitigès, roi des Ostrogoths.

Au milieu de cette époque si confuse, nous ne suivrons pas les descendants de Clovis s'entretenant et s'arrachant des uns aux autres, la malheureuse Provence. Les diocèses d'Aix, de Marseille et d'Avignon faisaient partie du royaume d'Austrasie, tandis que le diocèse d'Arles dépendait du royaume de Bourgogne. On aura une idée de la précarité des possessions des rois francs, en sachant que Childebert II, pour éviter une guerre avec son oncle Gontran, fut contraint de lui céder la moitié de la ville de Marseille c'est-à-dire, la ville basse (1).

Les
Lombards en
Provence.

572 et 573

L'invasion des Lombards ajouta encore à la misère de la province.

Comme autrefois les Vandales, ils descendirent dans la vallée de la Durance, pillant, rançonnant, ruinant et tuant. Pour mieux réussir dans leur expédition, ils s'étaient divisés en deux bandes, la première entra dans la vallée de l'Isère et la seconde en Provence. D'Avignon le flot barbare se dirigea sur Arles qu'il attaqua, puis, traversant la Crau, vint jeter la terreur à Marseille. Les habitants d'Aix ne s'en débarrassèrent qu'en leur donnant 22 livres d'argent. Le général Mummo-

(1) La ville de Marseille avait frappé des tiers de sols d'or à l'effigie de Childéric. Les monnaies de la Basse-Provence, par conséquent celles d'Arles étaient frappées au coin de Childebert.

lus, patrice (1) de la province pour le roi Gontran, défit les Lombards, dont le camp était situé près de Riez, et, dit la Chronique de Saint Denys « tant en occit qu'il les mena à souveraine déconfiture ».

Invasion
des Saxons.

574

En 574, les Saxons, alliés des Lombards, étaient descendus à leur tour dans le Midi, au nombre de 200.000. Ils devaient partager avec les Lombards la conquête du Nord de l'Italie, mais ils ne purent vivre sur ce sol, alors si peu fertile et ils reprirent le chemin de leur contrée en passant par la Provence ; ce n'étaient donc plus des soldats, mais de malheureux affamés, traînant leurs chariots, leurs femmes et leurs enfants, dévastant les terres pour se sustenter. Autour d'Avignon ils coupèrent le blé vert, de telle sorte qu'il ne resta pas même la semence aux habitants.

La Peste

589

A ces maux innombrables s'en joignirent d'autres tout aussi épouvantables : la famine et la peste qui, en un siècle, ravagea quatre fois la Provence, ce qui a fait dire qu'elle avait duré 52 ans. Grégoire de Tours trace un tableau saisissant de ce dernier fléau : des familles entières disparurent ; des maisons devinrent littéralement des tombeaux et quantité de villes furent décimées.

La Lèpre

Au sixième siècle, la lèpre fit également son apparition en Provence. Les villes rédigèrent des règlements pour se mettre à l'abri de ce mal et construisirent des léproseries (maladreries) hors

(1) Les rois de Bourgogne donnèrent le nom de Patrice à leur représentant en Provence.

les murs afin d'éviter la contagion. Le pape Etienne accusait les Lombards d'avoir introduit la lèpre en Italie.

CHAPITRE VII

LES SARRASINS EN PROVENCE

Charles
Martel pour-
suit les
Sarrasins.

En 732, après leur sanglante défaite de Poitiers, des bandes de Sarrasins se répandirent en Provence. Ils trouvèrent sans doute, dans ce pays de soleil et de fertilité, une certaine ressemblance avec l'Andalousie, dont ils s'étaient très promptement rendus maîtres. C'est aussi sans doute pour cela qu'ils mirent tant de ténacité à s'implanter dans le Midi de la Gaule. Charles Martel les poursuivit jusqu'à Arles, d'où il les délogea. De la tour qui porte son nom (dans les Arènes) il les vit fuir et, rassuré, il remonta vers le Nord. Mais Charles n'avait pas laissé une garnison suffisante dans les villes reconquises sur les Sarrasins, qui reparurent bientôt. Ce fut alors le désastre.

Ravages des
Sarrasins
en Provence

36 et 737

Dans la ville d'Aix, il ne resta debout après leur passage, qu'une porte des remparts ; Pitton prétend même que ces remparts furent rasés. Dans tous les cas la Sainte-Chapelle fut respectée, et l'on suppose que les envahisseurs n'avaient agi ainsi que pour en obtenir des chrétiens le péage.

Ils se comportèrent tout autrement auprès des moniales cassianites de Marseille. Celles-ci, au

nombre de quarante, redoutant de leur part le dernier outrage, se coupèrent le nez. Elles ne furent pas moins impitoyablement massacrées (1). Cinq cents religieux de Lérins payèrent de leur vie la défense de leur monastère. L'île verdoyante au milieu des flots bleus devint un vaste repaire des brigands durant quatre années. La partie de la ville d'Arles, située en delà du fleuve, fut détruite. Les beaux monuments romains qui avaient échappé à la fureur des Goth, n'échappèrent point à celle des Sarrasins, et si les Arènes ne disparurent pas à cette époque, c'est qu'elles servirent de forteresse aux Arlésiens.

Cimiez, fut, au dire des historiens, « ensevelie sous ses ruines ». Il est probable qu'aucun village ne put se soustraire à la violence dévastatrice des Maures. La plupart des villages étaient bâties dans la plaine en des lieux que leur fertilité désignait aux habitations et aux agglomérations des hommes. Les Provençaux les abandonnèrent et se retirèrent sur les hauteurs où du moins, ils pouvaient s'abriter derrière des tours et des remparts. On ne peut énumérer les maux que causèrent ces pillieurs.

Charles Martel revient en Provence.
Charles Martel, instruit de ces méfaits, envoya son frère naturel Childebrand, en éclaireur, près d'Avignon, où les Sarrazins s'étaient enfermés; puis il vint lui-même investir la ville. Quand elle se rendit, il fit passer les ennemis au fil de l'épée et livra la malheureuse cité au pillage. Il chassa également les Sarrasins d'Aix, d'Arles et de Marseille. Comme ils étaient encouragés dans

(1) Appelées de ce fait : les Denarrados.

leur résistance par le patrice Mauronte, gouverneur, ils s'en allèrent pour reparaître peu après.

738 et 739

Une deuxième fois Childebrand prit le chemin de la Provence et pour mieux se débarrasser des envahisseurs, Charles revint à la rescoufle, aidé, cette fois, par Luitprand, roi des Lombards ; celui-ci attaqua Mauronte dans les Alpes, pendant que Charles Martel et Childebrand les combattaient dans la Basse-Provence. Ceux qui purent passer entre les deux armées s'enfuirent en Languedoc ; les autres gagnèrent leur flotte mouillée près de Sénanque. Le rocher, qui s'élève au-dessus de cette plage, porte le nom moqueur de « Saut de Maroc » pour rappeler leur départ précipité. Une fois de plus la Provence parut sauvée. Le VIII^e siècle s'écula, en effet, sans que de nouvelles incursions se produisissent. Mais en 813 les Maures opérèrent une descente dans la ville de Nice et ses environs, commettant les actes de brigandage dont ils étaient coutumiers. Vingt-cinq ans passèrent là-dessus. Puis leurs brigantins reparurent en nombre dans le port de Marseille. Ils renouvelèrent leurs déprédations et leurs massacres. Moins leurs entreprises réussissaient, plus ils s'y acharnaient. Quatre fois au cours du IX^e siècle, ils abordèrent tantôt à Marseille, tantôt en Camargue. La mort de Rotland, archevêque d'Arles, eut lieu lors de la dernière incursion des Sarrasins dans l'île, où le prélat se trouvait en ce moment. Afin de toucher la rançon de Rotland comme prisonnier, ils le revêtirent de ses habits pontificaux, l'assirent sur un siège et le déposèrent sur la rive du Rhône. C'est là que les Arlésiens vinrent le chercher. Quelle ne fut pas leur stupéfaction, lorsqu'ils ne trouvèrent qu'un cadavre et qu'ils se

813

virent joués par les fils du Prophète ! Ce fut là pourtant le dernier exploit des Sarrasins.

Souvenirs
laissés par les
Sarrasins.

973

Des souvenirs de ce séjour existent encore en Provence (1). A Nîmes, ce sont les traces de l'incendie allumé dans les Arènes pour les en déloger. Près d'Arles, c'est la montagne de Corde — en souvenir de Cordoue — ailleurs, c'est le val des Maures, la Font Mauresque, etc. Ceux qui ne furent pas écrasés au Fraxinet demeurèrent sur la côte où ils s'étaient cramponnés; mais ils furent privés de la liberté et employés comme serfs.

On dut aux Arabes la célèbre école de médecine de Salernes qu'ils avaient fondée; on leur dut aussi l'art d'exploiter l'écorce du chêne-liège et d'extraire la résine du pin maritime. Ils nous laissèrent les grandes tuiles plates, dites sarrasines et, dit-on, le tambourin. Ils prirent aux Provençaux le caban provençal, qui, des maures, est resté aux espagnols.

D'autres envahisseurs avaient essayé de s'implanter en Provence; les Normands, qui, au cours du IX^e siècle, avaient pillé Paris, et un grand nombre de villes de l'ouest, abordèrent en Camargue en 859. Les Provençaux appelèrent à leur aide Charles le Chauve, à qui la Provence échut dans le partage fait par Louis le Débonnaire.

Les Sarrasins n'avaient été chassés définitivement de la Provence, c'est-à-dire du Fraxinet (2), leur dernier boulevard, qu'en 973. L'intervention

(1) Outre la chaîne des Maures qui leur servit pendant si longtemps de repaire et à laquelle ils ont légué leur nom (départ. du Var.)

(2) Aujourd'hui la Garde-Freinet, dans la chaîne des Maures (dép. du Var).

d'un chef fut nécessaire pour mener à bonne fin pareille entreprise, car une action isolée des habitants des villages du littoral n'y eût suffi. Guillaume, appelé le libérateur, fut ce chef insigné. Il était fils de Boson II, comte bénéficiaire d'Arles. Il nous faut remonter de quelques années le cours de l'histoire pour éclairer notre sujet.

CHAPITRE VIII

LES BOSONS

Boson, roi
d'Arles.

Le roi de France, Charles le Chauve, n'était pas de taille à régir plusieurs royaumes. Il abandonna celui de Provence à son beau-frère, Boson, qui, du reste, l'avait sollicité. Un concile, tenu au château de Mantaille, en Dauphiné le proclama roi (1). L'ambition de Boson dut être alors satisfaite, car son royaume allait de la Méditerranée aux diocèses de Mâcon, de la Bresse, de la Franche-Comté et de Lausanne. Comme la ville d'Arles exerçait toujours son prestige séculaire, le nouveau souverain prit le titre de *roi d'Arles*, et le premier fit battre monnaie à son nom.

De plus, le pape, qui à cette époque exercait un omnipotent pouvoir, le favorisait, et il écrivait à Charles le Gros (2) : « J'ai adopté Boson pour mon fils, et j'excommunie quiconque osera l'attaquer ». De ses privautés pontificales et de l'étendue de sa puissance, Boson ne jouit que huit années ; il mourut à Vienne, en 887. Hermen-

(1) Le 15 octobre 879.

(2) Roi de Germanie.

garde, sa veuve, fut régente et son fils Louis, couronné au concile de Valence, en 890.

Après la mort de Charlemagne, et durant une soixantaine d'années, ses descendants se parent du titre d'empereur, titre et héritage qui les écrasent; ils ne savent s'élever à la hauteur des circonstances. Ces descendants sont Lothaire, Charles le Chauve, Louis l'Aveugle, et alors qu'il eût fallu une tête et un bras pour bouter les Sarrasins hors de Provence on avait comme roi Conrad le bien nommé Pacifique. Puis comme si refouler les invasions sarrasines n'eût pas suffi à occuper leur humeur guerrière, les empereurs et les rois de Provence convoitèrent la couronne d'Italie et délaissèrent quelquefois le royaume de Provence; ce qui accrut le malaise économique et le désarroi général.

Louis
l'Aveugle

Le roi Louis, fils de Boson et petit-fils par sa mère de l'empereur Louis II, prétendit avoir, de ce dernier chef, des droits sur l'Italie. Au mois de février 901, il se fit couronner empereur à Rome, couronnement funeste. Trompé par la perfidie de son rival Bérenger, il licencia une partie de ses troupes; ses gardes achetés l'abandonnèrent. Louis ainsi désarmé fut attaqué par Bérenger, cerné dans une église où ce malheureux avait le droit de se croire en sûreté, et étant tombé entre les mains de son ennemi, celui-ci eut la cruauté de lui faire crever les yeux. Sous le nom de Louis l'Aveugle il ne régna pas moins de 27 ans avec Hugues, comte d'Arles, comme maire du palais.

Ici se place une nouvelle usurpation, Hugues, qui avait d'abord exercé la régence du royaume, se

fit proclamer roi à Pavie (ou à Milan), en présence des seigneurs et des évêques. Bientôt après, l'Italie suffit sans doute à Hugues puisqu'il céda à Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, ses Etats de Provence. Cependant Louis l'Aveugle avait laissé un fils, Charles Constantin, connu seulement dans l'histoire comme duc de Vienne.

Boson II et
Guillaume
le Libérateur.

Quant à Boson II, il était comte bénéficiaire d'Arles, en 948. Mais il n'avait de commun que le nom avec Boson 1^{er} et son seul mérite fut d'être le père de Guillaume le Libérateur, appelé aussi Guillaume le Grand. Avec ce chef le pays commença enfin à prospérer. Sur la côte, qui avait vu de si nombreux retours des Maures, et où ceux-ci avaient commis de si furieuses déprédations, les villes et les bourgs se relevèrent de leurs ruines ; tel fut le cas de Toulon, de Fréjus, du bourg de Saint-Tropez. Partout les maisons se reconstruisirent, quoique grossièrement. On était trop pauvre pour faire mieux. Les cheminées n'existaient guère que dans les châteaux. Ailleurs la fumée s'échappait par une ouverture faite dans la muraille, lorsqu'elle ne sortait pas par une haute fenêtre.

La vie en
Provence au
X^e siècle.

La vie privée était encore à peu près pareille à celle que la domination romaine avait étalée chez les Gaulois et que les Francs avaient adoptée avec quelques modifications. Au VI^e siècle la langue usuelle était le latin, tel qu'on le parlait à peu de chose près en Italie. Dans les églises d'Arles le peuple comprenait les psaumes et les hymnes que l'on chantait en grec. Mais les mots que les Goths, les Bourguignons et les Francs introduisirent dans la langue latine et dans la langue grecque les

altérèrent profondément toutes deux. La culture des lettres à cette époque s'était réfugiée dans les monastères, si nombreux sur notre sol. Les Provençaux allaient étudier le droit romain (alors la règle commune) à Pise. Les moines et les Juifs exerçaient la médecine.

Le peuple, dit-on, s'éclairait avec des branches de sapin. Il semble pourtant qu'en Provence, on se soit toujours servi de la lampe romaine, *lou calen*, puisque l'huile faisait partie des exportations de Marseille et de Grasse. A cette denrée l'on joignait du sel, de la cire, du vin, des fruits. Sous Charlemagne, le commerce s'était ranimé dans notre contrée. La fabrication du savon enrichissait Marseille, qui entretenait des relations avec l'Allemagne; des entrepôts de savon se trouvaient à Lyon. Plusieurs fois par an des compagnies de Marseillais et de Lyonnais se rendaient à Alexandrie pour y chercher du papyrus, des parfums de l'Arabie et des épiceries de l'Inde; de Chypre l'on apportait, toujours à Marseille, de la laine, du maroquin, de la soie crue et ouvrée. Gênes la fournissait de chanvre, de fromage, de figues, de châtaignes, de cercles et de douves pour les tonneaux, ainsi que de légumes.

Au X^e et au XI^e siècles par suite de la rareté de l'argent, tout était d'un bon marché exceptionnel : un cheval valait 20 sous (20 sous melgoriens, c'est-à-dire 20 francs de notre monnaie *d'avant-guerre*) un bœuf valait 5 sous. Les dots des femmes s'acquittaient avec du bétail, et les achats de terre ne se faisaient pas autrement.

Guillaume le Libérateur mourut à Avignon en 992, sous l'habit monacal et son corps fut inhumé à Sarrians (Vaucluse). Il laissait un fils,

Guillaume I, qui, étant encore mineur, partagea le pouvoir suprême avec Rotbold, son oncle paternel. D'ailleurs l'empereur Conrad avait nommé Guillaume et Rotbold, tous deux comtes de Provence. A la mort de Rothold, survenue en 1008, Guillaume assuma seul la dignité souveraine.

L'an mille, où, d'après les croyances populaires, le monde devait finir, l'an mille étant passé sans qu'aucune catastrophe se fût produite, une ère de relâchement dans les mœurs fit place aux craintes que l'on avait éprouvées et aux pénitences pratiquées pour s'amender. Le clergé lui-même se relâcha de la discipline ecclésiastique; des pasteurs simoniaques dilapidaient les revenus des églises: Hugues, archevêque d'Embrun, et Liber, évêque de Gap, furent excommuniés par le concile de Lyon. « Il ne resta pas même une poule dans l'évêché de Sisteron », dit une chronique du temps.

Un changement notable s'opéra alors dans le costume. La manière de se vêtir des Gaulois et des Romains avait été remplacée par celle des Francs. Mais à la fin du X^e siècle, plus exactement lorsque le roi Robert épousa Constance, fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, les Provençaux devinrent plus recherchés dans leurs vêtements. Jusqu'ici, comme leurs aïeux les Gaulois, ils laissaient croître leur barbe et leurs cheveux. Dès lors ils rasèrent leur visage et leur occiput. La braie celtique fit place à une culotte moulant les formes; sur la veste, également juste, flottait un surtout doublé de peaux. Les nobles couvraient leur tête d'un chapeau ; les bourgeois d'un capuchon et les vilains allaient tête nue, ou bien elle était couverte d'un capuchon comme

celle d'un bourgeois. Des bottes ou des guêtres complétaient la toilette de nos ancêtres du X^e siècle. Celle des paysans et des paysannes différait peu des costumes conservés jusqu'à la Révolution. Sur leur veste, les hommes portaient une camisole, et les femmes sur leur gonelle (jupe) arboraient une veste qui leur descendait jusqu'à mi-jambes.

Dans la lignée de Boson II, une suite de souverains effacés succède à Guillaume le Grand. Parmi eux émergent deux femmes dont le nom mérite d'être sauvé de l'oubli. Adelaïde et Gerberge, exerçèrent la régence en commun avec une grande sagesse et un parfait accord, chose d'autant plus remarquable qu'elles étaient belle-mère et belle-fille. Très habilement, elles détachèrent leur petit royaume de la Bourgogne transjurane. Un peu de lumière, un peu de netteté se dessinent enfin après l'époque confuse, où le suzerain est tantôt le roi de France et tantôt celui d'Allemagne.

1032

Partage de
la Provence.

1054

Mais à peine vivait-elle de sa vie propre qu'un partage déchira l'unité de la province. En 1054, Geoffroi I^r, comte d'Arles, est spécialement comte de Provence, tandis que ses neveux fils de Guillaume Bertrand I^r, sont comtes de Forcalquier. Puis les descendants de la fille de Rothald, Edme, qui avait épousé Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, ayant réclamé leurs droits sur la Provence, un troisième domaine comtal fut créé en leur faveur, comprenant Avignon, Cavaillon, Venasque, Vaison, etc. Naturellement, ce partage amena des conflits.

Au XI^r siècle rien de grand ne s'accomplit ; des luttes mesquines, de petits intérêts s'agitent et

affaiblissent le pouvoir en le divisant. Ce furent souvent des rivalités entre les seigneurs et entre les villes. Comme il n'y avait pas en haut de l'Etat, de main assez ferme pour maintenir l'autorité et assurer l'obéissance, chacun cherchait à se rendre fort et indépendant. Chacun se mêlait même d'être notaire et datait les actes comme bon lui semblait : de l'an de l'Incarnation ou de la Passion de N.S.J.C. quelquefois même des deux ensemble, ce qui est assez curieux, d'après de Haitze (1). Cet historien ajoute que « les hommes se faisaient justice eux-mêmes ; on pouvait bien dire alors qu'ils vivaient en brutes et qu'on était toujours en pays ennemi » (2).

La lutte se circonscrit entre Arles et Vienne au sujet de la Primatie ; Vienne prétendait être la capitale de la Provence, parce que Boson et Louis l'Aveugle avaient choisi cette ville pour l'habiter de préférence à d'autres.

L'ancienne famille d'Avignon est chassée de cette cité par les comtes de Toulouse, qui prennent le titre de marquis de Provence.

A côté des trois souverains provençaux se posa un féodal important, la maison des Baux, à laquelle Etiennette, fille de Gilbert, comte de Provence apportait en dot par son mariage avec Raymond des Baux (3) des terres appelées Baucenques. Non seulement ces terres, mais la ville des Tours d'Aix, le bourg de Trinquetaille, etc, ainsi qu'un pré-

(1) Histoire d'Aix.

(2) On lit dans une charte de Montmajour qu'il n'y avait de bonne justice nulle part.

(3) Les descendants de Raymond de Baux et d'Etiennette ont possédé la Principauté d'Orange dès 1162. Cette Principauté avait été créée par Charlemagne en 790.

tendu droit au comté de Provence. D'où devaient naître encore dans l'avenir des luttes funestes.

Cependant le bien sortit de l'excès du mal. Les villes importantes s'érigent en municipalités ; c'est la commune vis-à-vis des féodaux ; ce sont les droits des petits en face des grands, et des exigences que montrent parfois injustement ces derniers.

CHAPITRE IX

LES COMMUNES

Devant l'irrésistible poussée des féodaux, les peuples sentirent la nécessité de se grouper, de faire bloc pour résister à leurs empiétements. Ce fut un mouvement merveilleux qui porta les villes et villages de Provence à nommer des défenseurs de la cité et des responsables de l'ordre public, *les consuls*, faisant revivre l'ancienne appellation romaine. La plupart des villes, telles que Marseille et Arles, n'avaient jamais perdu les priviléges et bienfaits de l'administration romaine; ni les Ostrogoths, ni les Francs, ni les rois de la première race n'y portèrent une grave atteinte. Seulement le désarroi causé par les invasions sarrasines et l'anarchie des X^e et XI^e siècles ne pouvaient être que préjudiciables aux constitutions municipales. Enfin devant le péril de l'intérieur chacun se ressaisit, chacun apporta son concours à l'admirable édifice du Moyen-Age.

République
d'Arles.

Entrons dans l'une de ces cités, à Arles, par exemple, où, avec l'ordre, palpite la vie. Les arche-

vêques en sont les seigneurs temporels et l'on tâche (sans toutefois y parvenir toujours) de vivre en bonne harmonie avec eux. L'archevêque d'ailleurs, devait, d'après une ordonnance de Frédéric Barberousse, approuver l'élection des consuls, lorsqu'il ne les nommait pas lui-même. Une charte du *Gallia-Christianæ*, en 1178, indique pour cette ville douze consuls ; quatre *milites*, quatre *burgenses*, deux marchands et deux représentants des gens de la campagne. La population était divisée en nobles et non-nobles ; au-dessous des nobles (*milites*) étaient les *burgenses*, les bourgeois, descendants des propriétaires *d'alleux* ; les *mercatores* (marchands) qui jouissaient presque des mêmes droits que les bourgeois. Parmi ceux-ci se recrutaient les notaires, les avocats, les prud'hommes.

Au XIII^e siècle, l'on compte à Arles 33 corporations de métiers, qui, pour la première fois, font acte politique, se groupent pour se défendre. L'archevêque s'appuyait sur eux lorsque parfois les *milites* et les bourgeois voulaient l'expulser de la ville, et au contraire, il s'appuyait sur les *milites* pour résister au Comte ou à l'Empereur. L'Archevêque possédait la juridiction sur les Juifs, dont la colonie, exploitant des terres, existait déjà du temps de Saint-Césaire. Ils devaient, entr'autres choses, fournir à la ville cent ânes chargés de pierres pour l'entretien du Pont de Crau (1).

En retour l'archevêque les protégeait contre les vexations des populations chrétiennes. Les Juifs eurent plus tard trois recteurs, élevés au rang de

(1) Le cimetière des juifs, le mont Jusioù, dont l'appellation subsiste encore, se trouvait à Arles du côté de Mouleyres, et à Marseille, sur la colline St-Charles.

consuls. Fait assez curieux, l'archevêque ordonnait à ces recteurs de punir même les infractions à la loi de Moïse.

Des jardins et des prairies verdoyaient au midi d'Arles, dès 923. Les mariniers habitaient les bords du Rhône et comme aujourd'hui le quartier de la Roquette. Les Assemblées du Conseil public se tenaient dans le palais. C'était encore une belle époque pour Arles, que celle où d'habiles architectes et des sculpteurs, vrais artistes, élevaient le portail de Saint-Trophime et son cloître ; où la république d'Arles signait des traités d'alliance avec Gênes et Pise. C'est sans doute à ce moment qu'elle prit le titre de *République*, titre plutôt nominal qu'effectif, comme l'avait été autrefois celui de *Royaume d'Arles*. Enfin cette ville était si puissante qu'elle put prêter à Alphonse II d'Aragon, 46.000 sous ; en échange le roi-comte lui abandonnait le monopole du sel et du vermillon. En 1167, Alphonse 1^{er} permettait à l'archevêque d'Arles de faire amener les eaux de la Durance par Salon.

République
de Marseille.

Mais la république de Marseille était encore plus démocratique ; il suffisait d'être natif de la ville basse et de jouir des droits civils pour faire partie de l'assemblée souveraine du peuple, réunie en parlement dans le cimetière des Accoules. Ce parlement avait le droit de faire la paix ou la guerre et de trancher les affaires importantes. En 1128 Marseille a déjà ses consuls. N'oublions pas toutefois que sous les Ostrogoths l'administration municipale de cette ville n'avait pas été modifiée ; mais au XIII^e siècle, après les bouleversements précédents, il fallut se reconstituer. Le prestige

de Marseille était notoire au Moyen-Age. Elle fournissait aux Croisés des troupes et des navires. Chaque étranger payait en entrant dans la ville un droit de douze deniers, ce qui était pour elle une source de richesses.

Elle traitait d'égale à égale avec Pise et Gênes ; les Marseillais du reste étaient tous des hommes libres (1), et les vicomtes de Marseille y résidaient comme gouverneurs remplaçant le souverain. Au moment des invasions, la population s'était groupée autour de Saint-Laurent, chaque corps de métier étant cantonné dans une rue : il y avait par exemple la rue des Drapiers, des Boutiers, des Chaudronniers, des Cardeurs, etc... Dans le traité qui fut signé en 1218, entre la Confrérie du Saint-Ésprit (2) et la ville de Nice, Marseille possédait le Conseil des cent chefs de métiers, élus annuellement ; six d'entre eux nommés chaque dimanche intervenaient auprès des consuls ou des podestats, si les circonstances l'exigeaient, pour garantir leur indépendance et prendre une grande part à la vie municipale.

Quand aux Podestats, introduits en 1226 à Arles, à Avignon à Marseille, ils se trouvaient hiérarchiquement au-dessus des Consuls. On les choisissait d'une ville voisine et quelquefois même en Italie, afin d'éviter les népotisme et pour qu'ils eussent plus d'indépendance que les consuls dans la répression des abus.

La forme des constitutions municipales de Marseille ressemblait fort à un gouvernement républicain. Ainsi le bailli du Vicomte ne pouvait

(1) S'il existait encore quelques serfs, c'étaient des descendants des Sarrasins.

(2) Association plutôt politique que religieuse.

s'ingérer dans le gouvernement de la ville et de son terroir ; cela appartenait aux seuls officiers municipaux ; ceux-ci créaient les notaires et les magistrats. La ville inférieure dépendait des vicomtes ; la ville haute, des évêques auxquels les Empereurs avaient accordé des doits régaliens (1).

Les statuts portaient sur tous les sujets ; la police, les bonnes mœurs, l'hygiène de la rue, les fraudes non-seulement des marchands, mais aussi des apothicaires et des médecins, des vendeurs de fruits et de poissons. Les ventes, les loyers, les obligations des curateurs, les soins des pupilles, les dettes, les mariages, les dots, les testaments l'intérêt de l'argent, etc, tout était réglé minutieusement. A Marseille plusieurs articles concernent la navigation et à Arles, le soin de préserver la Camargue des inondations, d'augmenter les troupeaux, d'utiliser la fertilité du territoire. Des chartes du XII^e siècle mentionnent des écoles de grammaire et de rhétorique à Marseille et à Arles.

Commune
de Nice.

La ville de Nice avait essayé de se soustraire à la suzeraineté des comtes de Provence; c'est dire si les pouvoirs des consuls étaient étendus. Ces magistrats prétendaient même au droit de juger les procès ecclésiastiques, ce qui était sans doute abusif.

Commune
d'Avignon.

La fierté des habitants d'Avignon éclate dans un traité d'alliance de 1208, dans lequel ils déclarent que ce n'était pas aux Comtes qu'ils devaient

(1) Ainsi qu'aux archevêques d'Arles.

l'état florissant de leur ville; mais à Dieu et à leur activité. L'évêque Geoffroi avait fait rédiger les Lois du Consulat vers le milieu du XII^e siècle. Avignon renfermait déjà plusieurs palais dans son enceinte. Le pont de Saint-Bénézet, construit sur le Rhône par le berger Benoît ou Bénézet, fondateur des Frères Pontifes, date de cette époque remarquable.

Commune
de Grasse.

Les Consuls de Grasse, précurseurs du droit divin, se disaient consuls «par la grâce de Dieu». Ils avaient même dressé des statuts pour arrêter les entreprises des comtes. En 1179 ils signèrent une alliance avec la République de Pise ; la commune de Grasse pouvait seule prélever un droit sur les marchandises des Pisans. Dix-sept ans plus tard, c'est avec Gênes que Grasse passe un traité commercial plusieurs fois renouvelé et confirmé jusqu'en 1420. Au XII^e siècle cette ville rivalisait avec Marseille pour l'exportation de ses cuirs renommés, de ses huiles épurées, de ses savons dont elle approvisionnait non seulement la France, mais aussi l'Espagne et l'Italie.

Communes
de Tarascon
et d'Apt.

Lorsque Tarascon s'érigea en commune un différend s'éleva entre nobles et roturiers ; les premiers prétendaient jouir dans l'administration consulaire, d'une autorité plus étendue que les seconds. Sans l'intervention du suzerain les habitants se mirent d'accord en 1199 ; ce qui prouve qu'eux-mêmes s'étaient donné leurs consuls. Il en avait été ainsi pour la ville d'Apt dont les statuts rédigés par les habitants étaient un « monument honorable de leur liberté et de l'indépendance de leur municipalité ».

Embrun avait ses consuls dès 1127 ; Sisteron et Gap peu à près.

Commune
d'Aix

La ville d'Aix, ayant été ruinée, comme on l'a vu, par les Sarrasins, ne recouvrira plus son administration comme colonie romaine. Raymond-Bérenger 1^e en fit la capitale de la Provence ; mais il n'apporta aucune amélioration, c'est-à-dire que les habitants, avec la permission de l'officier royal, se réunissaient en assemblées générales pour traiter de leurs intérêts communs. Ce ne fut qu'en 1290 que Charles II accorda à la ville d'Aix la faculté de se pourvoir d'un conseil de ville.

Communes
de Toulon et
de Manosque.

Un officier royal, qui prenait le titre de Bailli à Toulon, présidait également aux assemblées générales, où se discutaient toutes les questions d'ordre et d'intérêts publics. Les nobles devaient être en *parlamento* ». Trois nobles seulement sont adjoints à leurs concitoyens dans les règlements faits en 1289, au sujet de la dévastation des fruits. Mêmes libertés concernant la ville de Manosque où le Conseil, composé des 60 habitants pouvait se réunir, quand les affaires de la Communauté l'exigeaient.

Commune
de Salon.

Les statuts de la ville de Salon, particulièrement curieux, ne contiennent pas moins de 90 articles, ne laissant aucun délit impuni, touchant à tous les sujets et les réglant dans le moindre détail. Enfin, de la plus grande ville à la plus petite, toutes en Provence, à partir du XII^e siècle, eurent leur autonomie, soit qu'elles fussent *bourgeoisies*, comme Castellane et Sault, *municipes* ou communes, telles

que Saignon, Trets, Rognes, etc... En nommer une seule, c'est les nommer toutes. Aussi est-ce justement que le Parlement de Provence pouvait dire : « Chaque communauté, parmi nous, est une famille qui se gouverne elle-même, qui s'impose ses lois, qui veille à ses intérêts. »

CHAPITRE X

LES PROVENÇAUX AUX CROISADES LES COMTES DE BARCELONE COMTES DE PROVENCE

Les chrétiens qui, au XI^e siècle, se rendaient en Palestine pour visiter les Lieux Saints, tombés au pouvoir des musulmans, étaient sans cesse molestés par eux. Emu de cette situation qui empirait de plus en plus, le pape Urbain II prêcha, dans toute la France, une croisade en faveur de la délivrance du tombeau du Christ. Il promettait d'étendre sa protection sur les biens de ceux qui iraient combattre les infidèles en Terre Sainte. Le 5 Juillet 1096 il arrivait à Nîmes où fut tenu un nouveau concile. Avignon, Cavaillon, Apt, Arles entendirent sa voix, qui entraînait les chrétiens à s'enrôler pour la Croisade. Un grand nombre de seigneurs provençaux se firent inscrire et préparèrent leur départ. A leur tête fut placé Adhémar de Monteil, évêque du Puy, qui avait porté l'épée avant la crosse. A cause de « son expérience et de ses richesses » Raymond de St-Gilles, possesseur d'une partie de la Provence et

ayant guerroyé contre les Sarrasins d'Espagne, fut désigné comme le chef des troupes du Midi de la France. Ces troupes comprenaient 100.000 croisés, recrutés depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées, mais comprises exclusivement sous le nom de Provençaux. Il n'entre pas dans notre sujet de les suivre dans leur pénible et longue marche à travers le Midi de l'Europe, et ensuite en Palestine. Le récit de la Croisade a été fait par un contemporain, le chanoine Albert d'Aix. Nous dirons seulement qu'à la suite de Raymond de Saint-Gilles les Provençaux contribuèrent à la victoire de Dorylée et à la prise du camp de Soliman. Raymond ayant été blessé, ils passèrent sous la conduite de l'évêque du Puy et s'emparèrent alors d'Antioche. L'on dit que lors du sac de Jérusalem, ils furent impitoyables et ne firent pas de quartier. Peut-être se souvenaient-ils des récits de leurs pères sur les ravages que les Sarrasins avaient exercés en Provence.

Nos compatriotes possédaient, paraît-il, la spécialité de se procurer des vivres en temps de disette et leur industrie sur ce point fut très appréciée. Seulement ils dépassèrent le but et méritèrent le surnom peu glorieux de « premiers maraudeurs de la chrétienté ». Enfin, ce qui n'était pas du tout blâmable, c'était leur extraordinaire frugalité.

Raymond ternit son triomphe par sa rivalité avec Godefroy de Bouillon, ainsi qu'avec d'autres chefs des croisés. Les rivaux avaient beau s'embrasser en signe de réconciliation devant leurs troupes ; à la première occasion, les discordes recommençaient de plus belle. Le comte de Saint-Gilles avait fait le vœu de ne plus retourner dans

sa patrie; il se retira d'abord auprès d'Alexis, empereur de Constantinople qui lui accorda la principauté de Laodicée. Mais Raymond prit ensuite le titre de comte de Tripoli, car il avait toujours ambitionné la possession d'une principauté en Syrie. Il périt l'an 1105, le 28 février dans l'incendie du château de Mont-Pélerin. Son fils, Alphonse Jourdain, qui était né en Palestine (1) retourna en France et son frère aîné Bertrand prit la place de leur père en Syrie.

Avantages
commerciaux
des Croisades

Les expéditions outre-mer avaient singulièrement accru le commerce dans la région provençale. Les Marseillais prêtèrent une aide sérieuse aux Croisés; ils secoururent le roi Baudoin III et lui firent présent de 3.000 besants sarrasins pour protéger Ascalon et Jaffa. Comme récompense de cet éminent service, Baudoin accorda aux Marseillais des lettres patentes, leur donnant dans la ville de Jérusalem une maison appelé Roma, avec toutes les richesses et les bestiaux qu'elles renfermait. Déjà, Foulques, roi de Jérusalem, leur avait octroyé le privilège d'avoir dans cette ville, et dans toutes les autres de son royaume, une église, un four à cuire le pain, et une rue où les Marseillais vivaient sous leurs propres lois (2). A son tour Foulques III et sa femme Mélisende ajoutèrent aux précédentes concessions une rente annuelle à perpetuité de 400 bezants sarrasins, payable tous les trois mois.

(1) Baptisé dans les eaux du Jourdain, d'où son nom.

(2) Le va et vient des pèlerins et des commerçants enrichit Marseille. Chaque passager payait 12 deniers à la commune.

II^e Croisade. Très nombreux encore furent les Provençaux qui prirent part à la deuxième croisade avec Alphonse Jourdain. Celui-ci s'embarqua en août 1147 sur l'un des navires de la flotte, qu'il avait fait équiper à la Tour de Bouc. Des habitants des Alpes provençales partirent à la suite du marquis de Montferrat. Un provençal, Guillaume de Porcelet, s'illustra en Terre Sainte en sauvant la vie du roi d'Angleterre, surpris à la chasse par une troupe de Sarrasins. « Je suis le roi, sauvez ma vie », s'écria Porcelet ; aussitôt les ennemis l'entourent et l'emmènent prisonnier. Le roi donna dix puissants satrapes pour obtenir la liberté de Guillaume.

Gérard
Tenque fonde
l'ordre des
Hospitaliers.

Les Provençaux du reste étaient à l'honneur en Palestine, depuis que Gérard Tenque, originaire de la ville des Martigues, avait fondé l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Aux vœux religieux ordinaires, Gérard avait ajouté celui de « servir Dieu humblement dans la personne des pauvres ». C'est pour cela qu'il établit des hospices destinés aux pèlerins et aux pauvres qui se rendaient à Jérusalem. Le successeur de Gérard y adjoignit la *milice*, afin que les Frères Hospitaliers pussent escorter et défendre les pèlerins, très souvent attaqués. Cet ordre devint ainsi à la fois religieux et militaire. Les conventuels étaient astreints au service des hôpitaux, tandis que les servants d'armes et les chevaliers se consacraient aux expéditions guerrières. Ces chevaliers arboraient une croix blanche à 8 pointes sur leur robe noire appelée cloche. L'ordre devint très puissant, il posséda des navires transportant les pèlerins ou faisant le voyage d'Alexandrie deux fois l'année. Ainsi que .

les Templiers ils pouvaient équiper un vaisseau contenant 1.500 passagers, sans compter les hommes de l'équipage. Ces navires jouissaient de certains avantages dans le port de Marseille. Le comte Bertrand, fils ainé de Raymond de Saint-Gilles, confia à ces frères hospitaliers l'administration du Grand Prieuré de Saint-Gilles, d'où dépendaient avant la révolution cinquante commanderies. Cet ordre prit une telle extension qu'il fut divisé en sept langues et celle de Provence occupait le premier rang (1).

Les Comtes
de Barcelone
Comtes de
Provence.

Ceci nous ramène en Provence, où d'importants événements s'accomplissaient.

Raymond
Bérenger.

1112

Par le mariage de Douce, fille de Gilbert (2) avec Raymond Bérenger, comte de Barcelone, une maison étrangère s'asseoit sur le trône de Provence. Quand ce monarque débarqua à l'embouchure du Rhône pour visiter ses nouveaux Etats, de grandes démonstrations de joie l'accueillirent. Seulement, à peine en devint-il maître qu'il fut obligé de prendre les armes contre Alphonse Jourdain, qui, trouvant sans doute que son père, Raymond de Saint-Gilles, avait trop négligé les droits de son marquisat de Provence vint déclarer la guerre à Raymond Bérenger.

1123

Après différents combats et le siège d'Orange (3), où Alphonse Jourdain fut délivré par les seigneurs toulousains, un traité de partage, le 16 septembre 1125, termina cette guerre.

(1) La commanderie de Saint-Jean de Malte, de la ville d'Aix, date du commencement du XII^e siècle.

(2) Dernier souverain de la lignée des Bosons.

(3) Le comté d'Orange relevait du marquisat de Provence.

1125

1130

Bérenger-
Raymond.

1144

Régence
de Raymond-
Bérenger le
Vieux.

1146

Raymond Bérenger et sa famille cédèrent au comte de Toulouse toute la partie de la province qui se trouvait entre l'Isère et la Durance avec en plus le château de Beaucaire, la terre d'Argence, le château de Valabregue. A l'exception de la moitié d'Avignon, de la moitié des châteaux du Pont de Sorgues, de Caumont, du Thor, que Jourdain abandonnait au comte de Provence. Les possessions de celui-ci prenaient le nom de comté d'Arles ou de Provence, comme précédemment. Dans ce partage furent également réglées les possessions des Comtes de Forcalquier, qui comprenaient la haute Provence, à partir du diocèse d'Apt et de Sisteron, jusqu'à la plus grande partie de ceux de Gap et d'Embrun. Cinq ans après ce partage Raymond Bérenger meurt laissant deux fils et une fille.

Ce fut Bérenger-Raymond, son fils cadet, qui lui succéda et régna quatorze ans. Il avait épousé Béatrix de Melgueil et c'est dans le port de Melgueil, du diocèse de Maguelonne, qu'il fut tué par une flèche lancée d'une galère gênoise.

Son fils Raymond-Bérenger II, trop jeune pour lui succéder effectivement tout de suite, fut emmené à Barcelone, où il demeura jusqu'à sa majorité. Durant ce temps, son oncle, Raymond-Bérenger, dit le *Vieux*, prit le titre de « Commandatère de Provence » et administra le Comté (1) au nom de son neveu pour lequel il avait reçu le serment de fidélité des seigneurs provençaux réunis

(1) Avec Aix pour capitale.

en trois assemblées, à Seyne, à Digne et à Tarascon ; (quelques historiens disent à Aix).

Conrad III,
empereur
d'Allemagne,
vient à Arles.

Tout alla d'abord aussi bien que possible dans le comté ; mais survint un fait capable d'émouvoir l'amour-propre de tout chef. Conrad III, empereur d'Allemagne, se souvenant tout à coup qu'il est suzerain du Comté de Provence se rend dans la ville d'Arles. L'archevêque Raymond de Montredon et la noblesse arlésienne le reçoivent magnifiquement et pour cause ; ils en attendaient des libéralités. De fait Conrad accorde au prélat et à ses successeurs des droits régaliens et celui de battre monnaie à son coin (1). Il prend fait et cause pour la maison des Baux, qui, du chef d'Etienne, autre fille de Gilbert, réclamait la Provence Orientale et levait des troupes pour obtenir sinon tout, du moins une partie de ce fief.

Ambition de
la Maison
des Baux.

1148

1150

Secouru par le comte de Barcelone et par le comte de Montpellier, Raymond fut vainqueur dans cette lutte d'intérêts ; les terres baussenques furent pillées et les princes des Baux contraints de se soumettre. Un nouvel accord portait les terres baussenques au nombre de 79 ; mais elles ne possédaient aucun droit attaché à la souveraineté. Raymond des Baux renonçait à faire valoir les prétdus droits de sa femme sur le comté et sur l'inféodation qu'en avait faite l'empereur Conrad III ; grâce à ses concessions, on laissait à Raymond la jouissance de ses biens. Il était parti pour la Cata-

(1) Les archevêques faisaient battre leur monnaie à Montdragon. Au milieu du XVI^e siècle ils étaient encore en possession de ce droit.

logne, afin de jurer fidélité à ces accords entre les mains de Raymond Bérenger le Vieux, lorsque la mort le surprit en route. Deux ans après, les quatre fils de Raymond des Baux ratifièrent, dans la ville d'Arles, le traité passé entre leur père et le comte de Provence. Ils promirent de ne tenir ni foire, ni marché à Trinquetaille-lès-Arles (dont ils possédaient le château) de n'avoir ni mesures ni poids particuliers, c'est-à-dire de se servir de ceux de leur suzerain et d'interdire l'entrée de Trinquette-taille aux navires qui transportaient les pèlerins en Terre-Sainte.

Mais ces princes des Baux étaient très remuants et très orgueilleux. Par leur vaillance et l'ancienneté de leur nom, qui remontait jusqu'en 850, ils se sentaient de taille à lutter contre le chef de la province et ils le montrèrent. Hugues, l'aîné des fils de Raymond, se fit renouveler par l'empereur Frédéric Barberousse l'investiture du comté de Provence; les Arlésiens par ailleurs soutenaient Hugues; le comte de Toulouse n'était pas fâché de faire échec à une autorité rivale de la sienne. Boniface de Castellane, seigneur très indépendant, qui prétendait tenir l'investiture de sa seigneurie des rois d'Arles, et par conséquent ne relever que de l'empire, était aussi bien aise de se liguer contre le comte de Provence. Cette ligue obliga Raymond Bérenger le Vieux à accourir au secours de son neveu. Les troupes réunies des deux princes rasèrent trente places des princes des Baux et ravagèrent le terroir d'Arles. Après un siège mémorable, le château de Trinquetaille (1) tomba au pouvoir du comte de Provence.

(1) Les ruines de ce château qui commandait l'entrée de l'île ont été recouvertes par les sables du Rhône.

Ce qui fut sans doute plus dur pour les altiers princes des Baux, c'est que leur ville qui, semblable à un nid d'aigle, paraissait imprenable, tomba également sous les coups de l'armée des Bérenger. Les hautes murailles, qui, depuis si longtemps, défaisaient les comtes de Provence furent abattues. Les seigneurs des Baux obtinrent la paix à d'onéreuses conditions; on ne leur restitua Trinquetaille que sur la promesse de la céder au comte de Provence à la première réquisition. Plusieurs gentilshommes se portaient garants de l'exécution de ces clauses, pour le cas où elles ne seraient pas observées.

Malgré leurs précédentes promesses, les princes des Baux, se moquant de leur suzerain et de leur propre parole, reprirent pour la troisième fois les armes contre le comte de Provence. Raymond Bérenger le Vieux revint à nouveau prêter main forte à son neveu, et châtier les rebelles. Il assiégea la ville d'Arles, dont il démolit bientôt les tours et les remparts. Pour se rendre maître de Trinquetaille il recourut à un stratagème qui réussit à merveille. Il fit construire un château de bois sur des raddeaux reliés entre eux, dans lequel deux cents chevaliers s'enfermèrent. Epouvantés par cette masse flottante sur le Rhône, les assiégés se rendirent; les fortifications furent rasées et la faction baussenque définitivement abattue. On dit que Hugues ne put supporter cet affront. Il se retira en Sardaigne, où il fonda la dynastie des Juges d'Arborée.

Raymond-Berenger III

1162

Reposons-nous un moment du souvenir de ces luttes, dont le but était plus intéressé que glorieux, et venons-en au fait qui les clôtra, au mariage de Raymond Bérenger III dit le Jeune, avec Richilde, nièce de Frédéric Barberousse. Ce

mariage resserrait l'alliance entre l'empereur d'Allemagne et le comte de Provence, son feudataire. L'empereur consentit alors à révoquer les investitures précédentes en faveur de la maison des Baux. La nouvelle inféodation eut lieu moyennant une cense annuelle de 15 mares d'or au poids de Cologne et une redevance de lapins *avec leurs peaux*, clause singulière; plus 12.000 matabotins (dont 16 faisaient le marc). C'était la seule manière d'assurer la tranquillité dans le comté. Richilde conserva le titre d'impératrice; elle dut trouver pourtant que son empire était bien exigu; néanmoins, elle tint à Aix sa Cour de Justice, où, dit un vieil historien, « les procès se vedaient en sa présence et par sa seule autorité », pendant que son mari guerroyait.

Première
convocation
des
Trois-États

Un événement significatif eut lieu dans la capitale de la province; l'importante réunion des Trois-États et la plus ancienne convocation de ses membres. Les députés des communes s'y étaient rendus; les questions essentielles y furent réglées; mais, en conformité de l'humeur batailleuse de l'époque, la guerre contre Nice y fut décidée. Cette ville n'avait pas envoyé de députés à l'assemblée des Etats. Voilà donc à nouveau les Comtes de Provence partis en guerre et cette fois du côté opposé. Raymond-Bérenger conclut une alliance avec les Gênois, qui concoururent avec lui à l'attaque de Nice. Cette attaque fut funeste au Comte de Provence: se trouvant au pied des remparts, une flèche l'atteignit et le blessa mortellement.

Raymond-Bérenger III ne laissait qu'une fille. Douce, fiancée, dès l'âge de trois ou quatre ans, au fils ainé du comte de Toulouse, le futur Raymond

VI. Mais celui-ci, au lieu d'attendre que la jeune fille fût nubile, épousa Richilde, sa mère, et, au nom des deux femmes, Raymond V éleva des prétentions sur le Comté de Provence.

Alfonse I^{er}

Ce fut à la même époque que notre Comté passait de la branche provençale des Bérenger dans la branche catalane de cette famille, en la personne d'Alfonse I^{er}, fils de Raymond Bérenger le Vieux et cousin germain de Raymond Bérenger III. Le comte de Toulouse, s'étant posé en compétiteur, s'obstina pendant dix ans à lutter contre Alfonse I^{er}; au bout de ce temps, il comprit sans doute qu'il ne pourrait venir à bout de briser la résistance de son adversaire et il consentit à signer la paix (11 avril 1176). Par ce traité passé dans l'île de Jarnègue, en face de Tarascon, Raymond V renonçait à ses prétentions sur le comté de Provence, sur la vicomté de Milhau et le Gévaudan, qui faisaient alors partie des possessions du Comté. Après avoir visité les principales villes de Provence, Alfonse regagne son royaume d'Aragon et laisse l'administration du comté à son frère Raymond-Bérenger. Celui-ci le remplace admirablement, soutient ses intérêts dans la lutte qu'avait à nouveau entreprise le comte de Toulouse. Le comte de Forcalquier essayait en même temps de se rendre indépendant. Bref les historiens modernes, en souvenir, sans doute des services que le représentant du roi d'Aragon avait rendus à la cause provençale, lui donnent le titre de Raymond-Bérenger IV. Malheureusement, il fut assassiné près de Montpellier, le 5 avril 1181.

Mort de
Raymond-
Berenger IV.

Alphonse déléguait alors le pouvoir à son frère Sanche. Mais, pour une cause peu connue, il le lui retira en 1185 et fit lui-même des séjours plus fréquents et plus longs en Provence. Il abandonna le château de Tarascon, qu'il avait précédemment habité, pour faire de la ville d'Aix son séjour de prédilection et pour ainsi dire, la capitale de son comté.

Le règne d'Alphonse I^r eût un résultat sérieux ; il écarta les prétentions des comtes de Toulouse sur la Provence et prépara la réunion du comté de Forcalquier. Il termina la guerre avec Nice, que son prédécesseur avait commencée ; les consuls de cette ville la défendirent vaillamment. Obligés de se rendre, ils le firent avec une grande dignité et obtinrent que ses franchises municipales, ses vieux us et son consulat lui fussent conservés. Pour sanctionner ce traité de paix, Alphonse et ses deux frères avaient donné aux consuls Pierre Riquiéri et Bertrand Badat la marque de distinction, le baiser sur la bouche, que les suzerains donnaient à leurs vassaux.

Ma
Alp
Ga
le S

CHAPITRE XI

MAISON DE BARCELONE-ARAGON. — LES PROVENÇAUX DURANT LA GUERRE DES ALBIGEOIS. — RAYMOND-BERENGER V

Couronne-
ment de
l'empereur
Frédéric
Barberousse.

L'année 1178 fut marquée par le couronnement de l'empereur à la Barbe Rousse, dans l'église de Saint-Trophime, par l'archevêque d'Arles, Raymond de Bollène. Infidèle à sa parole, Fré-

déric I^r renouvela son alliance avec la turbulente et ambitieuse maison des Baux, lui permettant de marcher, enseignes déployées, depuis l'Isère jusqu'à la mer, et du Rhône aux Alpes. La félonie de l'empereur reçut une aggravation par un geste de son fils Henri VII. Celui-ci, pour dédommager Richard, roi d'Angleterre, des mauvais traitements qu'il avait essayés lorsque, à son retour de Terre Sainte, il fut emprisonné par ordre de Frédéric I^r, céda à Richard les Etats connus sous le nom de royaume d'Arles, de Bourgogne et de Vienne, c'est-à-dire toute la Provence, avec l'hommage du roi d'Aragon, du comte de Toulouse, etc. Richard savait que ce don était illusoire. Aussi, n'usa-t-il jamais de ce vain titre.

De son côté, Alphonse I^r ne s'émut point et continua à régner tranquillement sur la Provence et à faire de la ville d'Aix sa capitale. Le séjour du roi-comte dans cette cité y attira des habitants (1). Il négocia le mariage de son fils, Alphonse II, avec Garsende de Sabran, héritière du comté de Forcalquier. Ce mariage semblait terminer tous les différends entre ce comté et celui de Provence. Il n'en fut rien. Quelques années après la mort d'Alphonse I^r, survenue à Perpignan, la querelle recommença entre Guillaume de Forcalquier et son gendre. Cela-ci appela à son aide Pierre d'Aragon, son frère, qui conseilla aux deux adversaires un arrangement amiable. Cet accommodement confiait la citadelle de Sisteron à Alphonse II, avec rétrocession au comte de Forcalquier, dans le cas où le comte de Provence mourrait sans enfants et la paix fut jurée des deux côtés. Puis, en 1208, Guillaume VI de

Mariage
Alphonse II
Garsende
e Sabran.

(1) Le quartier des Cordeliers date de cette époque.

1208

Forcalquier mourut et son comté (1) fut réuni au reste de la Provence, après en avoir été détaché pendant 155 ans. Mais Alphonse II ne jouit qu'un an de cette complète possession. Il mourut à Palerme, où il avait accompagné sa sœur Constance, qui allait épouser Frédéric II, roi de Sicile.

1209

Trop jeune, lorsqu'il perdit son père, Raymond Bérenger V, fils d'Alphonse II, fut, comme l'un de ses devanciers, emmené en Catalogne, pour y être élevé sous le magistère de Guillaume de Montredon, Grand-Maître des Templiers, et de Raymond de Pennafort, religieux dominicain fort célèbre.

Pendant que le jeune prince recevait les graves enseignements de ces maîtres, divers événements se déroulaient en Provence, sous la régence de don Sanche, son oncle.

Guerre des
Albigeois

Garsende de Sabran, à peine veuve, vit Guillaume de Sabran, son neveu, se déclarer contre elle et envahir le comté de Forcalquier. Adélaïs, aussi sa parente, qui avait épousé Giraud-Amic, entra dans le palais comtal et se déclara également comtesse de Forcalquier. Mais le pire, ce fut la guerre des Albigeois (2), à laquelle les Provençaux furent mêlés, ceux du moins qui relevaient des comtes de Toulouse. On a vu combien ces comtes étaient batailleurs. De plus, possesseurs de grands fiefs, l'ambition les poussait à des actions extrêmes. Raymond VI refusait de se soumettre aux injonctions des légats du Pape. Or, ces injonctions étaient formelles. Raymond que l'on soupçonnait déjà d'héré-

(1) A l'exception de l'Embrunois et du Gapençois qui constituèrent la dot de Béatrix de Babran, seconde fille du comte de Forcalquier laquelle épousa le Dauphin Viennois.

(2) Secte religieuse qui fut cause d'une guerre acharnée dans le midi de la France, et contre lequel le pape, Innocent III avait ordonné une croisade.

sie et qui tout au moins favorisait les réunions des hérétiques devait les chasser de ses états les armes à la main. Il refusa de se prêter à cette mesure de rigueur et fut excommunié. A tort ou à raison on l'accusa d'avoir fait assassiner à Trinquetaille-les-Arles le légat Pierre de Castelnau. C'était le 8 janvier 1208. Cette mort fut le signal d'une guerre violente. Le pape Innocent III adressa à tous les évêques des Etats de Raymond une bulle par laquelle il excommuniait le meurtrier, dépossédait le comte de Toulouse de ses domaines etc...

Cependant Raymond promit le 18 juin 1209 de se soumettre et offrit en gage de cette soumission, parmi ses sept châteaux, ceux d'Oppède, de Mornas et de Baumes, qui se trouvaient dans le Comtat Venaissin. Mais il ne consentit point à livrer ceux de ses sujets que l'on taxait d'hérésie. De là nouveaux anathèmes sur sa tête de la part du légat, car Innocent III penchait pour justifier le comte de Toulouse. Bref de concile en concile, d'excommunication en excommunication, Raymond fut dépossédé en faveur de Simon de Montfort, le chef de la Croisade contre les Albigeois, le vainqueur de la bataille de Muret (1) et lorsqu'il alla se plaindre auprès du Pape, celui-ci lui déclara qu'il ne pouvait rien faire en sa faveur. Il prenait seulement sous sa protection son fils Reymondet, à qui il concédait le marquisat de Provence, pour en jouir aussitôt qu'il aurait l'âge requis. En attendant, ce marquisat devait être administré par des vicaires du Saint-

(1) Envisagée comme une « catastrophe » pour le Midi, au point de vue de la langue. Mais si la langue d'Oc ne put être la langue officielle, et n'eut pas la suprématie sur la langue française, du moins a-t-elle été toujours et est-elle encore parlée dans toute la Provence et le Languedoc.

Siège. Sans doute, Raymond avait de grands torts, mais on n'avait rien négligé pour l'exaspérer.

C'est alors qu'au retour de Rome des malheureux comtes de Toulouse, Marseille et Arles se rangèrent de leur côté. Tout le Comtat Venaissin les servit également avec un dévouement et un zèle dignes d'une meilleure cause. « La ville, avaient dit les Avignonnais à Raymond, est forte de 1.000 cavaliers bien armés. Pour le courage et la bonne volonté, ils en valent 100.000... » Et comme preuve à l'appui, ils assiégerent le château de Beaucaire. Simon de Montfort est cette fois vaincu, obligé de conclure un armistice. Le château de Beaucaire fut rendu à Reymondet et le comte de Toulouse accorde aux Marseillais plusieurs maisons à Beaucaire, afin qu'ils pussent apporter leurs marchandises, les exempta des droits et péages et leur permit même de lever péage sur l'évêque de Marseille. Avignon eut la faculté d'établir un grenier à sel. On s'explique très bien l'attachement des Avignonnais envers le comte de Toulouse, leur suzerain. On se l'explique moins de la part des habitants de Marseille, qui, semble-t-il, auraient dû plutôt entrer dans les intérêts des comtes de Provence, et qui, en 1230, se donnèrent à Raymond VII, « pour tout le temps de sa vie ». (1) Ce fut sans doute par esprit d'indépendance, puisque les habitants de la ville basse s'affranchirent de la tutelle des vicomtes.

L'autorité des rois d'Aragon ayant été souvent exercée en Provence par délégation, les villes se couaient facilement tout joug. Il en allait de même des seigneurs. Ainsi Guillaume des Baux envahit le comtat Venaissin et il obtint, comme autrefois ses

(1) Traité passé dans le cimetière des Accoules.

ancêtres, d'être le vicaire de l'empereur d'Allemagne. Il embrassa la cause du Pape et s'allia avec Simon de Montfort, l'ennemi mortel du comte de Toulouse.

Les habitants des communes, qui, jusque-là avaient vécu en bonne harmonie avec leurs consuls, s'insurgèrent. A Arles, notamment, il y eut des troubles graves et même des meurtres nombreux. Les églises devinrent des citadelles où les combattants s'enfermèrent et les clochers des donjons d'où pleuvaient flèches et pierres. Pour l'élection des consuls de 1216, la ville fut durant trois jours en pleine anarchie. Afin de clore cette époque troublée, l'on décida de nommer un *Podestat*. L'archevêque en habits pontificaux reçut, pour l'empereur roi d'Arles, le serment de fidélité d'Isnard d'Entrevennes, *Podestat d'Arles*. Le calme fut momentanément rétabli, puis quelques désordres éclatèrent encore.

Raymond.
Bérenger V

1217

C'est alors que Raymond-Bérenger s'échappa du château de Monçon, où, à la suite de troubles, il était retenu prisonnier avec le roi Jacques d'Aragon, son cousin. Il s'embarqua à Tarragone et gagna la Provence. Il n'était âgé que de dix-sept ans, mais, sous la tutelle de Garsende, sa mère, femme éminente, il apprit à gouverner sagement. Il s'entoura d'abord des hommes les plus remarquables de ses Etats, tels que Blacas d'Aups, Isnard d'Entrevennes, les archevêques d'Aix et de Digne, etc... Il sera plus que ses prédécesseurs et suivant l'expression de M. Bourrilly, « l'écu de l'Eglise ». L'un de ses premiers gestes fut d'enjoindre à ses sujets hérétiques de rentrer dans le giron de l'Eglise, ou de quitter immédiatement ses Etats. Le voilà donc

1220

en face de Raymond de Toulouse, toujours, au contraire, sous le coup des anathèmes pontificaux et ayant, par la force des choses, introduit l'anarchie dans les principales villes de Provence. Qu'on en juge. Les républiques (ou communes) de Marseille, d'Arles, d'Avignon, de Nice, de Tarascon sont pour Raymond VI. Guillaume de Sabran-Forcalquier s'est rendu indépendant et ce fut cette querelle que Raymond-Bérenger vida premièrement. Il conclut un arrangement avec Guillaume, à qui il laissait le titre purément honorifique de comte de Forcalquier, ainsi que six châteaux et la vallée de l'Aigue, sauf Grambois.

Désormais, il se sentait fort, appuyé par le comte de Savoie, dont il avait épousé la fille l'année précédente. Béatrix de Savoie, l'une des princesses les plus accomplies de son temps, lui apportait non seulement 2.000 mares d'argent en dot, mais aussi le bonheur que procure une épouse vertueuse et intelligente. Parmi les princesses qu'eut la Provence, celle-ci fut l'une des plus brillantes; « Béatrix de Savoie fit de la cour d'Aix le centre du bon ton et des lettres. Cette princesse, qui, semblable aux femmes des héros homériques, passait une partie de ses journées à filer avec ses dames d'honneur, s'élevait, quand elle prenait une plume, au rang des écrivains provençaux et français »...(1) Contraste reposant des atrocités qui se commettaient au cours de cette horrible guerre des Albigéois.

Simon de Montfort ayant été tué au siège de Toulouse, les Avignonnais, pour célébrer la joie que leur causait cette mort, crurent pouvoir se ven-

(1) Constantin.

ger sur les catholiques. La plume se refuse à écrire de pareilles horreurs. Guillaume des Baux, prince d'Orange, fait prisonnier dans un combat, fut écorché vif. Un cri de réprobation s'éleva jusqu'à Rome. Le pape Honorius III, justement indigné, «chercha partout des vengeurs à ce prince». Hélas! le remède fut aussi dangereux que le mal. Une nouvelle croisade (1) appela une fois de plus aux armes. Louis VIII, roi de France, se mit à la tête de ses troupes, auxquelles se joignit Raymond-Bérenger; ces princes vinrent assiéger Avignon avec une armée de 50.000 hommes. Les Avignonnais se défendirent brillamment, la rage au cœur, pendant trois mois, puis cernés de tous côtés, ils durent capituler et les rois de France et de Provence entrèrent dans la ville le 12 septembre. Mais ce fut le cardinal Saint-Ange qui profita de la reddition. Il fit raser 300 maisons, abattre les tours de la ville et exigea 6.000 marcs d'argent. En outre, la ville devait envoyer à ses frais trente chevaliers bien armés pour secourir les Lieux Saints, durant une année entière.

1226

Raymond-Bérenger s'occupa ensuite de ses propres intérêts, s'efforçant de faire régner la paix et proclamant la Trêve de Dieu. Cependant, il ne craignait pas de châtier ses sujets quand ils se rebellaient. C'est ainsi qu'aidé par les Marseillais il avait détruit les châteaux de Lambesc et de Roquemartine. Malgré l'aide momentanée des Marseillais, Raymond-Bérenger ne les avait pas soumis. L'évêque Benoît d'Alignano secondait pourtant ses vues sur la ville et chercha à lui susciter des partisans.

(1) La célèbre chanson, dite de la « Croisade » est en deux parties, l'une composée par un partisan de Simon de Montfort, l'autre par un partisan des Albigeois.

1237

Peine perdue. Les Marseillais repoussèrent toutes les avances et afin de n'être pas pris au dépourvu, appellèrent à leur secours le comte de Toulouse, Raymond VII (1), qui avait succédé à son père. Le comte de Provence assiégea Marseille à la fin de l'année 1237. Trois mois après, voyant que ses efforts demeuraient sans résultats, il leva le siège. Ce ne fut qu'en 1243, que le comte de Provence sanctionna le mode de gouvernement de la cité et reconnut son indépendance sous la haute protection du comte. Celui-ci acquérait le droit de battre monnaie joint à celui de la chevauchée (2) et à une redevance annuelle en argent..

Ces difficultés ne furent pas les seules que Raymond-Bérenger eût à surmonter. S'il avait trouvé des ennemis à côté de lui et au-dessous, il en surgit également au-dessus de lui. Frédéric II était un dangereux suzerain. Le comte de Provence avait dû aller en Lombardie lui rendre hommage; les contingents provençaux qui relevaient de l'Empire s'y rendirent pour seconder Frédéric II, dans l'assaut des villes lombardes qu'il se proposait de soumettre; ce à quoi il ne réussit point, mais son autorité en Provence devint plus manifeste. Il nomma même le Podestat de la ville d'Arles, que jusque-là le peuple s'était choisi. Aussitôt, il envoya Bérard de Lorette au-dessus de la tête de l'archevêque, comme *Vicaire général de l'Empire pour le royaume d'Arles* et, de ce fait, chargé de recevoir des Arlésiens le serment de fidélité. C'était une innovation et l'on conçoit que l'archevêque s'en soit ému. Cet arche-

(1) Raymond VI était mort en 1222 sous l'habit des Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, après avoir vu son fils reprendre ses domaines.

(2) Service que les vassaux ou sujets étaient tenus de faire à cheval pour le seigneur ou pour le roi.

vèque, Jean Baussan, protesta, mais il donna toutefois son consentement au serment d'*amitié, d'honneur et de respect* au comte de Lorette; réservant les droits de l'archevêque d'Arles pour le présent et l'avenir et la liberté des gentilshommes et des bourgeois.

Or, voici que tout à coup la scène change. Le pape Grégoire IX prend fait et cause pour l'Eglise d'Arles et lance une bulle d'excommunication contre Frédéric II. Instruit de ce fait nouveau, le comte de Provence entre dans la ville comme étant ami de l'empereur et secondé par le parti épiscopal, il chasse le comte de Lorette, qui se réfugie en Avignon, où il ne cessa d'intriguer. Raymond-Bérenger a enfin atteint son but ; l'archevêque Jean Baussan lui cède tous droits et immunités sur Arles, c'est-à-dire que les Arlésiens prennent le comte de Provence à titre de Podestat à vie. Un gentilhomme, Guillaume de Miromari, jure, au nom du Parlement arlésien, « sur l'âme de tous les assistants et sur la sienne propre », la fidélité à ce traité. A son tour, Raymond promet de maintenir les lois, les franchises et les libertés de la république. En apprenant cette grandiose scène locale, Frédéric II est furieux. Il met le comte de Provence au banc de l'Empire, le déclare par lettres patentes, données à Crémone (décembre 1239), criminel de lèse-majesté et ennemi public, lui ordonne de comparaître devant lui dans le délai de trente jours. Geste plus grave encore, il confisque ses Etats et donne le comté de Forcalquier et la ville de Sisteron à Raymond VII.

Voilà donc à nouveau en présence le comte de Provence et le comte de Toulouse. Cette vieille rivalité, qui, depuis Raymond de St-Gilles, n'avait cessé de se manifester, éclatait maintenant avec plus de force et plus d'ampleur. La querelle montait jusqu'au Pape et jusqu'à l'Empereur. D'un côté, les Guelfes, le Pontife-Roi, le Roi de France, le comte de Provence et les évêques ; de l'autre les Gibelins, l'Empereur, le comte de Toulouse, Barral de Baux, les villes d'Avignon et de Marseille. Raymond VII, qui, par extraordinaire, vivait en paix, reprit les armes ; il passa le Rhône à Avignon et s'empara du pont de Bompas sur la Durance ; il prit le château de Trinquetaille et mit le siège devant Arles. Le roi de France, venant au secours du comte de Provence, fit lever le siège d'Arles ; ces troupes réunies rejetèrent celles de Raymond de Toulouse dans le Languedoc. Soudain, lorsque tout semblait perdu, tout s'apaisa. Le roi de France et le roi d'Angleterre écrivirent à l'empereur pour se plaindre de son procédé et de celui du comte de Toulouse à l'égard du comte de Provence et tout se termina par un traité d'alliance le 5 juin 1241. Raymond Bérenger promettait à Raymond de Toulouse sa fille Sancie en mariage ; mais Sancie épousa Richard, duc de Cornouaille, qui devint ensuite roi des Romains.

Revenant en arrière de quelques années, abordons l'un des plus gracieux sujets de notre histoire provençale, le mariage de Marguerite, fille ainée de Raymond Bérenger, avec Louis IX, roi de France. La renommée de cette Marguerite « au beau visage, à l'âme encore plus belle, ornée des mœurs les plus pures », était parvenue à la reine Blanche

de Castille, avec laquelle le comte de Provence était apparenté. A la suite du rapport que fit à la reine Blanche, son émissaire secret Gilles de Flajac, elle députa à Aix Gauthier, archevêque de Sens, et le sire Jean de Nesle, pour faire la demande en mariage de la jeune princesse. Raymond Bérenger, au comble du bonheur, la leur accorda sur le champ, s'engageant à donner à la fiancée 20.000 livres, malgré l'état précaire de ses finances. Il ne put s'empêcher pourtant d'avouer à Romée de Villeneuve, son ministre, l'embarras dans lequel il était pour trouver cette somme (1). « Sire comte, lui répliqua celui-ci, laissez-moi faire et que cette grande dépense ne vous cause point de peine, car si vous mariez hautement votre aînée, la seule considération de l'alliance fera marier les autres et à moins de frais. »

La reine Blanche envoya au devant de sa future bru un cortège magnifique, cortège qui s'arrêta à Sens, où le mariage eut lieu le 27 mai 1234 et le lendemain, la princesse « fine et loyale » fut sacrée et couronnée (2) par l'archevêque de cette ville. Guillaume de Savoie, oncle de la mariée et évêque de Valence, l'avait escortée, ainsi qu'une foule de provençaux, « la plupart poètes, dit Filleau de la Chaise, comme le pays qui les produit. » Un an après se vérifiait la parole prophétique de Romée de Villeneuve (3). Des pourparlers étaient engagés entre Henri III, roi d'Angleterre, et Thomas, comte de Savoie (4), pour un mariage avec Éléonore, se-

(1) Somme si exorbitante pour les revenus du Comte de Provence que la cinquième partie, dit-on, était à peine payée trente ans après.

(2) La couronne d'or avait coûté 58 livres.

(3) Dante, en quelques beaux vers a placé Romée de Villeneuve dans son Paradis.

(4) Beau-Père de Raymond Bérenger.

conde fille de Raymond-Bérenger, qui ne pouvait décliner une offre aussi flatteuse. Des ambassadeurs d'Angleterre vinrent chercher la princesse, laquelle partit, accompagnée d'un grand nombre de poètes et de seigneurs provençaux, dit l'histoire. Eléonore « ne le cédait point en mérites à sa sœur ainée. »

Les loisirs de la paix furent sagement employés par Raymond-Bérenger. En 1230, il érigeait en commune le bourg où, sur la rive droite de l'Ubaye, se tenaient des marchés importants pour les habitants de la vallée. Il voulut que la nouvelle ville s'appela Barcilonna (1), en souvenir de la Barcelone catalane, d'où étaient sortis ses aieux. Les Martigues, à la même époque, devinrent plus considérables. Ailleurs, il régla les droits de gîte, de service et de justice. Bref, il fut un administrateur, ce que l'on n'avait plus vu depuis longtemps en Provence. Disons tout de suite qu'il fut admirablement secondé par son ministre Romée de Ville-neuve, auquel il donna la baronnie de Vence.

Les sujets de Raymond-Bérenger l'aimèrent pour sa simplicité et sa bonhomie. Il accordait des priviléges aux villes et aux villages de son comté qu'il se plaisait à parcourir. Il tenait sa cour à Aix, mais pendant l'été, il visitait les villes des Alpes, Riez, Sisteron, Apt. Au début de son règne dans un plaid tenu devant l'église de Forcalquier, ce prince était assis, relate la charte, sur une des marches de l'escalier, qui conduisait au clocher.

Le dernier acte de sa vie fut un acte de réconciliation : il se rendit au concile de Lyon pour faire publiquement la paix avec le comte de Toulouse

(1) Elle fut appelée plus tard Barcelonnette.

(1) ; c'est là que le Pape Innocent IV lui remit la Rose d'Or. Peu après, il mourait à Aix, le 19 août 1245. Son testament, daté de Sisteron, 20 juin 1238, attribuait les comtés de Provence et de Forcalquier à sa quatrième fille, Béatrix, nommant exécuteurs testamentaires trois évêques, ainsi que Guillaume de Cottignac et Romée de Villeneuve.

Cette mort fut un malheur public. Prince sage et vaillant, de grande droiture d'âme et de cœur haut, il avait porté à son apogée la maison de Barcelone, en Provence. Ayant navigué heureusement contre vents et marées, il fut loué par tous les historiens. Il laissait son comté pacifié, prospère et ses finances rétablies. Tout à la fois pratique et idéaliste, il encourageait les arts et les lettres ; les uns et les autres avaient, sous son règne, brillé d'un éclat sans pareil. Sa cour était une des plus polies et des plus brillantes de l'Europe. Peut-être fut-il trop magnifique ? mais combien ce défaut est petit à côté de ses éminentes vertus !

Richard de Noves (ou de Barbentane), valeureux chevalier qui s'était attaché à Raymond-Bérenger, le célébra dans son éloge funèbre qu'il récitait de château en château. Raymond-Bérenger, dernier comte de la maison de Barcelone, fut enterré dans la commanderie de Saint-Jean de Malte, dont il avait été le fondateur. Son mausolée est l'un des principaux ornements de l'église Saint-Jean de Malte d'Aix.

(1) En 1222, Raymond Bérenger V avait promulgué la Trève de Dieu, remarquable par ses dispositions.

CHAPITRE XII

LES TROUBADOURS. — MARIAGE DE BEATRIX DE PROVENCE

En 879, le couronnement à Arles de Boson avait partagé la France romane en deux parties et du coup en deux dialectes différents. Lorsque la maison de Barcelone posséda le comté de Provence, le dialecte du Midi s'éloigna davantage de celui du Nord. Le premier devint la langue d'oc ou romane, ou provençale; le second, langue d'oïl ou française. Formée des éléments grecs et latins, auxquels s'étaient ajoutés des mots goths et bourguignons, ainsi que l'usage des augmentatifs et des diminutifs, cette langue était fort expressive ; la suppression des pronoms donnait un tour singulièrement rapide à la phrase, ennemie des lenteurs et des sous-entendus. Cette langue, qui avait remplacé le latin (1) était devenue usuelle. Elle eut ses poètes, ses troubadours. « Déjà, dit le savant Huet, du temps de Hugues Capet, les Provençaux avaient plus d'usage des lettres et de la poésie que tout le reste des Français. » Ce qui n'est pas un mince honneur. « Dans tout l'Occident de l'Europe, dit Bembo, la langue provençale était la seule admise dans les classes élevées. » Les Italiens du XII^e siècle voulaient non seulement imiter le style et l'accent des Provençaux, mais copier même leurs vêtements et leurs usages. Il en fut de même pour la Catalogne, où le provençal était la langue littéraire.

(1) Parlé seulement dans les monastères.

*Fêtes données
à Aix par
Alphonse I^{er}.*

A ce goût inné de la poésie, les Bérengers ajoutèrent l'élégance du langage, l'esprit de liberté, l'amour des lettres, des arts et des sciences qu'ils avaient reçus dans le contact avec les Arabes. Ils donnèrent l'exemple du *Gaï Saber*, gai savoir. On a d'Alphonse I^{er}, comte de Provence, une *Canso* en pur provençal. Il donnait des fêtes superbes en l'honneur de la dame Jordane Brun. « J'ai vu, disait Peyre Vidal, la cour du roi Alphonse, à Aix, et j'y ai reçu tant de bons exemples que j'en suis devenu meilleur. Si vous y aviez été, vous y auriez vu ce siècle heureux où brillaient des hommes généreux et amoureux; vous y auriez entendu comme moi, les troubadours conter comment ils étaient entretenus et fêtés dans les cours qu'ils visitaient; vous y auriez vu tant de brillants équipages, tant de palefrois portant brides dorées et selles ornées de flocons, que vous en auriez été dans l'admiration. Il y venait des seigneurs d'outre-mer : il en venait d'Espagne ; le roi Alphonse les recevait tous avec joie et les comblait des marques de sa générosité. »

Alphonse II protégea et cultiva également la poésie provençale.

Les Troubadours étaient quelquefois accompagnés de jongleurs qui composaient les airs des sirventes (satires) ou des tensons (disputes d'amour) et les chantaient en s'accompagnant de leur vielle, allant de castel en castel. Si les Troubadours étaient à cheval, ils portaient leur vielle attachée à l'arçon de leur selle, et suspendue à leur cou s'ils cheminaient à pied. Leurs habits étaient de couleurs diverses et éclatantes; pauvres, ils portaient à leur ceinture un mallette ou aumônière et cela avait bien l'air d'implorer la générosité de celui

qu'ils venaient divertir. Les seigneurs leur donnaient à défaut d'argent quelquefois des armes, des chevaux, voire des draps. Ils étaient aussi reçus aux palais des évêques.

Garsende
de Sabran.

Après la mort d'Alphonse II, Garsende, sa veuve, déchargée des soins de la régence par don Sanche, son beau-frère, continua à protéger les Troubadours. Elle est d'ailleurs encore jeune et chantée par Elias, poète agenais, à qui Alphonse II avait donné des terres à Barjols ; d'où son nom : Elias de Barjols, qui finit ses jours dans le cloître. Deux ans après l'arrivée de son fils, Raymond-Bérenger V, Garsende entra au monastère de la Celle, près de Brignoles.

Rambaud
de Vaqueiras
et Cadenet,
Marseille

Les plus célèbres troubadours furent Rambaud de Vaqueiras et Cadenet, qui brillèrent à la cour de Montferrat. Folquet de Marseille ne fut pas un poète ordinaire. Chassé de sa ville natale par le vicomte Barral, dont il avait chanté la femme Adélaïde de Roquemartine, il trouva un asile à la cour de Guillaume VII, seigneur de Montpellier. Là, Eudoxie, femme de Guillaume, l'accueillit généreusement et à nouveau, il chanta l'amour ; mais bientôt dégoûté du monde, il prit l'habit cistercien et devint abbé du Thoronet. Élu par le chapitre de Toulouse au siège épiscopal de cette ville, il déploya un zèle violent contre les Albigeois.

Sordel
et Bertrand
de Born.

Faut-il rappeler les deux troubadours célèbres que Dante rencontra ? le premier Sordel (1) à l'en-

(1) Ce troubadour n'était pas provençal, mais ayant chanté en langue provençale, il est considéré comme tel.

trée du Purgatoire, Sordel qu'il compare à un lion reposant dans sa force? Sordel, dans la complainte de Blacas, son bienfaiteur, et dans une satire d'une verve étincelante et d'une rare amertume, propose de faire manger de son cœur — tant ce cœur était grand et généreux — à tous les princes et seigneurs d'Europe. On a aussi de Sordel une tenson, où avec Bertrand d'Allamanon, autre troubadour célèbre en son temps, ils disputent sur l'amour. Le second troubadour provençal, que Dante rencontre dans l'*Inferno*, est Bertrand de Born (1), un rude batailleur. Il avait excité les deux fils du roi d'Angleterre à se révolter contre leur père. Par deux fois, il perdit son château et disait :

*Je vous le dis, manger, dormir
N'ont pour moi saveur si douce
Que quand il m'est donné d'ouïr.
« Courrons, amis, à la rescousse.
D'entendre parmi les halliers
Hennir chevaux sans cavaliers,
Et gens crier: « A l'aide ! A l'aide ! »
De voir les petits et les grands
Dans les fossés rouler mourants.
A ce plaisir tout plaisir cède.*

Et pour accentuer cette macabre poésie, Dante voit Bertrand porter dans ses mains sa tête ensanglantée qui semble menacer encore.

Boniface de
Castellane :
Jeoffroy
Rudel.

Boniface de Castellane s'éleva, lui, contre le despotisme de Charles d'Anjou et, dans ses sirventes, invitait les princes à s'armer en faveur de la Provence. L'un des gestes les plus émouvants des Troubadours fut celui de Jeoffroy Rudel, qui, sur

(1) Même remarque que pour Sordel et pour Jeoffroy Rudel de Blaye.

la foi des pélerins, s'éprend d'amour pour Mélisende, comtesse de Tripoli, se croise, s'embarque, tombe malade sur le vaisseau, arrive à Tripoli dans un état lamentable, se fait porter à demi-mort dans une auberge, où sa dame, informée, d'un si grand amour, vient le voir. Quoique un peu réconforté par la vue d'un objet si cher, Rudel expire bientôt entre ses bras, « louant Dieu et le remerciant de lui avoir accordé le seul bien qu'il désirait. » La princesse le fait inhumer dans la maison des Templiers, et, toute dolente, s'enferme elle-même dans un couvent (1).

Bernard de Ventadour De Bernard de Ventadour, poète provençal, qui passa les Alpes, et qui composa une pièce en l'honneur de Jeanne d'Este, un professeur d'éloquence à Bologne, écrivait: « De quelle célébrité est Bernard de Ventadour! Quelles belles chansons il a composées! Quelles douces mélodies il a inventées! C'est ce que proclament plusieurs contrées du monde... »

Guillaume de Cabestaing Ne pouvant citer tous les troubadours, terminons ce court énoncé par le rappel de la tragique destinée de Guillaume de Cabestaing. S'étant mis au service de Raymond de Roussillon, il plut à dame Marguerite, femme de Raymond. Cette châtelaine tira un jour à l'écart Cabestaing. « Dis-moi, lui dit-elle, t'es-tu aperçu si mon semblant est vrai ou faux? » — « Ainsi m'aide Dieu, répondit le troubadour, depuis l'heure bienheureuse que je me suis attaché à votre service, je vous ai regardée comme

(1) Cette légende a servi de thème à l'une des plus jolies productions d'E. Rostand, *la Princesse Lointaine*.

la meilleure dame qui fût jamais née et la plus vraie dans vos dits et dans vos manières. Certes, je vous crois telle et telle vous croirai toute ma vie. » — « Et moi, reprit la dame, ainsi Dieu me garde, je te dis déjà par moi ne seras trompé et que je ne fausserai la première opinion que tu as conçue de moi. » Une chaste caresse scella ces paroles. Les deux amants ne se doutaient point que cet aveu allait déchaîner une catastrophe. Il paraît que les médisants prirent leurs soupçons pour vérités, « ils avertirent Monseigneur Raymond, qui, ne se tenant plus de jalouse, conduisit un jour son page hors du château, se rua sur lui, et l'ayant tué, lui arracha le cœur. »

Il donna ensuite ce cœur à son cuisinier, lui enjoignant de l'accommorder à la sauvagine et de le servir sur la table. Quand Marguerite eut mangé de ce mets : « Dame, lui dit son mari, savez-vous de quelle viande vous venez de faire si bonne chère ? » — « Je n'en sais rien, répondit-elle, sinon qu'elle m'a paru exquise. » — « Je le crois volontiers, reprit le mari, car c'est chose que vous avez le plus aimé. » Et comme la malheureuse ne comprenait pas encore, son seigneur lui montre la tête ensanglantée de Cabestaing. A cette vue affreuse, Marguerite tombe évanouie; lorsqu'elle revient à elle-même, en proie à un sombre désespoir, elle s'écrie : « Je ne mangerai d'autre mets que celui dont votre barbarie vient de me nourrir. » Elle échappe à son mari qui courrait sur elle, la main à son épée, et se précipite par la fenêtre. (1)

(1) Sous le titre de *La Légende du Cœur*, Jean Aicard a fait représenter un drame en vers au théâtre antique d'Orange en 1903, avec Sarah Bernard, qui tenait le rôle de Cabestaing.

Mais le véritable triomphe des poètes provençaux fut l'institution des cours d'amour, tribunal gracieux où les femmes de qualité traitaient les questions subtiles d'amour. Ces cours plénières se tenaient à Signe, à Pierrefeu, à Romanin. Celle d'Avignon jouit d'une grande célébrité. Les décisions que l'on y prenait s'appelaient : « lous arrêts d'amours. » L'on nomme comme ayant fait partie de ces Cours, plusieurs princesses des Baux, Antoinette de Cadenet de Lambesc, Béatrix d'Agoult de Sault, Mabille de Villeneuve de Vence, Phanette de Gantelme, la comtesse de Die etc...

Nous avons vu que la comtesse Béatrix fut à la hauteur de la cour des Bérengers, où elle avait amené les plus illustres dames de Savoie. C'est Béatrix qu'invoquait dans sa prison le roi Richard. Elle lui répondit « par un chef-d'œuvre dans lequel on ne sait ce que l'on doit le plus admirer de la délicatesse du sentiment, de la pureté de la langue ou de la coupe poétique. Ces vers écrits cinquante ans avant Joinville, doivent faire compter Béatrix de Savoie parmi les créateurs de la langue française. »

Les distractions intellectuelles n'étaient point pour cette princesse un obstacle à la direction des affaires de la province. Après la mort de Raymond Bérenger V, elle fit garantir les droits de son douaire sur le comté de Forcalquier, et comme le pape avait protégé le comte de Provence, il écrivit aussitôt à sa veuve qu'il la prenait sous sa protection, ce qui n'était pas inutile à cette époque.

L'on sait que par son testament du 20 juin 1238 Raymond Bérenger avait légué à sa quatrième fille Béatrix, le comté de Provence, avec l'espoir

qu'elle épouserait le comte de Toulouse et réunirait ainsi les deux comtés, ce qu'il n'avait pu obtenir lui-même. Mais la comtesse régente faisant partie du conseil, composé des deux ministres Romée de Villeneuve et Albert de Tarascon, en décida autrement. Ce mariage fut un chef d'œuvre de diplomatie féminine. Demandée par Raymond de Toulouse, Béatrix et sa mère lui firent bon accueil, mais voulurent gagner du temps. Ennuyé de ces temporisations, le comte de Toulouse écrivait au comte de Savoie, au roi d'Aragon et à la Reine Blanche ; seulement ces deux derniers travaillaient pour eux-mêmes; le roi d'Aragon désirait faire épouser à son fils l'héritière de Provence ; il vint faire, dans ce but, une démonstration militaire, jusqu'aux portes de la ville d'Aix.

Mariage
de Béatrix
de Provence.

Frédéric II envoya une escadre composée de vingt galères pour demander la jeune princesse. Le conseil de Régence argua comme motif de refus que l'empereur Frédéric étant sous le coup de l'excommunication du pape, on ne pouvait s'allier avec lui; et les galères impériales reprirent la haute mer. Ainsi Béatrix fut recherchée pour les plus hautes alliances : l'honneur en revenait autant à la Provence qu'à elle-même. La reine Blanche, plus fine, députait à Aix des émissaires secrets pour former parmi la noblesse une opinion en faveur de son fils, Charles d'Anjou. Et ce fut celui-ci, quatrième prétendant, qui « délivra les deux Béatrix » (1). Il s'avançait vers la Provence, escorté de cinq cents chevaliers, avec les nobles bannières de France flottant au vent. Les Etats assemblés à Aix se prononcèrent en sa faveur et le mariage fut célébré le 31 janvier 1246.

(1) Bourrilly.

CHAPITRE XIII

LA PROVENCE SOUS LA PREMIERE MAISON D'ANJOU

Le roi Louis IX, en favorisant le mariage de son frère avec l'héritière de Provence, avait fait acte de politique avisée (1); mais les Provençaux, habitués au gouvernement paternel des princes catalans, ne purent aimer Charles d'Anjou, si dur et si impitoyable. La prédiction du poète national, qui disait « au lieu d'un brave seigneur, les Provençaux vont avoir un sire » (2), se réalisait.

Béatrix, aussitôt après la mort de son père, avait accordé sans doute, comme don de joyeux avènement, aux habitants de la ville d'Aix, une franchise générale de maltôtes, emprunts, prêts forcés et levées, mais Charles d'Anjou ne cessa de lutter contre la liberté des villes de Provence.

Marseille, qui était devenue libre à la mort de Raymond VII de Toulouse, ne voulut pas reconnaître l'autorité de Charles d'Anjou. Celui-ci, pour donner un caractère officiel et légal à ses empiétements sur les libertés des communes, introduisit dans le comté des légistes. Ces hommes de loi s'informèrent des titres que possédaient les villes et les seigneurs pour se dire exempts de la juridiction du comte de Provence. Aussitôt, « sans égard pour le droit des parties, «ils déclarèrent que toute chose appartenait au prince. C'était clair et catégorique.

(1) La politique des rois de France tendait à mettre la main sur la Provence et sur le comté de Toulouse. C'est pour cela que Louis VIII était venu assiéger Avignon.

(2) Un *despote* voulait-il sans doute dire.

Le Grand
Sénéchal.

1247

Cependant Charles, qui se proposait de s'embarquer avec le roi de France et ses autres frères pour la Croisade, avait institué la charge de Grand Sénéchal. Celui-ci devait gouverner le pays en son absence et sous la régence de sa mère, la reine Blanche, qui avait donné déjà les preuves d'une incomparable administration. Dans son projet d'asservissement des communes, Charles fut secondé par les légats du Pape. Ceux-ci tinrent un concile à Valence et défendirent les associations entre les particuliers et les villes. Or, comme Avignon, Arles, Marseille et Barral des Baux avaient signé, le 17 avril 1247, un traité d'alliance offensive et défensive, c'était les condamner d'avance et prendre cause pour le plus fort, c'est-à-dire le comte de Provence. Mais les habitants de ces villes, sûr de leur droit, en appelèrent au pape Innocent IV, qui suspendit en leur faveur l'exécution du décret.

Lutte des
Arlésiens en
faveur de
leurs libertés.

1249

Les Arlésiens continuèrent à lutter pour leur indépendance et contre la maison d'Anjou. Quelques ardents patriotes eurent la tête tranchée ; d'autres périrent dans une émeute. Excités par ces représailles, les Arlésiens bloquèrent dans son palais leur archevêque, Jean Baussan, partisan du comte. Relegué dans sa chambre à coucher, des sentinelles furent placées à la porte et il fut défendu de lui adresser la parole. Jean Baussan en fut réduit à demander, *pour l'amour de Dieu*, un sauf-conduits jusqu'à Beaucaire. En attendant de meilleurs jours, il usa de la seule arme en son pouvoir : il lança l'interdit sur Arles et son territoire, ainsi que sur Barral des Baux, que le peuple avait nommé. Mais ces foudres n'intimidèrent pas les Arlésiens. Ce qui les effraya davantage, ce fut l'annonce

du retour de Charles d'Anjou, qui avait été fait prisonnier en Egypte avec son frère Saint Louis. Il fut racheté de sa captivité et son retour émut davantage les Arlésiens que les foudres de l'archevêque Jean Baussan. Charles d'Anjou débarqua à Aigues-Mortes en octobre 1250.

Arles,
Avignon et
Marseille font
leur
soumission.

1251

1252

1257

Tout de suite, le comte de Poitiers, frère du comte de Provence et possesseur du comté de Toulouse, se rangea avec lui; les deux princes mirent le siège devant Arles et Avignon; livrées à leurs seuls moyens, ces deux villes se soumirent, Arles le 29 avril 1251 et Avignon le 7 mai de la même année. En juillet 1252, après avoir soutenu un siège de huit mois, Marseille capitula à son tour. L'évêque, moyennant seize châteaux, céda sa suzeraineté à Charles d'Anjou, qui nomma dans cette ville, comme à Arles et à Avignon (1) un bayle pour le représenter, bayle qui, en sonme, fut omnipotent. L'acte de soumission fut passé dans la prairie (2) du Palais Comtal à Aix et suivi de réjouissances pour les habitants de la capitale du Comté, sans nul doute; non pour leurs voisins, les Marseillais, dont les députés étaient venus en habits de deuil. Ainsi disparurent des plus grandes villes les libertés municipales.

(1) Vingt-deux ans plus tard Philippe le Hardi, qui possédait une partie du marquisat de Provence à titre d'héritier de la comtesse de Poitiers, fille du dernier comte de Toulouse, céda à Grégoire X cette partie du marquisat; Charles d'Anjou qui en possédait l'autre partie en fit également don au pape. Telle fut l'origine des droits qu'avait la papauté sur le comtat Venaissin 1274. Mais Charles d'Anjou s'était réservé la moitié de la ville d'Avignon.

(2) Prairie qui devint la place du Palais sous le roi René.

Soulèvement
à Marseille.

Quelques années plus tard, les patriotes marseillais se soulevèrent. Qu'en résulta-t-il? Jean de Manduel et quelques autres furent exécutés à la plaine Saint-Michel. Deux ans après, peu effrayé par cette cruelle répression, Boniface de Castellane, le troubadour guerrier, l'économiste qui avait doté son comté de statuts célèbres par leur esprit de justice, encouragea vivement les Marseillais à lutter pour reprendre leur indépendance. Charles enleva son fief à Boniface et le bannit de ses Etats ; il le «*caça hors de Provence* », dit Joinville. Les habitants de Marseille conservèrent cependant le privilège de se réunir dans le cimetière des Accoules ; le conseil de ville eut, avec le consentement du bayle ou viguier, la faculté de signer «des traités de commerce avec les villes maritimes, d'établir des consuls et d'envoyer des agents partout où besoin serait».

Tout cédait à Charles d'Anjou, plutôt, cependant, par la crainte que par l'affection. Il y a loin de Charles d'Anjou à Raymond Bérenger V ; il y a encore plus loin de Charles d'Anjou à Louis IX. Le premier ne tenait pas son plaid sur les marches d'un escalier comme son beau-père, ni sous un chêne comme son auguste frère. Avec le premier prince de la première maison d'Anjou, ce fut déjà un acheminement, hélas! vers la monarchie absolue. Ce qu'avait justement redouté le dernier des Bérenger s'accomplissait.

Comme l'évêque de Marseille, celui d'Avignon abandonna sa qualité de chef de la cité. Les seigneurs faisaient de même ; le prince d'Orange céda à Charles d'Anjou le titre de roi d'Arles, que Frédéric II lui avait conféré. Les dauphins de Viennois lui rendirent hommage pour leur fief de Gap et d'Embrun. Le comte de Vintimille lui abandonna

ses droits sur le comté de ce nom. Même des villes d'Italie, telles que Coni, Parme, Plaisance, etc., se mirent sous la protection des comtes de Provence.

Charles
d'Anjou roi
de Sicile

1265

Et cependant, son ambition, ni celle de Béatrix, sa femme, n'était satisfaite. A l'égal de ses sœurs, celle-ci voulait une couronne royale; aussi, lorsque le pape proposa à Charles celle des Deux-Siciles, encouragea-t-elle son époux à l'accepter, car « il n'était souverain, lui disait-elle, que par une femme ». Charles s'assura que les ordres de la province le soutiendraient pour conquérir ce royaume et convoqua son peuple devant le Palais Comtal. Là, le cardinal de Brie, légat du Pape, parut sur le balcon du Palais avec le comte et la comtesse de Provence et s'étant placé à la droite du comte, annonça à haute voix que le chef de la Chrétienté avait conféré le royaume des Deux-Siciles au prince ; il cria aussitôt : Vie et victoire à Charles et à Béatrix, roi et reine des Deux-Siciles. Pendant plusieurs heures, la foule, flattée, répéta ce cri. Sur le champ, la ville d'Aix fit au nouveau souverain, présent de 20.000 florins d'or. La reine Béatrix vendit ses bijoux et les dames de la cour l'imitèrent, pour subvenir aux frais de l'expédition. Un vieil auteur dit que l'empressement des gentilshommes provençaux à suivre le roi en Italie fut tel qu'il semblait « que chacun visait à conquérir pour soi un roïaume. » Nous ne suivrons ni le roi ni ses sujets dans leurs conquêtes en la Péninsule. Nous dirons seulement que, de nouveau, furent en présence Guelfes et Gibelins; d'un côté, le Pape et les seigneurs, de l'autre, l'Empereur et le peuple; Guelfes et Gibelins, ces antagonistes irréconciliables, dont la lutte va remplir l'Italie de sang et de ruines.

Un an après la conquête de Naples, Béatrix mourait à Nocera, à l'âge de 38 ans. Convaincue de la vanité des ambitions, elle ne se souvint alors que d'une chose : de sa bonne ville d'Aix et du tombeau (1) de ses pères, où elle demanda à reposer. Mais son époux, lui, n'était pas dégoûté des honneurs et mûrissait toujours de vastes projets ; il acquit le royaume de Jérusalem, moyennant une pension de 4.000 livres tournois et se fit céder par Baudoin II ses droits sur l'empire grec. De celui-ci, il ne posséda que le titre et ses rigueurs lui firent perdre celui de Sicile.

Accablé par cette défaite, Charles revint en Provence faire des levées d'hommes et percevoir de l'argent. Mais le temps de ses insolents triomphes était passé. Son fils Charles fut fait prisonnier, en voulant conquérir la Sicile et s'il n'eût pas la tête tranchée en représailles de la froide exécution de Conradin (2), ce fut grâce à la reine d'Aragon, qui demanda la vie du jeune prince. Il était encore prisonnier lorsque Charles, miné par les revers, mourut à Foggia.

1235

Que de spectres accusateurs durent entourer sa couche lorsque, à ses derniers moments, il jeta un regard sur le passé ! Et non seulement les spectres de ses ennemis, de celui du jeune Conradin entr'autres, mais même de ses amis, de ses sujets proven-

(1) Dans le somptueux mausolée des Comtes de Provence en l'église Saint Jean de Malte à Aix.

(2) Héritier de la couronne de Sicile eut par ordre de Charles, la tête tranchée sur la place du marché à Naples. Robert de Flandre, gendre de Charles d'Anjou attendri par la grâce juvénile de Conradin, tua le juge provençal qui avait lu l'inique sentence de mort. Conradin, jeta son gant au milieu de la foule, afin d'en appeler à elle de ce grand crime, 1268.

çaux qu'il avait entraînés en Sicile et que Jean de Procida sacrifia à son ressentiment et à son patriottisme. 4.000 Provençaux, à l'exception d'un seul (1) avaient péri dans Palerme, lors des fameuses Vêpres Siciliennes. Les villes d'Italie, qui, au début de son règne en Provence, lui avaient demandé sa protection, se jetèrent presque toutes dans le parti Gibelin et les Provençaux, sur lesquels avait pesé sa main de fer, ne purent le regretter. On a dit de Charles d'Anjou qu'il fut un grand homme. Oui, si l'on veut, par l'intelligence, mais non par le cœur. La férocité de son regard, signalait un historien florentin (2) ne trompait point.

Charles II

Heureusement, sa lignée n'eut rien de son caractère implacable. Autant il avait été hautain, méprisant, avide, autant son fils et successeur Charles II fut doux, affable, généreux. Mis en liberté sous certaines conditions, il fut l'esclave de sa parole. On le vit, accompagné de quelques chevaliers, aller près le col de Panissar, dans les Pyrénées, se reconstituer prisonnier. Personne ne se présenta pour le recevoir et, libre, il s'adonna aux soins du gouvernement de ses Etats. Passons sur la tentative qu'il fit pour reprendre la Sicile et qui n'a aucun rapport avec notre pays. Contentons-nous de parler des salutaires réformes qu'il y apporta.

Les impôts étant devenus excessifs, il les diminua. Il confirma les priviléges municipaux des villes du comté, fit des lois pour réprimer l'usure et l'usurpation des titres nobiliaires, établit la police des tribunaux, simplifia les procédures, soumit les

(1) Guillaume de Porcellet.

(3) Villani.

notaires à des règlements disciplinaires, statua que nul ne pourrait exercer la médecine et la chirurgie « qu'après avoir donné des preuves de capacité et de probité reconnues », imposa aux Juifs une marque particulière sur leurs vêtements et leur défendit de prendre des chrétiens à leur service. Il permit à la ville de Toulon d'avoir un conseil pour traiter des affaires de la Commune.

Même permission fut accordée à la ville d'Aix, dont les conseillers devaient être au nombre de trente. Les syndics de cette ville pour remédier aux abus qui se commettaient dans le débit des denrées nommèrent dix inspecteurs de vivres que l'on renouvelait chaque année; on les appela d'abord maîtres des victuailles, ensuite intendants de police.

Abolition des Templiers. C'est sous le règne de Charles II que l'ordre des Templiers fut aboli. Accusés de pratiques abominables et possédant de grandes richesses, les chevaliers du Temple, qui avaient rendu de si éminents services pendant les Croisades, furent arrêtés en Provence, le 24 janvier 1308, « en exécution d'une bulle du Pape », disait la lettre comminatoire de Charles II, mais il défendait toutefois de leur faire aucun mal. Leurs biens, qui consistaient surtout en quelques commanderies, en terres et bestiaux, furent attribués aux chevaliers de Malte. Les Templiers étaient, au moment de leur suppression, au nombre de 48 en Provence; on ne trouva chez eux ni monnaies ni argenterie. Les uns furent enfermés dans le château de Pertuis et les autres dans celui de Meyrargues; tous étaient roturiers, sauf trois ou quatre qualifiés de *milites*. Par sa vigilante administration, par la douceur de son caractère, Charles mérita le surnom de Sage; il mourut à Na-

bles, le 5 mai 1309, après avoir régné vingt-quatre ans.

Le roi Robert Les Napolitains considérèrent son règne comme l'âge d'or de la monarchie. Son successeur, Robert, son second fils, hérita de ses nombreuses qualités; mais, après avoir été couronné à Avignon, où le Pape faisait son séjour et reçu le serment de fidélité des comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont, il reprit le chemin du royaume de Naples, de sorte que, depuis Charles I^{er}, jusqu'au milieu du règne du roi René, l'histoire de la Provence demeure liée à celle de ce royaume. Et d'abord beaucoup de seigneurs provençaux reçurent en échange de leurs services auprès du roi, des terres et des comtés en Italie.

Les Papes en Avignon Il nous faut pourtant disjoindre cette histoire et demeurer en Provence, où, sauf la mort de Clément V à Roquemaure, il ne se passa rien de très remarquable. Au quatorzième siècle, il n'y eut de grand que de grandes iniquités. La Papauté, qui, jusqu'ici, avait marché à la tête de la civilisation, parut amoindrie. Nous devons ouvrir ici une parenthèse et expliquer que l'amitié de Philippe le Bel pour le successeur de Boniface VIII, et plus encore que l'amitié, le besoin d'avoir le nouveau pape près de lui, engagea le roi de France à l'appeler dans son royaume. Clément V, le premier des papes français qui passa les Alpes, ayant été couronné à Lyon, choisit Avignon comme lieu de sa résidence. Disons bien vite que si ce séjour fut fatal à la chrétienté, il devint un bienfait pour la Provence. A Avignon affluèrent alors les personnages les plus illustres: des rois, des princes, des courtisans, les familles des cardinaux..... Bientôt, la ville se trouva trop exigüe et il fallut l'agrandir;

plusieurs allèrent, sur la rive droite du Rhône, se fixer à Villeneuve ; il fallut construire un palais pour le chef de l'Eglise; sous Benoît XII et sous Clément VI s'éleva ce somptueux Palais, qui fait toujours l'admiration du monde entier.

Le séjour des Papes en Avignon dura 72 ans, de 1305 à 1377. Pendant ce temps, sept pontifes, tous français, occupèrent le siège de saint Pierre.

Le roi Robert. Quant au roi Robert, il reçut les hommages du dauphin de Viennois et du prince d'Orange, en 1318. Il était alors à l'apogée de son règne ; il exerçait la souveraineté sur la Lombardie, la Toscane, la Ligurie, et même sur Rome, dont le pape Jean XXII l'avait nommé gouverneur, puis il fut élevé à la dignité de vicaire général de l'Empire en Italie.

En 1320, le roi Robert revint en Provence. Il présida les fêtes qui eurent lieu à Marseille, en l'honneur de Saint-Louis, son frère, connu surtout sous le nom de Saint-Louis de Brignoles. Le fils de Charles II, parvenu à une haute sainteté, avait été sacré, à 21 ans, évêque de Toulouse. Il mourait deux ans après et son corps fut transporté à Marseille, au couvent des Cordeliers (1).

Durant son séjour en Provence, Robert confirma le conseil de Communauté de la ville d'Aix ; ce conseil comprenait trente gentilshommes ou simples bourgeois. Il créa le bailliage de Barjols, en souvenir de son enfance, qui s'était écoulée au château de Barjols et acquit, par achat, la juridiction sur la ville d'Apt.

Le reste de la vie du roi Robert s'écoula à Naples, dans l'étude et l'amitié des hommes célèbres

(1) Le nom de cours St-Louis a été donné à l'artère où se trouvait ce couvent.

de son temps. Pétrarque fut son ami. Le roi Robert, « monarque le plus savant que l'on connût alors dans le monde », fit subir un examen au poète avant son couronnement au Capitole, en 1341. Cet examen dura deux jours et demi, après quoi le roi de Naples déclara son ami digne de recevoir la couronne de laurier.

Pétrarque

Pétrarque n'était point provençal; né à Arezzo, le 19 juillet 1304, il vint tout enfant à Avignon, où son père se réfugia, après avoir été chassé d'Italie par les factions politiques. Le jeune homme fit ses études à Carpentras et à Montpellier. Il habita souvent Avignon et plus souvent Vaucluse. De plus, il aimait et chantait une femme de Provence. Pétrarque est donc un peu notre et on ne saurait passer sous silence un tel poète.

Pétrarque n'entra point dans les ordres; il demeura clerc toute sa vie. Peut-être craignait-il que l'indépendance de son esprit et l'impétuosité de son caractère ne s'accordassent de la discipline ecclésiastique. Une chose est certaine : il refusa constamment les emplois élevés et les honneurs que les papes d'Avignon lui offrirent. Un incident fort simple allait donner à son génie l'occasion de se déployer et de s'élever aux sommets que l'homme atteint si rarement.

Le 6 avril 1327, un Vendredi-Saint, Pétrarque étant entré dans l'église du monastère de Sainte-Claire d'Avignon, vit pour la première fois une femme d'une souveraine beauté, cette Laure de Noves, aussi célèbre par ses dons naturels que par sa vertu. Le regard de cette femme, rencontrant celui du poète, y fit jaillir l'étincelle, qui devint chez lui la passion de toute sa vie. Elle, pourtant, était ma-

riée depuis deux ans, à Hugues de Sade. Sans rien soustraire à l'affection qu'elle devait à son mari, elle accorda au poète l'exquise fleur de la pensée et une immatérielle tendresse, dons platoniques qui jetaient Pétrarque dans une ardente allégresse. Six siècles ont passé sur cette mémorable aventure, et la poésie qu'elle a inspirée n'a pas encore perdu ses pathétiques accents.

«Que le jour, le mois et l'année soient à jamais en bénédiction; que le soient la saison, le temps, l'heure et le moment, ainsi que le beau pays et l'endroit même où je fus atteint par deux beaux yeux qui m'ont enchaîné (1)... » Fixé de temps en temps à Vaucluse, le poète ne craignait pas de s'abaisser en donnant ses soins à un petit champ, il plantait et greffait lui-même des arbres fruitiers. « Là, écrivait-il, les Muses, chassées de toutes parts, y jouissent de cette tranquillité qu'elles aiment. » Il y retrouvait surtout l'image de cette Laure qu'il avait beau chercher à fuir ; mais qui s'imposait à lui, malgré toutes les distances et le suivait dans ses voyages en Italie, même « jusqu'au bout de l'Océan ». L'absence, au contraire, exaltait sa flamme, que, disait-il, « toutes les eaux de la fontaine n'auraient pu éteindre » ; il remplissait « les beaux vallons qu'arrose la Sorgue de ses gémissements et de ses cris qui retentissaient partout ».

Ces sonnets, en effet, dépassèrent bientôt les échos de sa vallée ; le public les lisait avidement. Effrayée par cette popularité croissante, Laure défendit à son ami de chercher à la revoir : puis, touchée par une si grande constance, elle lui permit

(1) Sonnet X.

de revenir au milieu du cercle d'amies et d'admirateurs qui se réunissaient chez elle.

Mais Avignon, la ville de joie, la ville magnifique, qu'embellissait encore la cour fastueuse de Clément VI, allait devenir la proie d'un fléau qui n'épargna aucune demeure, et fit de cette cité un vaste cimetière. Les pressentiments de cette époque lugubre étaient-ils dans l'air ? La dernière fois que Pétrarque vit Madame Laure, elle ne portait ni perles, ni parures, et elle ne chanta point ; la tristesse de son visage annonçait la crainte d'un mal dont on devine l'approche. Et Pétrarque, qui se disposait à partir pour l'Italie, emporta le souvenir d'un regard empreint de mélancolie, ce regard « qui purifiait l'air » et, toutefois, si tendre, si doux qu'il resta à jamais fixé dans son cœur.

Laure eut une attaque de peste qui parut d'abord bénigne, mais qui s'aggrava ; ses amies entouraient sa couche et recueillaient d'elle l'exemple d'une douce mort, comme elles avaient recueilli l'exemple d'une vie qui s'était maintenue calme et serine... « Rassemblant en elle-même toutes ses vertus, elle partit doucement et sans efforts. » Le soir de ce jour fatal, 6 avril 1348, son corps fut déposé dans la chapelle de la Croix de l'église des Cordeliers.

Quand Pétrarque connut à Parme l'horrible malheur qui l'atteignait, il passa plusieurs jours sans prendre aucune nourriture et sans prononcer aucune parole. Il revint, en 1351, à Vaucluse, où s'étaient écoulées ses plus belles années, et il s'empressa de se rendre en Avignon, dans l'église des Cordeliers, pour honorer les restes de celle qu'il avait tant aimée. Lorsque, en 1533, on découvrit le tombeau de Laure, on y trouva, à côté de ses osse-

ments, une boîte de plomb en laquelle était enfermé le sonnet de Pétrarque :

Qui riposano quei caste e felici ossa...

(Ici repose l'heureuse et chaste dépouille de cette belle âme, qui n'eut pas son égale sur la terre...)

Pétrarque ne fut pas seulement dominé par l'amour qu'il porta à Madame Laure. Il aimait l'Italie, sa patrie, avec la véhémence qui caractérisait tous ses sentiments. Il goûta profondément le charme de l'amitié. Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon, et Boccace furent les confidents de sa pensée et de ses travaux. L'empereur Charles IV et le roi de France, Jean le Bon, l'appelèrent en vain à leur cour. Son goût de la solitude et son amour de la liberté le firent renoncer à tous les honneurs. Il mourut à Arqua (Italie), le 18 juillet 1374, simplement chanoine de Padoue, vingt-six ans après le trépas de Laure de Noves. Il légua son petit bien de Vaucluse à l'hôpital de ce lieu. La plupart ont oublié le nom du roi Robert et, privilège du génie, se souviennent du nom de Pétrarque.

Chose curieuse, sous l'influence de ce poète, la manie et l'attrait de la poésie s'étaient emparés d'un grand nombre de personnes et, en Italie, la gloire posthume de Pétrarque éclipsa pendant quelques siècles la gloire de Dante.

CHAPITRE XIV

LA REINE JEANNE

1328

Quand on annonça au roi Robert la mort de son fils, le duc de Calabre, qui donnait de si magnifiques espérances : « La couronne est tombée de ma tête; malheur à vous, malheur à moi! » s'écria-t-il. Il eût pu ajouter comme un pronostic lugubre : Malheur à ceux qui la porteront après moi ! La mort du duc de Calabre, survenue en pleine matûrité, détacha Robert des ambitions de la terre ; mais il voulut régler sa succession et préparer à ses royaumes un souverain digne d'eux et de la maison d'Anjou. Ce dernier rêve de Robert fut une utopie admissible, en ces temps chevaleresques, car l'héritier privilégié, le souverain qu'il désigna à sa succession au trône était une femme, ou plutôt une enfant.

1331

Par son testament, en date de l'année 1331, Robert instituait Jeanne, sa petite-fille, reine de Naples; il lui transmettait également ses droits sur les comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont. Marie, soeur de Jeanne, devait lui être substituée, dans le cas où celle-ci viendrait à mourir. Robert excluait ainsi ses neveux, les princes de Tarente et de Duras, que son père Charles II (1) avait désignés à la succession du comte de Provence, à défaut d'héritier mâle direct. Qu'on juge de la stu-

(1) Charles II avait laissé une nombreuse postérité, neuf fils, parmi lesquels Carobert, roi de Hongrie, St-Louis, évêque de Toulouse, Robert ci-dessus nommé, les princes de Tarente et de Duras, et cinq filles.

peur qui s'abattit sur ces princes et de la rage sourde qui les dévora. Il est permis de supposer que, dès lors, une haine latente couva en eux contre Jeanne. Mais si les comtes de Provence jouissaient du droit de choisir eux-mêmes leur successeur (1) le testament du dernier régnant n'annulait-il pas celui de son prédécesseur? La clause réservée par Charles II ne devait-elle avoir force de loi que pour son héritier au premier degré? C'est ce qu'il importe de bien considérer, avant de prendre parti pour les princes lésés.

Et, pourtant, les événements qui suivirent le règne de Robert semblaient lui donner tort. Ces événements prouvérent qu'en dérogeant à l'ordre de succession établi par Charles II (2), Robert avait voué sa petite-fille au malheur et ouvert dans sa famille des compétitions inévitables ; roi pacifique, roi éminemment populaire, il prépara, par ses dispositions suprêmes, des rivalités funestes à la prospérité de ses royaumes.

Jeanne I^e. — La destinée de Jeanne voulut que, pour elle, tout écoit l'hommage de ses vassaux. La destinée de Jeanne voulut que, pour elle, tout fût prématué. Elle n'était guère âgée de plus d'un lustre lorsqu'elle reçut l'hommage de ses vassaux et de ses peuples ; par cet acte anticipé, Robert resserrait ainsi les liens qui existaient entre la jeune souveraine et ses sujets ; il assistait, confiant en l'avenir, aux premiers pas de Jeanne dans sa car-

(1) Le testament du roi René le prouva bien, un siècle et demi plus tard.

(2) Qui nous venons de le dire précédemment avait désigné comme son successeur après Robert, et à défaut d'héritier mâle de celui-ci, le prince de Tarente, fils de Charles VI, puis le prince de Duras, un de ses autres fils. Il avait pourvu Carobert, l'aîné, du royaume de Hongrie.

rière de reine et il était le témoin heureux de la fidélité de ses peuples.

Dans cette cour de Naples, fastueuse et magnifique, l'hommage, avec le cérémonial qui l'accompagnait, dut frapper l'imagination enfantine de la princesse. Dès cette heure, elle devina le rôle brillant auquel elle était appelée. Dès cette heure, elle comprit le courant mystérieux qui venait de s'établir entre elle et ce peuple, qui devait lui donner tantôt des preuves d'indifférence, tantôt des marques d'un attachement excessif ; seuls, les Provençaux aimèrent leur reine, en dépit de tout.

Extérieurement, l'héritière de la maison d'Anjou possédait tout ce qui flatte un cœur très épris et ce qui excite la jalousie; avec son diadème de cheveux d'or, son large front, ses yeux noirs que surmontait une arcade sourcilière bien dessinée, avec sa riche carnation et sa taille majestueuse, elle ressemblait plutôt à une déesse qu'à une mortelle. Sous le rapport de l'intelligence, des dons aussi rares, aussi extraordinaires qu'au physique; avec tout cela une existence tenant plus du roman que de la vie réelle. Une aurore embrasant victorieusement le ciel et un déclin marqué par un affreux cataclysme, des splendeurs triomphales et la chute dans l'abîme; des années d'un règne plein d'équité, et comme épilogue les horreurs tragiques de sa vie sentimentale; voilà toute, en contrastes, l'existence extérieure de cette reine, qui eut pour père ce duc de Calabre, dont plusieurs anecdotes redisent la bienfaisance et la popularité. Mais la célébrité de Jeanne I^e, sa fille aînée, fut plus grande encore. Les contrastes si accusés de sa vie publique sont aussi frappants dans son existence privée. Mariée quatre fois, elle devait participer à des unions tout à fait opposées les unes aux autres.

Le premier malheur de la reine Jeanne lui vint de ses fiancailles, dans sa huitième année, avec son cousin André de Hongrie, l'enfant le moins capable de la comprendre, elle déjà imposante, douée de cette grâce câline, sûre de son prestige, possédant déjà cette subtilité d'esprit, cette vivacité, ce don d'assimilation qui devaient en faire une femme supérieure. De ce malheur, hélas ! découlèrent tous les autres ; on s'accorde à dire que Jeanne était légère. Il est reconnu que sa rare sensibilité la portait plutôt aux plaisirs. Mais, par ce mot, il faut entendre les tournois, les joutes et les cours d'amour, toutes choses qui entraient dans les mœurs d'alors. Et encore cette réputation de légéreté n'est-elle point générale, au sujet de la reine Jeanne. L'auteur des chroniques d'Anjou et du Maine l'appelle une femme de « sainte vie ». Il lui manqua très probablement ce fond de solide piété chrétienne qui aide à supporter les peines de la vie et ce fut une grande lacune dans l'éducation de Jeanne. Evidemment, Robert avait cru faire suffisamment pour sa petit-fille, car il ne lui ménagea point la fréquentation des religieuses de mérite, mais l'empreinte chrétienne ne fut pas assez profonde sur son âme impressionnable. La jeune princesse ne fut pas suffisamment mise en garde contre son propre cœur. Hâtons-nous d'ajouter que Jeanne était la descendante trop éloignée de Blanche de Castille, et il y avait de plus en elle, par sa mère, l'apport de la moralité des Valois, fils dégénérés de saint Louis, ce dont il faut tenir compte.

Le roi Robert disparaît majestueusement de la scène du monde; de son lit de moribond, il adresse à la future reine une allocution pathétique, suivie

des plus sages conseils; il nomme ses exécuteurs testamentaires, réunit le conseil de régence pour lui faire ses suprêmes adieux, et ces détails matériels réglés, ne s'occupe plus que du salut de son âme. Il envisage la mort avec la sérénité d'un chrétien, console ses courtisans éplorés et se couche en paix dans son cercueil.

Par une ironie des choses humaines, c'était *Robert le Sage*, celui que Boccace appelait le Salomon de son siècle, qui renversait les lois de l'hérédité établies par Charles I^{er} et préparait, de ce fait, la guerre dans la péninsule. Rien ne la fit tout d'abord pressentir. Les lois justes qui avaient régi les Etats de la maison d'Anjou maintinrent la tranquillité durant quelques années. La succession au trône s'opéra sans difficultés. Toutes les villes et les communautés, tous les seigneurs subjugués par la radieuse beauté de leur souveraine lui prêtèrent l'hommage.

Naples, la Provence, le Piémont se courbèrent devant elle dans un superbe élan. Elle fut acclamée au milieu des vivats et des applaudissements frénétiques de la foule. Jeanne trouva certainement dans ce délire de son peuple une compensation au bonheur que ne lui avait point apporté la durée de ses fiançailles. Le roi Robert avait solennellement décidé que le mariage s'accomplît et cet ordre fut exécuté peu après sa mort.

Mariage de
Jeanne l'^e et
de André
de Hongrie.

Voilà donc notre malheureuse reine, le précieux joyau de la maison d'Anjou, de plus en plus rivée à sa chaîne; personne ne sera capable de lui montrer l'abîme de son propre cœur et de détourner ses pas des pièges qui lui seront tendus. La

reine Sancie (seconde femme du roi Robert), quoique faisant partie du conseil de régence, a quitté la cour pour le cloître. Robert lui a vainement confié la tutelle de sa bien-aimée petite fille; sa conscience elle-même lui a suggéré en vain de rester, rien n'a pu la retenir; elle seule pourtant aurait pu conjurer les orages qui allaient éclater. Dans le terrible drame qui se joua autour de Jeanne, il est juste de faire porter à chacun sa part de responsabilités.

Mais si la vertu austère et rigide, si une dévotion peut-être exagérée, en la personne de Sancie, fuyait la cour, le crime, l'ambition l'intrigue veillaient et s'y installaient sous les traits odieux de la Catanaise. (1)

La Catanaise. Cette femme, qui, partie du rang le plus bas, s'était insinuée auprès des reines de Naples, cette femme frivole avec Catherine d'Autriche (2) et dévote près de Sancie, cette femme vile et astucieuse fut le mauvais génie de Jeanne au début de son règne. En face de l'autorité si habilement déployée par la Catanaise, s'élevait celle du frère Robert, religieux cordelier, qui, de Hongrie, avait suivi à la cour de Naples, le prince André pour continuer son éducation. L'ambition du moine était aussi ardent que celle de la Catanaise, et de cette âpre rivalité, du choc de cette redoutable passion, devait né-

(1) Philipine, dite la Catanaise, était simple lavandière lorsqu'elle fut appelée à nourrir un fils du duc de Calabre; devenue veuve, elle épousa Raymond de Cabannes, un serf af-franchi, lequel anobli devint ensuite Grand Sénéchal. Philipine, sa femme, fut gouvernante des princesses Jeanne et Marie.

(2) Première femme du duc de Calabre, fils du roi Robert.

cessairement résulter un désastre. Les barons napolitains poussaient Jeanne à gouverner par elle-même, sans autre contrôle que celui du conseil de régence qui publiait ses Edits. Le roi, très épris de Jeanne, eût supporté son effacement et son écart des affaires; ce rôle passif convenait même à son caractère. Mais le moine rêvait plus d'éclat pour son élève. Il le secouait, le tirait de son apathie par tous les moyens; il rêva même de placer la couronne de Naples sur la tête de Louis de Hongrie et le pressa de venir épouser la princesse Marie, sœur de Jeanne. Ce n'était point là tout. Les princes de Tarente et de Duras, cousins de la reine, mécontents de voir grandir chaque jour l'audace et l'autorité de la faction hongroise, unissent leur ressentiment à la jalouse ambition de la Catanaise, grave imprudence, fatale détermination! Comme de brillants coléoptères, attirés et éblouis par la lumière ils se grisaient de cette lumière pénétrante, de cette impérieuse beauté qu'était Jeanne. Faut-il en conclure que Charles de Duras, vécut avec la reine dans une étroite intimité? Là-dessus, les opinions des historiens sont très divisées et plusieurs affirment que Charles aimait la princesse Marie que d'ailleurs il épousa.

Il existe deux versions sur la mort d'André de Hongrie. Celle qui est contre Jeanne n'est pas sérieuse. Que le lecteur juge lui-même. La cour fuyant durant l'été, le climat malsain de Naples est établie, proche d'Averse, dans une maison de plaisance. La reine toujours belle dans l'attente prochaine de sa maternité, est plus que jamais l'idole de son peuple, des gentilshommes napolitains et des princes du sang. Un regard, un mot de la souveraine aimée enverrait ceux-ci au bout du monde

accomplir des exploits fameux ! Souriante et enjouée elle tresse un cordon de soie : son époux s'approche d'elle. — A quel usage destinez-vous ceci, Madame ? — Et Jeanne sans se départir de son sourire : Ceci est la corde pour vous pendre. A peu de jours de là, la nuit étant venue, on avertit André que la reine a une importante communication à lui faire. Sans méfiance, le roi quitte son appartement et comme il entre dans la chambre de sa femme, quatre individus s'emparent de lui, passent à son col un lacet de soie, et le suspendent à une poutre.

Jeanne aimait les plaisirs ; elle ne fermait point assez l'oreille aux flatteries des courtisans ; de plus en plus profond s'était creusé l'abîme entre elle et le prince André ; la perspective de la naissance d'un enfant n'avait pas provoqué entre les époux une affection qui aurait dû enfin se produire à ce moment. Tout cela est vrai. Tout cela est de la plus haute évidence, mais a-t-il été possible à la jeune reine de diriger elle-même le complot, pour supprimer un prince que tant de titres devaient lui rendre sacré ? Faut-il supposer qu'ayant eu connaissance des projets criminels de son entourage, elle n'aie rien fait pour les détourner ?

Exammons maintenant la seconde version du crime, celle qui fut probablement l'écho de la réalité : dans la nuit du 18 septembre 1345, le roi se trouvait dans l'appartement de sa femme, lorsque l'un des conjurés nommé Geoffroi vient le prier de sortir pour recevoir un courrier, dépêché en toute hâte par le grand chambellan Artus. Ce prétendu courrier était porteur de nouvelles très importantes. Croyant à un soulèvement populaire, fomenté par la faction napolitaine, André sort précipitamment à demi-vêtu et suit Geoffroi, qui referme sur lui (re-

marquons ce détail), la porte de l'appartement. Mais Jeanne s'est réveillée et trouve insolite l'arrivée d'un courrier en pleine nuit; d'ailleurs, ne lui sied-il point de prendre connaissance des dépêches qui concernent ses Etats? Elle se lève et se dirige vers la sortie. Mais la porte ne cède point sous son impérieuse poussée, elle s'impatiente et s'imagine qu'André veut lui taire les secrets du royaume. Elle l'appelle et lui crie: *avre me, avre me* (1). Geoffroi, resté de l'autre côté de la porte, l'ouvre et présente à la reine la pointe de son épée. Terrifiée, Jeanne rentre chez elle, s'assied au pied du lit et, le front dans ses mains, se prend à pleurer. Pendant ce temps, quatre conjurés se jettent sur le malheureux André, à peine arrivé dans le vestibule ; ils cherchent à l'étrangler et font passer son corps par une fenêtre donnant dans le jardin. Là, d'autres le tirent par les pieds, l'achèvent et suspendent son cadavre aux barreaux de cette fenêtre. Ce forfait ne s'est pourtant point accompli sans que le silence de l'heure ténébreuse soit troublée. A un bruit de pas inconnus, à l'éclat des voix, au cri d'épouvante poussé par André, sa nourrice Isolda s'est réveillée; elle court affolée dans le jardin et pousse de tels gémissements que les assassins prennent la fuite.

Cette version du crime est rapportée par Jean de Banzano, par Pétrarque et Boccace. La même opinion prévalut chez Bertrand del Balzo, grand justicier du royaume, lequel, au nom de Clément VI, ouvrit une enquête sur la mort du roi.

Les fauteurs et les exécuteurs du crime, la Cata-naise et ses enfants ne purent jamais en charger la reine, même au milieu des plus lacinants suppli-

(1) *ouvre-moi, ouvre-moi!*

ces de la question à laquelle ils furent soumis avant d'expier leur régicide par la peine capitale.

Une monographie de «Giovanna I^e» a été publiée à Naples, il y a quelques années; elle est enrichie de notes du professeur Taddeo Ricciardi, chercheur érudit, qui a séparé le vrai d'avec l'exagéré; il a refait le portrait de cette reine, « piu infelice che bella, piu calunniata che trista ». Il ne croit pas davantage à la participation de notre reine au meurtre d'André; pas davantage, il ne croit à son inconduite, «che la fantasia ostile et popolare ha ricamata intorno alla sua memoria. » Jeanne commit néanmoins une grande maladresse par sa lenteur à rechercher les assassins d'André ; elle montra une faiblesse peu pardonnable en abritant ceux que l'opinion publique désignait comme les instigateurs et les auteurs du crime. Ceux-ci avaient été ses favoris avant la mort du roi ; ils continuèrent à l'être après, alors qu'ils eussent dû lui devenir odieux. Ce fut là une lourde faute et la faute capitale dans l'existence de Jeanne. On vit donc une femme donnant asile aux meurtriers de son époux, une souveraine prenant sous sa protection les assassins du roi. Le scandale fut grand.

Jeanne épouse
Louis
de Tarente

1346

Ce fut pire lorsque, le 20 août 1346, elle épousa son cousin Louis de Tarente. Quoique l'on s'y attendît, c'était un éclat. La reine mécontentait le Pape en accomplissant ce mariage, avant d'avoir obtenu les dispenses de l'Eglise; elle irritait surtout le roi de Hongrie, qui criait bien haut que Jeanne cherchait à légitimer, par cette union, des sentiments qu'elle n'avait pas su maîtriser du vivant du prince André.

Louis
de Hongrie
envahit le
royaume de
Naples.

Louis de Hongrie avait fait peindre sur un étendard noir l'image de son frère tombant percé de coups sous la main des assassins, et il s'avancait farouche, empli de haine vers les Etats de Naples, faisant précéder son armée de cette enseigne symbolique. Il enleva plusieurs villes à Jeanne, pendant que les Génois détachaient Vintimille de sa couronne et que le duc de Milan et le comte de Savoie s'emparaient d'une partie du Piémont. La reine, cependant, avait fait armer trois galères pour se réfugier en Provence et pour comparaître devant le Pape, qui venait d'ordonner une seconde enquête sur la mort d'André. Louis de Hongrie entra presque sans coup férir dans Naples, mais ce qui faisait espérer à Jeanne que l'occupation de ses états par son beau-frère serait de peu de durée, c'est que, à l'annonce de son départ, les habitants de la capitale descendirent vers le port avec de grandes marques d'affection et la suppliant de rester parmi eux. Le roi Louis de Tarente demeurait à Naples pour disputer le terrain au roi de Hongrie.

La Reine
Jeanne vient
en Provence.

Elle s'embarqua le 15 janvier 1348. Notre grand poète national (1) a beau nous la représenter sur sa magnifique galère, entourée du faste de sa maison. Ce voyage, commandé par l'infortune, était loin d'être un voyage de plaisance. A Marseille, elle fut reçue par de bruyantes démonstrations de respect. Dans le cimetière des Accoules, où le peuple se réunissait toujours, elle jura sur l'Evangile de maintenir tous les priviléges de la commune. Elle unifia en une seule cité, et sous les mêmes droits, la ville basse et la ville haute. La scène fut toute

(1) Mistral : la rēino Jano.

différente à Aix. Craignant que Jeanne accédât au désir du roi de France, qui voulait faire échange avec elle du comté de Provence pour d'autres domaines, les barons provençaux la retinrent prisonnière, dans le palais comtal (1). Souveraine de deux royaumes, elle était chassée de l'un et prisonnière dans l'autre. Pendant deux mois, ses sujets la gardèrent ainsi, sans lui permettre d'écrire, ni de recevoir aucun message. Les lettres même qu'elle adressait au Pape, afin d'obtenir qu'on lui rendît justice, ces lettres étaient lues par les gentilshommes qui la gardaient. Du jour où nos pères, après la prise de Marseille par César, s'étaient fièrement présentés devant le Sénat romain, ils ne doutèrent plus de rien. Jeanne devait savoir cela, car elle ne parut pas avoir gardé rancune à ses sujets provençaux.

Enfin relâchée, la reine voie, disent les vieux chroniqueurs, au devant de son second mari, Louis de Tarente, qui a pris terre à Aigues-Mortes. Dans son castel d'Avignon, ou dans le palais du cardinal Napoléon des Ursins, à Villeneuve, son séjour est une apothéose continue. Traduite en plein Consistoire, interrogée par trois cardinaux sur le meurtre d'André, elle répond fermement qu'elle ne doit rendre compte qu'à Dieu de sa conduite; mais que, pour se laver de l'accusation inique qui pèse sur elle, elle répondra au Père commun des fidèles. Les ambassadeurs hongrois, qui l'avaient convoquée en ce prétoire solennel, se retirèrent sans qu'elle fut condamnée.

C'est durant le séjour de Jeanne et de Louis à

(2) Quelques historiens disent à Château-Arnould, ce qui est peu vraisemblable.

La Peste
en Provence

1348

Villeneuve-lès-Avignon que la peste fit de si grands ravages en Provence. Elle dura sept mois, pendant lesquels il mourut, dit-on, un sixième des habitants; l'effroi des populations était tel que des pestiférés furent jetés dans la fosse, alors qu'ils respiraient encore. Toutes les affaires furent suspendues et les terres abandonnées; les animaux domestiques erraient par les champs et succombaient également sous cet affreux mal. Le pape Clément VI payait des médecins pour le service des pauvres et faisait enlever à prix d'argent les cadavres qui encombraient les rues de la ville papale. Il publia deux bulles pour mettre sous sa protection les Juifs que l'on supposait être la cause de cet épouvantable fléau.

Vente de la
Ville
d'Avignon
au Pape.

Louis de Hongrié, qui avait chassé Jeanne de Naples, s'enfuit devant la persistance de la peste et la reine prit des mesures pour rentrer à Naples. Dénuée de ressources, elle vendit ses bijoux et la ville d'Avignon. Clément VI acquit cette ville, où la papauté avait élevé des palais magnifiques, moyennant 80.000 florins d'or de Florence. Jeanne reçut cette somme avant la signature de l'acte et elle reconnut l'avoir employée « à ses affaires et à ses besoins. » La Provence fournit des milices à sa souveraine, qui quitta Marseille au mois d'août 1348, laissant Philippe de Tarente, son beau-frère, gouverneur de Provence.

Ravages
en Provence
d'Arnaud
de Servole.

Après le désastre de Poitiers, Arnaud de Servole, dit l'*Archiprêtre*, commit de graves dégâts dans le pays; il était « accompagné d'un tast de gens ramassés et perdus, tous bandoliers ou bannis ».

Dans l'impossibilité où se trouva le gouverneur de les chasser par les armes, il ordonna, sous des peines sévères, de cacher les vivres, les troupeaux, les munitions et d'affamer les brigands. Le pape Innocent VI « lui départit 40.000 escus pour délivrer à ces compagnons », afin d'en être débarrassé. Mais naturellement, ces bandits revinrent l'année suivante. « Or, les Provençaux qui cuyaient estre quites au moyen du pont d'or qu'on avait fait à l'archiprêtre furent bien étonnés quand, au bout d'un an, ils le virent revenir avec son armée bandolière pour retirer une autre curée ».

Les Tard-Venus Puis ce furent les Tard-Venus qui vinrent piller et rançonner la Provence. Un prince français, Louis d'Anjou, se mit aussi de la partie; avec les troupes de Bertrand Duguesclin, il assiégea Tarascon et Arles, invoquant les droits sur le royaume d'Arles, que lui avait légués l'empereur Charles IV (1). Les Arlésiens se défendirent vaillamment. Toute la noblesse, d'ailleurs, prit les armes pour repousser les troupes françaises et les rejeter en Languedoc.

La Reine Jeanne, qui avait bénéficié de la protection de Clément VI, bénéficia aussi de celle d'Urbain V (2). La Rose d'Or. Celui-ci lui donna la rose d'or, le dimanche de *Lætare* et comme les cardinaux se plaignirent d'une telle faveur accordée à une reine, alors que le roi

(1) Couronné à Arles en 1365 et le dernier roi de ce royaume.

(2) Guillaume de Grimoard, abbé de St-Victor à Marseille; élevé au Pontificat en 1362, d'un caractère ferme, fort instruit et d'une grande sainteté de vie, essaya de rétablir la Papauté à Rome, mais à cause de la guerre civile qui la désolait, ne put y demeurer que trois ans mourut à Avignon, en 1370. Sa vie très documentée, a été publiée par Mgr. Chaillan.

de Chypre se trouvait à Rome, le Pape répondit que l'on n'avait jamais vu un abbé de Saint-Victor sur la chaire de saint Pierre. Jeanne fit triomphalement à cheval le tour de Rome. Mais ce fut son dernier succès.

Le schisme
d'Occident.

Après la mort d'Urbain V s'ouvrit ce que l'on appela le grand schisme d'Occident. L'on vit deux papes, l'un à Rome, l'autre à Avignon, gouverner la Chrétienté et quelquefois la scandaliser. Aux faveurs pontificales d'Urbain V succédèrent les anathèmes d'Urbain VI sur la tête de Jeanne, qui avait reconnu le pape Clément VII. Urbain VI la déclara schismatique, hérétique et lui enleva ses Etats, déliant ses sujets du serment de fidélité. De plus, Charles de Duras (1), qui ne pouvait se résigner à être éloigné du trône de Naples, se faisait appeler Charles III et marchait victorieux sur la ville de Naples.

Jeanne, réfugiée au Château-Neuf, attendit vainement qu'Othon, de Brunswick, son quatrième mari (2) vint la délivrer. Les galères provençales tardaient à se porter au secours de leur reine. Obligée de se rendre, elle ne put flétrir le cœur de Charles de Duras.

Assassinat de
Jeanne I^e

1888

Un soir qu'elle était en prière, quatre émissaires entrent dans sa prison, la saisissent sur son escabeau et lui tranchent la tête. Quelques historiens disent qu'elle fut étouffée entre deux matelas, pieds et poings liés.

(1) Un neveu de Jeanne.

(2) Elle avait épousé en troisièmes noces, don Jaime, roi de Majorque.

Toutes ces infortunes, toutes ces antithèses, ce génie d'une souveraine qui avait codifié les statuts de la Provence, et semé les bienfaits comme des fleurs sur un sol enchanté, toutes ces choses tragiques, lamentables et réelles s'idéalisèrent dans l'esprit et le cœur des peuples de Jeanne. Pour perpétuer sa mémoire, ils marquèrent de son nom fatidique les monuments qui subsistent, que l'on admire encore et les chemins que l'on foule; ainsi, quelque chose d'elle leur resta. Les ruines pittoresques des castels de Tourves, de Ventabren, des Pennes, les tours de Châteaurenard évoquent le souvenir des infortunes de Jeanne, tandis que les châteaux de Barjols et de Salon rappellent, sous la blonde lumière des ciels du Midi, son prestige souverain. A Pertuis, dont elle était la châtelaine, ses vassaux regrettèrent sa juridiction équitable et généreuse; ils donnèrent le nom de Tour de la Reine Jeanne à la tour carrée qui subsiste encore à l'orient de la ville. Partout, elle répandit des libéralités; elle construisit plusieurs églises à Naples; en Provence, celles de Salernes et d'Allos.

Clément VII, consterné à la nouvelle de sa mort, fit célébrer en sa présence des obsèques solennnelles dans la cathédrale d'Avignon, où le cardinal de Cusance prononça son oraison funèbre. Néanmoins, ses sujets ne crurent point à son trépas.

CHAPITRE XV

REGENCE DE MARIE DE BLOIS — LOUIS II

Louis I^{er}
d'Anjou
succède à
Jeanne.

Deux ans après l'action criminelle de Charles de Duras, deux ans après le meurtre de cette reine Jeanne, l'idole des Provençaux, rien n'est changé en Provence. La lutte se poursuivait âprement, misérablement, entre Charles de Duras et Louis d'Anjou (1). Ce dernier, désigné par le testament de la reine de Naples comme son successeur à ce trône et au comté de Provence, avait passé les Alpes, avec une armée forte de 30.000 chevaux. Amé VI de Savoie avec 1.500 lances s'était joint à lui. Mais Charles de Duras, toujours rusé, ayant adopté la tactique de refuser tout combat et de fatiguer son ennemi en se dérobant, l'armée, réduite à l'inaction, était bientôt démoralisée. Assaillie par diverses maladies et par la famine, privée de solde, cette brillante armée fut, peu à peu, réduite à une poignée de soldats et son chef lui-même. Louis d'Anjou, en proie à un chagrin profond, rendait le dernier soupir à Bari, le 21 septembre 1384.

1884

Mort
de Louis
d'Anjou.

Tous les auteurs français et provençaux sont unanimes à enregistrer ce fait, qu'il ne laissait qu'une coupe d'argent et une cotte d'armes de toile peinte, fait d'autant plus significatif que Louis avait volé les trésors amassés avec tant de soins par le feu roi de France, Charles le Sage. Celui-ci se méfiait de son frère, le duc d'Anjou; aussi l'avait-il écarté du gouvernement de son royaume. On sait

(1) Frère du roi de France, Charles V.

que ce prince s'était emparé du pouvoir, afin sans doute de s'emparer aussi des trésors contenus dans les coffres de l'Etat. Les talents militaires dont on le qualifiait furent éclipsés par sa mauvaise foi et son ambition. Jeune encore, il avait donné la mesure de ses défauts, en s'échappant d'Angleterre, où il était retenu comme otage depuis la bataille de Poitiers. Plus tard, gouverneur du Languedoc, Louis d'Anjou avait exaspéré les populations par son despotisme et Charles V lui retira ce gouvernement.

D'après ces précédents, il est facile de supposer que sa mort ne prit point pour les Provençaux les proportions d'une catastrophe. Cependant, par une de ses dispositions testamentaires, Louis avait enjoint à ses héritiers d'indemniser les peuples de Provence et du Languedoc des hostilités et des impôts vexatoires qu'il ne leur avait pas ménagés. La clause principale de son testament concernait l'administration de ses Etats. Vu le jeune âge de Louis II, son fils ainé, cette administration était confiée à sa veuve, Marie de Blois. Cette femme, qui héritait d'une responsabilité si lourde, devait se montrer à la hauteur de sa tâche. Fille de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre, elle était née au milieu des intrigues fomentées par la succession au duché de Bretagne. Plus qu'une autre, elle était donc apte à gouverner et à ramener à son fils les partis qui se disputaient les royaumes de Naples et de Provence.

Marie
de Blois.

La succession qui venait d'échoir à Marie de Blois était, en effet, excessivement écrasante; qu'on en juge : le royaume de Naples, cette éternelle chimère, restait toujours à conquérir; là, quelques vil-

les seulement étaient soumises à la maison d'Anjou. En Provence, où Louis avait fait des mécontents en réunissant au domaine des terres données par ses prédécesseurs à la noblesse ; en Provence, un parti s'était formé sous le titre *d'Union d'Aix*. Ce parti, à l'exception de Marseille, d'Arles et de quelques autres villes moins importantes, ne reconnaissait pas la souveraineté de Marie de Blois et avait juré fidélité à Charles de Duras, en attendant de s'inféoder à la France. A ces deux courants de rivalité qui creusaient plus profonde la lutte, se joignait, pour la reine régente, un autre inconvénient : le manque de numéraire.

Comme dédommagement à cet état de guerre et de révolte, on ne put offrir à la reine, au début de sa régence, que des cérémonies de parade. La première eut lieu au cours des funérailles de Louis d'Anjou, manifestation que rendirent plus impo-santes la majesté de la mort et les conséquences du serment religieux. Ce fut le seul beau geste de cette armée, condamnée à l'inaction, après comme avant la mort de Louis; mais, à ce moment, elle oubliait les énervants délais pour remplir le devoir d'hommage envers son jeune souverain. Les chevaliers proclamèrent Louis II leur roi, jurant de n'en reconnaître point d'autre, fût-ce au péril de leur vie et de celle de leur famille.

Enthousiasmées par ce serment et par la mise en scène au milieu de laquelle il avait été prononcé, les troupes françaises furent conduites devant Barlette, où Charles de Duras s'était enfermé. Rangées en bataille sous les murs de la ville, elles présentèrent le combat à l'usurpateur et, trépignant d'impatience, elles criaient : « Vive le roi Louis et meure le traître Charles ». Mais celui-ci, toujours

felon, ne sortit pas de la ville. La fatalité qui avait pesé sur cette expédition, dès ses débuts, ne cessait de la poursuivre. Une fois encore, le découragement s'empara des partisans de Louis d'Anjou, qui se dispersèrent. Ceux qui repritrent la route de France, dit Juvénal des Ursins « tant nobles que non nobles, retournèrent en grande partie à pied et étoit grande pitié de les voir. »

Les princes
d'Anjou
armés
chevaliers.

La seconde cérémonie de parade eut lieu quelques années plus tard, lorsque les deux fils de Marie de Blois furent armés chevaliers par Charles VI; elle attira à Saint-Denis les principaux seigneurs de France, d'Angleterre et d'Allemagne; des festins et des tournois y succédèrent; l'on célébra ensuite une « pompe funèbre » en l'honneur de Duguesclin et, du deuil, passant à la joie, ces solennités furent clôturées par l'entrée dans Paris de la reine Ysabeau, quoique mariée à Charles VI depuis quatre ans. Les rues furent tendues de tapisseries de Flandre, des théâtres dressés sur le passage de la reine et le bon peuple de Paris s'esbaudit à la représentation des « mystères » et des amusements qui lui furent prodigués en cette mémorable journée. Puis la cour de France se transporta en Avignon, où eut lieu le couronnement de Louis II, roi de Naples et de Sicile. Or le roi avait dix ans. Recu en plein Consistoire, il fit hommage à Clément VII de son royaume de Naples, sous le bon plaisir de sa mère, qui reçut en même temps confirmation de la régence. On voit que la reine régente avait bien employé son temps. Louis I^{er} meurt en septembre 1384, et, quelques mois après, son fils, armé chevalier, acclamé comme roi reçoit l'investiture de son royaume par le Souverain Pontife.

N'omettons pas ce détail pratique: Marie de Blois avait obtenu du roi de France des subsides pour passer en Italie.

Ainsi, elle peut lever des troupes outre celles que les villes de Provence devaient lui fournir. Les Etats Généraux assemblés dans Apt, au mois de mai 1385, réglèrent un accord. Les députés des trois ordres promirent de reconnaître la reine et le roi Louis, si, à leur tour, ceux-ci certifiaient de ne jamais conclure d'alliance avec Charles de Duras, meurtrier de la reine Jeanne; ils stipulaient de plus que, soumis à la domination de la maison d'Anjou, les Provençaux seraient déliés de leur serment de fidélité et se choisiraient tel souverain qui leur plairait, dans le cas où les princes angevins feraient défaut à ce traité. Ils réclamaient, en outre, que les rois de Provence n'aliénassent jamais le domaine de la couronne et que toutes les libertés, franchises et coutumes accordées par leurs prédécesseurs fussent garanties, etc., etc... Nos pères traitaient presque d'égal à égal avec leurs rois et l'on se figure aisément la surprise de la reine régente à l'énoncé de ces réclamations. Le piquant, c'est qu'elle les accepta d'emblée, comprenant que toute opposition serait inutile.

Louis II
reçoit
l'hommage.

Une trentaine de seigneurs seulement allèrent, à la suite de cet accord, prêter serment de fidélité au roi, toujours en Avignon. On remarqua que François de Bouliers, seigneur de Cental, prêta hommage à la manière usitée en Provence. Le roi et la reine étant assis, il se mit à genoux devant eux, bâisa la reine à la bouche et prit ensuite le pied du roi, qu'il bâisa; le roi, pour lui rendre son baiser, l'embrassa aussi sur la bouche. Ce n'était là qu'une

minime compensation aux déboires qui attendaient la reine. L'enthousiaste réception des villes d'Arles et de Marseille ne pouvait lui faire oublier que d'autres villes de Provence n'avaient consenti à lui ouvrir leurs portes. Telle fut l'attitude de Tarascon, de Salon, d'Aix, etc... Voici comment, d'après Jehan Lefèvre, se passaient ordinairement les choses, lorsque le cortège royal traversait les villes qui avaient opté pour Charles de Duras, « 7 septembre 1385, jeudy VII^e jour. Madame disna aux Cordeliers dehors Sallon, je entre dedans la ville au passer devant Alençon (1), qui est pleinement rebelle. Nul ne yssit, ne me fist signe, mais feurent aux barrières ».

Cette obstination dans la révolte eut pourtant un terme. La reine, très insinuante, avait gagné à sa cause quelques seigneurs. La mort violente et pré-maturée de Charles de Duras lui amena les derniers opposants.

Le parti de l'« Union d'Aix » se soumet enfin intégralement à la reine régente et celle-ci fait son entrée dans la capitale de la Provence. Citons encore à ce sujet Jehan Lefèvre : « ...Le 21 octobre, Madame partit de Saint-Cannat, vint à Nostre-Dame de Consolation, près de Aix. Là, descendirent le roy et la reine. Les syndics et conseils d'Aix requirent que le roy et Madame jurassent observer les choses traistées. Ils le jurèrent sur les évangiles; puis on cria « Vive le Roy ». Marie, très magnanime, voulut bien reconnaître que les habitants de sa bonne ville d'Aix ne s'étaient point rendus coupables de rébellion en prenant les armes contre elle et contre

Entrée de
Marie
de Blois et de
Louis II
à Aix

(1) Sans doute Lançon.

Louis II. Elle rendit à la cité toutes ses anciennes prérogatives, car les cours souveraines avaient été transportées à Marseille, et, le 27 du même mois, le jeune monarque « fut reçu comme chanoine » (en vertu du privilège comtal), à Saint-Sauveur.

Couronne-
ment de
Louis II.

1889

Raymond
de Turenne.

Pour affermir le pouvoir de Louis II, il ne lui manquait plus, semblait-il, que d'être couronné comte de Provence. Cette cérémonie eut lieu en Avignon, le jour de la Toussaint, en présence du roi de France, des frères du roi, des ducs de Bar et de Pierre de Navarre. La reine régente dut alors s'imaginer que la paix rêvée pouvait luire désormais sur son peuple de Provence. Ce fut tout le contraire qui se produisit et les plus mauvais jours de l'histoire provençale allairent se lever. En face de l'autorité et de la puissance royale se dressa bientôt une autre puissance, autrement redoutable, un bandit de haute volée, qui jeta l'épouvante et la désolation dans tout le comté. Nous avons nommé Raymond de Turenne, le seul parmi les barons provençaux qui ne voulut pas se soumettre à Marie de Blois. Campé dans ses retranchements des Baux, de Roquemartine et de Lamanon, comme en des nids d'aigle, il n'en sort que pour piller et détruire. Il n'est hordes de barbares qui n'aient commis autant de déprédatations, autant de méfaits et de violence que ce bandit de haute volée. Plusieurs fois excommunié, plusieurs fois banni du terroir et se jouant des foudres de l'Eglise comme des expulsions, reparaisant plus audacieux que jamais, enlevant gens et bêtes, violentant les femmes, rasant les monastères, incendiant les manoirs, détruisant les récoltes et ne laissant de son passage que la terre maltraitée et des ruines amoncelées. « Ils

comptent, disait Raymond (en parlant du Pape et des cardinaux) me lasser par leurs excommunications, ils se trompent ; ils ne réussiront pas mieux à lever des troupes, en promettant des indulgences ; j'aurai plus de gendarmes pour nille florins qu'ils n'auraient pour toutes absolutions qu'ils pourraient faire donner en sept ans. » Et Froissard, qui rapporte le propos, ajoute judicieusement : « Car les gendarmes ne vivent pas de pardons, fors au détroit de la mort. »

La reine, cependant, prit des mesures énergiques pour arrêter ce nouveau fléau de Dieu ; elle défendit à ses sujets de fournir aucune espèce de provisions au bandit, sous peine de punition corporelle et de confiscation de terres. Elle mit à prix la tête de Raymond et, par trois fois, les Etats Généraux furent convoqués pour délibérer sur les mesures à prendre contre cet ennemi public. Le 15 août 1390, la première délibération porte la levée à 300 lances de trois chevaux chacune, une lance, un page et un valet armés de cottes et de toutes pièces, de *Jacques* (1) et de capellines (2), aux gages de 16 livres par mois; de 4.000 arlalétriers, montés sur deux chevaux et gagés à 12 livres par mois; de 350 hommes de pied à 6 florins le mois. Un impôt extraordinaire fut perçu non seulement sur les laïques, mais sur les cardinaux et même sur le Pape, c'est-à-dire sur leurs possessions en Provence.

Cet impôt frappait aussi tous les fruits, toutes les marchandises et les produits qui sortaient de la province; fut également frappé d'impôt le sel mau-

(1) Justaucorps de peau de cerf ou de buffle, ordinairement couvert de *laïches*, minces lames de fer superposées et ressemblant à des écailles de poisson.

(2) Casque de fer, de diverses formes.

dit (1) et excommunié de Fos et d'Istres. On ordonna aux seigneurs de n'exiger aucun péage pendant la guerre et finalement on appelle les étrangers à la rescoufle pour chasser l'ennemi. Mais, malheur sans pareil, l'ennemi travaille pour son propre compte et il faut débourser 869.400 livres pour faire restituer à ces chefs de bande les châteaux dont ils s'étaient emparés.

Portrait de
Raymond
de Turenne.

Le récit de ces quelques années est, comme tant de précédents, absolument chaotique. La figure qui domine toutes les autres : papes, reine et barons, c'est celle de ce fier mécréant, Raymond de Turenne, dont, en un style pittoresque, Nostradamus trace ainsi le portrait : « Ce fléau de Provence, ce got et cruel Attila estoit de taille pleine et quarrée, plus tost grand que petit, avoit les membres forts et robustes, la teste grosse et ronde, le visage plein et gras, le teint couleur de miel et tirant sur le bâzané, avoit le poil crespu et noir, les sourcils et les yeux de mesme, à l'entredeux des sourcils ayant la chair surenflée, ce qui faisoit deux plis en se renfreignant; avoirt le nez tirant sur l'aquilin, les lèvres grasses et rouges, avec un peu de moustache noire et rouallée sur les deux gonds, au bout de l'arc de la bouche; le reste du visage et du menton sans poil au demeurant. »

Aux incursions sans cesse renouvelées de Raymond de Turenne et de ses bandits, il faut ajouter les fréquentes pirateries qui s'exerçaient sur les côtes et l'on aura une idée du trouble et de la désolation qui régnaient en Provence. La reine Marie, pour y obvier, accorda aux Marseillais le droit de

(1) Appelé maudit parce qu'il était défendu d'en user.

faire la guerre à ceux qu'ils jugeraient être des ennemis de l'Etat, sans attendre les ordres de haut lieu. Et un historien ajoute : le droit de faire la guerre était alors aussi naturel que la nécessité de se défendre dans un bois, lorsqu'on est attaqué par des brigands.

Mais dans l'histoire des peuples, comme dans celle des individus, il semble parfois que le malheur appelle le malheur ; il y eut, en 1397, un horrible tremblement de terre ; la peste noire ravagea également la Provence ; on vit aussitôt des théories de pénitents parcourir les rues des cités, les hommes vêtus d'un sac, les femmes arborant sur la tête une croix d'étoffe rouge, tenant par la main des enfants et se prosternant la face contre terre, en criant : miséricorde et paix ou psalmodiant le *Stabat Mater*. Dès que le fléau eut cessé ses ravages, Raymond reprit ses courses dévastatrices ; les Etats, réunis à Aix, délibérèrent de faire le siège des places occupées par les troupes du bandit. On devait, pour la première fois, y introduire l'usage des bombardes dont le poids était de 80 quintaux et qui lançaient des pierres de 300 livres. Mais, fait curieux, les deux partis, effrayés par ces machines de guerre, n'osèrent s'en servir et ils consentirent à signer une trêve de deux ans. Dès lors, le Pape traita amiablement avec Raymond de Turenne, lui faisant compter 30.000 francs. Puis, poursuivi par les troupes du prince de Tarente et abandonné par ses partisans, le bandit se noya accidentellement dans le Rhône. A cette nouvelle, la joie fut générale en Provence.

Cependant, le sort des armes en Italie n'avait point favorisé Louis II, qui s'y était rendu, en 1390, accompagné par 21 galères. Après avoir battu

l'armée italienne à Ascoli et détaché plusieurs seigneurs du parti de Ladislas (1), il n'avait su profiter de ces avantages. De sorte que l'armée provençale repassa encore une fois les Alpes sans obtenir d'autres résultats que des pertes en hommes et en argent. Tel devait être, d'ailleurs, le destin de toutes les expéditions d'Italie.

ariage de
Louis II.

1400

Mais la pacification de la Provence étant devenue enfin complète, Marie de Blois songea à marier son fils Louis II, qu'elle avait fiancé à Yolande d'Aragon. Cette princesse, qui, d'après Juvénal des Ursins, « était la plus belle qu'on pût voir », ne possédait pas seulement cette beauté physique dont la réputation s'était étendue aux cours étrangères. Femme d'un rare mérite, elle était digne, par ses qualités intellectuelles et morales, de fixer le choix d'une femme sérieuse, comme l'avait été Marie de Blois, dans toutes les phases d'une régence qui avait duré quinze ans. Les négociations du mariage ayant été traitées rapidement par le comte de Sault, le prince de Tarente, frère de Louis II, se rendit à Perpignan, où la princesse lui fut remise. Impatient de voir celle qui devait partager sa vie et dont le renom de beauté était si grand, Louis se rendit incognito à Montpellier, pour la voir, perdu dans la foule.

Aucun récit n'a plus de saveur que ceux de nos chroniqueurs provençaux. « Cependant, dit Gaufridy, la princesse fut partout reçue en reine. En abordant à Arles, avant que d'entrer dans la ville, elle alla se reposer dans une maison qui lui avait été préparée, près de la porte. Comme elle s'y fut

(1) Fils de Charles de Duras.

reposée quelque temps, elle sortit à pied et alla jusqu'à la porte de la ville, qu'on avait parée de reliques. Dans sa marche, elle était soutenue, d'un côté, par le prince de Tarente et, de l'autre, par le comte de Pradas, son parent. Après qu'elle eut salué les reliques, on la monta sur un grand coursiere. Les sindies la reçurent sous le dais et la conduisirent jusqu'à l'église Saint-Trophime. La princesse, ayant à sa droite, le comte de Pradas à pied et, à sa gauche, le prince de Tarente, de même. Aprez que les hymnes d'allégresse furent chantez, la princesse alla à pied au palais de l'Archevêque. Le roi et la reine-mère l'y reçurent avec toutes sortes d'honneurs et d'extrêmes témoignages de joye. Le lendemain, on fit les épousailles. Ce fut Nicolas de Brancas, cardinal d'Albanie, qui les fit, en présence de grand nombre de prélats et de toute la noblesse de la province. Ensuite, la reine s'en retourna au palais. Elle reçut les compliments et les présens des députés des villes, à quoy tout le jour fut employé. Les jours suivants ne furent que réjouissances publiques... » Les députés de Marseille, d'Aix, d'Avignon, de Tarascon, offrirent à Yolande « un ameublement qui estait d'or et d'argent. » On voudra bien nous pardonner tous ces détails, en se souvenant que cette belle mariée était la future mère de notre bon roi René.

Le mariage avait eu lieu le 2 décembre 1400 ; Marie de Blois assista encore une fois à l'assemblée des Etats, tenus à Arles. Ensuite, ayant réalisé en Provence tout ce que son peuple attendait d'elle, et tout ce que son fils pouvait lui demander, elle prit le chemin de la capitale de la France ; puis se rendit à Angers, où elle mourut le 2 juin 1404. Placée entre la mystérieuse reine Jeanne et le popu-

laire roi René, la physionomie de Marie de Blois est effacée, et pourtant elle fut à la hauteur de sa tâche, qui fut parfois très ardue. A la mort de Louis I^{er}, le comté était divisé et la reine régente le laissait à son fils, admirablement pacifié, avec 200.000 écus dans ses coffres. Au sujet de son gouvernement, l'opinion des auteurs varie; Gaufridy le loue sans restrictions; Papon est plus amer et plus critique. Celui-ci lui reproche la somme exorbitante qu'elle laissa. On avait incriminé Jeanne I^e pour ses prodigalités, tant le métier de roi et même de reine est difficile !

Modes de
l'époque.

Pour situer Marie de Blois et la voir dans le milieu où elle vécut, ajoutons quelques détails sur les modes de son temps, qui furent déjà excentriques. Au XIII^e siècle, les costumes étaient sévères et s'inspiraient des mœurs de l'époque. Au siècle suivant, tout prend une allure opposée et les idées et les choses extérieures. « Les dames et demoiselles, dit Juvénal des Ursins, menaient grands et excessifs états, et cornes merveilleuses hautes et larges, et avaient de chaque côtés, deux oreilles (1) si larges et si grandes que, quand elles voulaient passer l'huis de la porte, elles devaient se tourner de côté et s'abaisser. » Les prédicateurs ne manquèrent pas de s'élever contre ce luxe et cette extravagance. En 1346, les hommes avaient des robes si courtes qu'elles ne leur venaient pas à la ceinture; elles étaient si étroites qu'il semblait qu'on les écorchait en les enlevant, ils semblaient plutôt être jongleurs qu'autres gens. Le luxe fut si grand en Provence

(1) Aussi cette coiffure s'appelait-elle le « claque-oreilles » quelquefois elle était chargée de perles et de pierres précieuses.

que les magistrats de la ville d'Aix, en 1411, « portèrent plainte au roi comme d'une chose qui rui-
naît les familles. » Aussitôt Louis II leur donna
plein pouvoir pour réprimer le luxe dans les deux
sexes. Les hommes se conformèrent, disent les mé-
moires du temps, à cette « réformation », mais les
femmes s'y soumirent et non toutes, avec peine.

CHAPITRE XVI

YOLANDE D'ARAGON. —

*René d'Anjou hérite du comté de Provence
et du royaume de Naples*

Régence de
Yolande
d'Aragon.

1417

Louis II meurt à Angers, le 29 avril 1417, ne
laissant que des fils mineurs et une nouvelle ré-
gence s'ouvre, celle de sa veuve, la chère reine
« Yolande » des Provençaux. Dans toute circons-
tance, soit publique, soit privée, ses hautes qualités
s'affirmèrent. Quelques mois après la mort de
Louis II, Yolande reçut à Angers les députés des
Etats de Provence, qui lui représentèrent les mê-
mes doléances qu'à Marie de Blois. Au sujet de la
justice, au sujet des exemptions précédemment
accordées aux Juifs, au sujet de la diminution des
feux et des descentes des officiers royaux qui cons-
tituaient des charges pour les communautés, les
députés firent des réclamations à la reine régente,
et celle-ci, en ayant reconnu la justesse, leur accorda
tout ce qu'ils demandèrent. Par le même acte,
Yolande révoqua « tous les édits par lesquels ses
prédécesseurs avaient dérogé aux lois, coutumes et
priviléges dont la province était depuis longtemps
en possession. »

Accord avec
le Duc
de Savoie.

1419

Un acte d'une grande importance s'accomplit au début de la régence de la veuve de Louis II. Le comté de Nice, Puget-Théniers, Barcelonnette, qui n'avaient pas voulu reconnaître les accords de la ville d'Aix du 1^{er} octobre 1387, étaient souvent le théâtre d'hostilités, le comté de Nice s'était de lui-même donné au duc de Savoie. Yolande ratifia ce don en le cédant au duc, ainsi que la vallée de Barcelonnette; cette cession était faite au nom de son fils et de tous ses descendants. En échange, le duc de Savoie faisait l'abandon de la somme de 2.000.050 mille livres, que son aïeul Amé VI avait dépensées pour secourir Louis I^{er} d'Anjou, lors de sa malheureuse expédition d'Italie. L'ancienne province des Alpes-Maritimes se trouva séparée pour longtemps de la Provence.

Départ de
Louis III
pour l'Italie.

Dès que Louis III fut en âge de porter les armes, il se rendit en Italie, avec une flotte bien équipée, afin de disputer le trône de Naples à Alphonse d'Aragon, que la reine Jeanne II (1) avait adopté.

Siège de
Marseille par
les Aragonais.

1423

Mais ayant ensuite retiré cette adoption, pour en faire bénéficier peu après Louis III, Alphonse, furieux, voulut se venger sur la ville de Marseille, qui avait soutenu Louis III. Sa flotte vint mouiller au Château-d'If. C'est là qu'il tint son conseil de guerre et résolut de s'emparer du port. La petite garnison du fort Saint-Jean se défendit d'abord vaillamment, puis quand les flammes l'enveloppèrent de toutes parts, elle demanda à capituler. Alphonse accepta sur le champ cette proposition, exigeant seulement que les Marseillais se rendissent

(1) Sœur de Ladislas et fille de Charles de Duras.

aussi; au contraire, ils se battirent avec plus d'acharnement encore. « ...Ce qui fit entrer le roi d'Aragon au feu d'une telle rage qu'il commanda tout outré de forcenerie que la chaîne fût rompue. Cette chaîne de fer, qui fermait le port de Marseille, fut donc enlevée et emportée (1) par les Aragonais, ainsi que la châsse de Saint-Louis, évêque de Toulouse. » Ils ne se contentèrent pas de cela. Entrant dans la ville, ils la réduisirent à un pillage en règle, n'épargnant que les églises dans lesquelles les malheureux habitants s'étaient réfugiés ; le plus horrible, ce fut l'incendie qu'ils provoquèrent et qui détruisit 400 maisons. Lorsque, après quatre jours de pillage, les Aragonais se furent retirés, des gens des villages voisins et même, dit-on, quelques habitants de la cité continuèrent l'œuvre de destruction et de rapine; ceux-ci, afin de n'être pas reconnus, avaient noirci leur visage et on les appela des *Mas-caras*.

Alarmée par le trop grand nombre de coupables qu'il eût fallut châtier, la reine régente accorda un pardon général; elle enjoignit aux déserteurs de la ville d'y rentrer, et, pour faciliter la reprise du commerce, complètement arrêté, elle exempta les habitants d'impôts durant trois ans; elle ordonna également aux créanciers de n'exiger le paiement de leurs créances, qu'après ce même laps de temps. On le voit, sauf des faits de médiocre importance, rien n'illustra (2) en Provence la régence de Yolande. Son champ d'action fut plus vaste et dès que le pape Martin V eut donné l'investiture du royaume de Naples à son fils ainé Louis III, la reine de

(1) On la voit aujourd'hui dans la cathédrale de Valence.

(2) Elle embellit la ville d'Aix qui lui dut la construction de plusieurs fontaines.

Sicile employa toute son énergie, toute son intelligence et les élans de son grand cœur à sauver la France, qui se mourait. Chargée de réunir à Blois le parti national, dont elle était l'âme, et voyant que l'argent manquait pour organiser le ravitaillement d'Orléans, elle engagea sa vaisselle et se ruina pour la défense du royaume. Aussi, Charles VII, son gendre, ne l'appelait-il que sa « bonne mère ».

La reine Yolande avait eu plusieurs enfants et d'abord celui qui régna sous le nom de Louis III, puis René, ensuite Marie d'Anjou, l'épouse de Charles VII; Yolande et enfin Charles du Maine. René vit le jour au château d'Angers, le 16 janvier 1409. Il eut de nombreux parrains et de nombreuses marraines (1); on put croire, dans la suite, que chacune de ses marraines, transformée en gracieuse fée autour de son berceau, avait octroyé à l'enfant des dons éminents. Celui-ci eut surtout l'exemple et les leçons de son admirable mère et il hérita moralement d'elle, puisqu'il mérita le titre de Bon.

24 Octobre
1420

Notre futur roi est un si gentil prince que rien de ce qui le touche ne peut nous être indifférent. Nous ne serons donc pas fâchés d'apprendre qu'il porta le nom de comte de Guise, tant que vécut son frère ainé (2) et qu'il partagea tout enfant les jeux de son cousin, le futur Charles VII.

Vers l'âge de douze ans, il épousa Isabelle, héritière de Lorraine. De grandes fêtes eurent lieu à Nancy, à cette occasion. Dès lors, René quitta la tutelle de sa mère pour vivre sous celle de son

(1) Tel était l'usage de l'époque.

(2) Du moins tant que René ne fut pas duc de Bar.

beau-père, Charles II. Le jeune prince, à la taille élevée et forte, au visage régulier, à l'air avenant et plein de bonhomie, « charmait les dames qui le voyaient volontiers ». La princesse Isabelle, élevée par une mère dont les qualités rappelaient celles de la reine de Sicile, apprit à devenir une épouse fidèle, à supporter courageusement l'adversité, et à régir un royaume. René fit ses premières armes sur un terrain restreint ; il dut lutter contre son oncle, Antoine de Vaudemont, qui lui disputait son duché de Bar, dont il avait hérité. Mais ce qui compte vraiment comme fait d'armes au jeune prince, ce fut sa campagne près de Jeanne d'Arc. Au risque de mécontenter son beau-père, l'allié des Anglais, il emmena un corps de troupes barrisiennes, qu'il présenta à Jeanne, la veille du sacre de Charles VII. Il se trouva parmi les chevaliers qui entourèrent l'héroïque jeune fille, atteinte d'une flèche dans un fossé, autour de Paris. Revenu en Lorraine, après la mort de son beau-père, Charles II, René fut acclamé aux cris de « Noël ». Mais cette aurore de paix n'était que le prélude de la guerre. Antoine de Vaudemont, soutenu par le duc de Bourgogne dévaste le Berrois. René appela ses troupes sous les armes ; à la sanglante bataille de Bulgnéville, emporté par sa *furia*, il ne remarqua pas qu'il est séparé de ses fidèles ; il continua à frapper d'estoc et de taille, même après avoir reçu trois blessures, dont une balafre qui rendait son visage inoubliable. Obligé de se rendre, l'honneur était sauf, car il conservait la possession de son duché. Il fut emmené prisonnier au château de Bracon, puis à Rochefort et enfin conduit à Dijon et étroitement gardé dans la cour du château qu'on appela dès lors tour de Bar. Là, il occupait ses

Prémiers
armes de
René.

René est fait
prisonnier.

loisirs à exécuter des travaux d'art. Mais un jour il fut distrait de ses travaux par une nouvelle inattendue. Vidal de Cabannes, gentilhomme provençal venait lui annoncer la mort de son frère Louis III, qui le désignait comme son successeur au royaume de Naples, et au Comté de Provence. Bien plus, la reine de Naples, Jeanne II, l'instituait son héritier. Aussitôt le nouveau monarque se hâta, par lettres données à Dijon le 4 juin 1435, de nommer sa femme régente du royaume de Naples et du Comté de Provence. Cette régence dura deux ans, pendant lesquels la vaillante reine ne cessa de travailler pour obtenir la mise en liberté de son époux; elle recueillit de profondes sympathies en Provence et en Italie elle déploya toute son habileté à susciter des partisans à la cause d'Anjou, le royaume de Naples étant disputé par Alphonse d'Aragon que la reine Jeanne II avait d'abord nommé son héritier, puis répudié.

Enfin le 28 janvier 1437 René, moyennant une rançon de 400.000 écus d'or et quelques terres en Flandre, cédées à Philippe duc de Bourgogne, recouvrait la liberté. Après un court séjour en Anjou qu'il administrait avec une rare compétence la reine Yolande, le prince arrive à Arles, le 7 décembre 1437, où les Provençaux le fêtèrent avec tout leur cœur et leur exubérance qui ne déplut pas au nouveau souverain.

La province lui offrit un don gratuit de 100.000 florins représentant la moitié de sa rançon. A Marseille il reçoit non seulement l'hommage des consuls, mais aussi de la foule impatiente qui fait irruption dans la salle de l'abbaye St-Victor. Assis sur un trône magnifique, il voit tout un peuple défiler devant lui et lever la main droite en signe d'hommage.

René appelé
aux trônes de
Naples et de
Provence.

1435

Arrivée du
Roi René en
Provence.

1437

CHAPITRE XVII

LE BON ROI RENE

Nous devons au roi René un des chapitres les plus charmants de notre histoire. Depuis le jour où, suivant la tradition provençale, il fut nommé chanoine du chapitre d'Aix, en la Métropole de St Sauveur, jusqu'au jour où sa dépouille mortelle y resta provisoirement déposée, il devint complètement nôtre. Son caractère rond, jovial, tout en dehors, s'adapta merveilleusement au caractère de ses sujets. Autant il fut malheureux, autant ceux-ci l'aimèrent.

Cependant la reine Isabelle pressait le roi de venir en Italie, où son compétiteur mettait en œuvre et la force et la ruse pour rentrer en possession du royaume de Naples. Le pape et les Génois se déclarent en faveur du prince français qui, le 19 mai accosta au pont de la Madeleine, où la reine Isabelle leurs fils et leur petite belle-fille, Marie de Bourbon, l'attendaient. Quelques jours après son arrivée, en la fête de l'Ascension, le roi ayant pris place sous le dais, parcourut la ville à cheval. Le nouveau souverain consacra les premiers mois de son séjour à Naples, au règlement des affaires administratives, de la justice et du commerce. Il eut à peine le temps de goûter la joie de posséder en paix cette ville magnifique et de jouir en artiste de la vue de ce beau golfe. Le roi d'Aragon s'empara dès le mois d'août des places fortes des Abruzzes, que les Angevins, à la vérité, reprirent bientôt l'une après l'autre. L'hiver se passa ensuite tran-

1438

Entrée du
Roi à Naples.

quillement, sans escarmouches, et les Napolitains virent que leur roi aimait les tournois et les fêtes.

Cependant la bannière d'Aragon flottait toujours sur le Chateau de l'Œuf et sur le Castel Nuovo, menace perpétuelle pour la ville de Naples. Le roi René fit bloquer du côté de la mer ces deux forteresses par des navires gênois, ses alliés; ceux-ci emportèrent d'assaut une des grosses tours de la première forteresse; le Castel Nuovo, qui avait tenu encore quelques mois, capitua le 23 août 1439; le lendemain, le château de l'Œuf se rendait également.

Bien que la capitale du royaume fut complètement dégagée, le roi d'Aragon n'avait pas abandonné la partie. Malheureusement, le roi René perdit un précieux appui dans son vieux général Jacques Caldora. Peu à peu, les Aragonais revinrent en force dans la terre de Labour. Antoine Caldora, fils du précédent occupait les positions des Abruzzes et se trouvant dans une situation précaire, il manda au roi de Sicile son dénûment, le priant de venir lui-même réconforter ses partisans. C'est à la suite de cet appel que René accomplit cette invraisemblable équipée, commencée au milieu de la nuit avec une poignée d'hommes, la plupart partis à pied, pour suivre sur l'heure, à travers la neige et les montagnes abruptes, celui qui était déjà leur bon roi et traversant à la course les groupements ennemis. On dirait plutôt ici une page d'épopée qu'un récit historique, rien n'y manque: l'intrépidité, la bonne humeur, l'affabilité, la générosité du geste. Revoyons par la pensée ces bandits qui, ayant attaqué la petite troupe royale, s'attendaient à être pendus, lorsque le roi, se faisant connaître, les laissa aller, leur disant qu'il était venu

Exploit du
Roi René.

pour sauver ses sujets, non pour les faire mourir. Assistons à cette scène comique, René faisant cuire lui-même ses œufs, repoussant le verre qu'on lui offre, pour ne pas déroger aux coutumes locales, puisque, dans ce pays, on ne se servait que de tasses de terre. Un moine, qui avait souvent servi de guide à la petite troupe, déclara qu'il eût voulu mourir, après avoir hébergé son souverain. Cette expédition suscita des partisans dévoués au prince angevin, car sa faible escorte s'était accrue d'un millier de lances.

Mais la défection d'Antoine Caldora porta un rude coup aux affaires de René dans la péninsule. Bientôt, Alphonse d'Aragon obstrua toutes les routes de la capitale et la bloqua, s'emparant des vaisseaux qui apportaient des vivres à Naples. Dans cette triste situation, l'on vit éclater les qualités de cœur du roi René. Il était de ceux que l'adversité rend encore meilleurs. Partageant toutes les fatigues et les privations des assiégés, il parcourait la ville à toute heure du jour et de la nuit, disant une bonne parole à chacun. Quand la viande de boucherie fit défaut, on se nourrit des animaux domestiques et ensuite des « plus vils ». Vint le moment où l'on ne put distribuer que six onces de pain par jour aux hommes de garde, tandis que les autres ne recevaient rien du tout. Dans cette extrême disette, on n'entendait aucun murmure. Le bon prince était si aimé que lorsque, voulant abréger les souffrances de son peuple, il lui communiqua le projet de traiter avec Alphonse dans des conditions acceptables, tous en furent affligés. Cela dura pourtant sept mois, au bout desquels les Aragonais entrèrent dans la ville par un aqueduc, qui avait servi autrefois aux Goths à s'introduire dans

Siège
de Naples.

Le Roi René
rentre
en Provence.

Naples. Le roi René fit à ce moment des prodiges; il se battit en désespéré, mais sa cause était perdue; le manque de numéraire l'avait empêché de lever de nouvelles troupes. De plus, il n'était qu'un loyal et vaillant chevalier, non un tacticien. Il quitta sa capitale et attendit tout l'été à Florence, espérant que la fortune lui sourirait à nouveau ; d'ailleurs, Sforza tenait toujours pour lui dans les Marches. Enfin, il décida de retourner en Provence, où les améliorations qu'il allait apporter à l'industrie et à l'extension du commerce pouvaient atténuer chez lui le chagrin d'avoir perdu sa couronne.

Lieux où le
Roi René
séjourna.

Nous retrouvons le bon roi à Aix, partageant son temps entre la peinture et la poésie et l'administration de son comté, habitant tantôt le palais comtal qu'il avait fait agrandir, tantôt sa bastide de Gardane, où il se livrait au goût particulier qui le portait à éléver des bêtes ovines. Il aimait séjourner à Tarascon, avec sa femme Jeanne de Laval, mais partout s'affirmait son amour pour l'étude ; dans cette ville, il s'enfermait en « un retrait ou *escriptoire*, qu'il avait fait orner de verrières. Et pour se reposer du travail intellectuel, il descendait dans ses jardins achetés en 1478 et 1479. C'est à Tarascon qu'eut lieu, en 1449, le tournoi appelé *Pas de la Bergère*, tournoi fameux qui dura trois jours. Il se rendait aussi à Peyrolles, dont il fit restaurer le château, à celui de Pertuis (1). A Marseille, il possédait une maison royale (2), mais il se promenait souvent sans escorte, dirigeant ses pas vers

(1) Château que le roi René légua à Jeanne de Laval, sa seconde femme.

(2) Rue du Palais, d'après A. Fabre, « grand édifice qui avait sa façade principale sur la grève du port et qui visait aussi sur la rue ». Rues de Marseille, t. II, p. 202.

l'abbaye de Saint-Victor, auprès de laquelle étaient ses jardins. Il porte une longue robe de couleur foncée; sa tête, couverte d'un bonnet de velours noir, émerge d'une fourure brune, arrondie en fraise. Il devise familièrement avec les patrons pêcheurs ; il hume avec délices l'air léger de sa Provence et se réchauffe à son gai soleil. Peut-être son imagination d'artiste l'emporte-t-elle au loin ? Peut-être le souverain rêve-t-il à ce beau golfe de Naples, à cette terre lumineuse sur laquelle il a lutté pendant quatre ans et qu'il a perdue à jamais ?

D'autres fois, René se rend à Goult, pour assister aux progrès de l'industrie verrière qu'il a créée. Il se plaisait, étant en voyage, à loger chez quelque modeste particulier qu'il appelait son « *cher compère* » et lui laissait son portrait, crayonné au charbon sur les murs de sa chambre à coucher, ou sur la porte de son logis.

Malheurs du
Roi René.

Les malheurs n'altérèrent pas la sérénité du bon roi. Ces malheurs se succédèrent pour lui : il perdit son second fils, puis sa femme, la vaillante Isabelle, qui succomba à une maladie de langueur, en 1453 (1). Sa fille, Marguerite d'Anjou, mariée au roi d'Angleterre, proscrite, abandonnée de tous, pendant que son mari était enfermé dans la tour de Londres, vint se réfugier dans le Barrois et tomba à la charge de son père. Or, les finances de son père étaient souvent peu brillantes et se trouvaient précisément, alors dans un état lamentable. Poussé par Charles VII et peut-être aussi dans la secrète pensée de recouvrer son royaume de Naples, René avait tenté une expédition armée en Lombardie ; cette expédition ne lui causa que des ennuis et lui

(1) René épousa Jeanne de Laval deux ans plus tard.

montra une fois de plus l'égoïsme des ducs italiens. Comme compensation à cet échec, et par un extraordinaire revirement de la politique, des députés catalans vinrent offrir au comte de Provence la couronne d'Aragon. René l'accepta, non pour lui-même, mais pour son fils ainé Jean, qui avait donné de si hautes preuves de valeur durant la conquête du royaume de Sicile. Le prince Jean entra donc en Catalogne avec des troupes provençales et au moment où son autorité semblait devoir s'affermir et s'étendre en Aragon, il mourut presque subitement, empoisonné, crut-on, par une main criminelle.

Ce dernier coup acheva de détacher le roi René des ambitions humaines. Louis XI, son neveu, lui enleva l'Anjou et le Barrois. On prête à ce sujet le propos suivant au comte de Provence : « ...Le roy de France n'aura point de guerre avec moy, car mon âge de 65 ans ne s'adonne plus aux armes et n'en saurait porter le travail. Mais Dieu, qui est vray juge, jugera entre luy et moy. Jà longtems que j'ay proposé de vivre le reste de ma vie en paix et repos d'esprit, et le feray s'il est possible ». A dater de ce jour, il se cantonne en Provence et y mène la vie d'un bon bourgeois.

La reine Jeanne n'était venue qu'une fois en Provence; ses sujets l'aimaient comme une princesse lointaine et presque fabuleuse; mais René passa une partie de sa vie dans ce comté, d'abord dans sa matûrité, pour y chercher des subsides; puis dans sa vieillesse, pour y vivre en paix, ainsi qu'il l'avait dit. Aussi fût-il le plus populaire de nos souverains et au rapport d'un vieil historien, les Provençaux l'aimèrent à l'excès. Comme un vrai père de son peuple, le bon roi s'occupa de tout ce qui, dans la

science agricole et industrielle et dans les relations commerciales pouvait améliorer le sort de ses sujets.

On rapporte nombre d'anecdotes sur le bon roi René. Après la perte du royaume de Naples, il combla de libéralités les seigneurs qui avaient partagé ses peines durant cette rude campagne. « Vous verrez, disait-il, d'un gentilhomme, qu'à la parfin, il me demandera mon comté de Provence. » Sa générosité ne s'étendait pas seulement sur les seigneurs; les pauvres n'étaient point en oubli devant lui et il ne pouvait supporter que l'on pillât le peuple. Il dégrevait les communes, lorsque des gelées tardives compromettaient les récoltes et quand il déchargeait quelque particulier de la taille, c'était au détriment de son propre trésor. Il réprima les abus et réforma la procédure. Ce qu'il y a de curieux dans notre histoire provinciale, c'est que tous les souverains réformèrent les lois et réprimèrent les abus ; il y a tout lieu de croire que ces abus se glissaient vite dans les rouages administratifs, cependant alors peu compliqués.

Le budget de René se réduisait à 15.000 florins (1) que ses revenus dépassaient grandement. Sa vie était simple et frugale ; quelques chiffres en donneront un aperçu :

4 pièces de toile bleue pour les rideaux du lit du roi, à raison de 1 fl. 2 gros la pièce.

Pour faire un pourpoint au maure, 1 fl. six gros ;

Un sac de cuir pour mettre le sucre en poudre, environ 10 sous ;

15 écus (79 r.) de gratification à l'astrologue du roi, pour un voyage à Lambesc, où il a fait le *Jugement de l'année*, c'est-à-dire un almanach.

(1) Aviron 160.000 fr. de notre monnaie.

1 florin au fol qui a dansé la morisque (1) devant le roi à Orange.

La ville d'Arles dépensa seulement 39 fl. 5 gros, 6 deniers (379 fr. 10 sols), pour recevoir René, en 1473. A cette époque, les Etats réglèrent le prix des denrées au cours du siècle précédent, savoir :

Les souliers d'hommes faits de cuir et proprement, 2 sols 6 deniers.

Ceux de femmes, 20 den. ;

Un quartier de veau gras, 1 livre ;

La livre de menon, de chèvre, ou de bouc, 3 oboles.

La livre de cochon frais, 2 den. 1 obole.

La journée d'un ouvrier pour tailler la vigne, 16 den. ou 13, suivant la saison.

Celle d'un faucheur, 2 livres.

Un poulet valait depuis 10 deniers jusqu'à 15 ; 2 œufs, 1 denier; une perdrix, 12.

Les gages annuels des servantes étaient de 40 florins.

Le personnel de la maison du roi René, en Provence, lui coûtait, pour la nourriture, 2 gros et 2 patats par jour et par tête. Voici de quelle manière il transportait sa maison, lorsque, d'Angers, il venait en Provence, et *vice-versa*. Il faisait diriger du Maine à la Loire sa flottille jusqu'à Roanne (par voie de terre de Roanne à Lyon). Ce n'était pas un spectacle banal que cette file de barques, sur lesquelles prenaient place son conseil et ses gens, des seigneurs angevins et des chevaliers provençaux. Ses meubles, sa vaisselle, ses superbes tapis-

(1) Dansé, tantôt par plusieurs personnes ensemble et quelquefois par des enfants ; d'autres fois comme ci-dessus par un seul. Pour faire danser les dames, le roi René payait des « tambourinaires ».

series (1) descendaient le Rhône jusqu'à Tarascon (2).

On sait que le roi René institua les jeux de la Fête-Dieu, « pieuse farce qu'il aimait et qui représentait le triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme. » Il fonda l'ordre du *Croissant*, ordre mi-religieux et mi-charitable, dont la devise était *los en croissant*, la marque distinctive, un croissant d'or, émaillé sur le bas droit et le nombré des chevaliers de cinquante. René aimait les grandes et les petites choses, les fleurs, les arbres de ses forêts qu'il faisait entretenir avec grand soin, il se plaisait à faire de longs séjours dans ses bastides d'Aix, de Marseille, de Gardane ; il affectionnait les bêtes, surtout les « estranges », les oiseaux qui peuplaient ses volières ; c'est ainsi qu'il fit avancer la zoologie et la botanique. Mais, ne perdant jamais le point de vue pratique et le bien de ses sujets, il favorisa l'agriculture, en encourageant la plantation des mûriers pour l'élevage des vers à soie et en propageant les raisins muscats. Il donna une grande impulsion à l'orfèvrerie (3) et accorda à tous les marchands de l'univers, à quelque religion qu'ils appartiennent, la libre entrée du port de Marseille, pour y faire du commerce comme bon leur semblerait.

La science et les connaissances du roi René

(1) Il avait en Provence une tapisserie vermeille à dessins noirs et à Angers une chambre de broderie d'or, des tentures à fleurs de lis et aux armes d'Anjou et surtout une merveille de travail appelée l'Apocalypse.

(2) Il fallait environ quinze jours pour effectuer ce voyage.

(3) Il employait pour cet art, des matières premières fournies par les mines des montagnes de Provence et par celles des duchés de Bar et de Lorraine qui lui procuraient de l'or et de l'argent, du cuivre et de l'étain ou encore par les pêcheries de corail des côtes de Provence et d'Italie.

étaient fort étendues; sa bibliothèque renfermait des livres hébreux, grecs et latins, des livres italiens et allemands, des livres de droit, de philosophie, de physique, d'anatomie, etc., etc. Ses principales œuvres sont: le Livre des tournois, l'Abuzé en Cour, le Mortifiement de vaine plaisirance, ainsi que des mystères et des rondeaux.

Mort du
Roi René.

Le bon roi mourut à Aix, le 10 juillet 1480. Les regrets qu'il laissait éclatèrent spontanément à sa mort. S'il fut apprécié pendant sa vie, il n'en alla pas toutefois de même après sa disparition. A la demande des Etats, divers statuts qu'il avait promulgués furent abolis. Ainsi les tarifs douaniers appliqués sur l'exportation et sur l'importation des laines, des céréales et des peaux furent trouvés plutôt préjudiciables qu'avantageux au commerce et aussitôt supprimés. Le roi René avait nommé un juge des crimes, c'est-à-dire un fonctionnaire qui exerçait la justice au-dessus du juge Mage et de la Chambre des Comptes; c'était lui qui infligeait des amendes aux délinquants, quels qu'ils fussent, nobles, ecclésiastiques ou marchands, amendes dont le montant entraînait dans la cassette du souverain. Il avait également créé l'office de maître des ports et passages, censé pour veiller à la sécurité publique, en réalité pour contrôler la perception de l'impost sur les marchandises et sur les produits, à leur entrée dans le comté et à leur sortie. Les fraudeurs étaient passibles d'une amende ou leurs convois confisqués, toujours au profit du trésor royal.

Dans leur première réunion tenue après la mort du roi René, les Etats réclamèrent la suppression du juge des Crimes, du Maître des ports et passages, ainsi que celle du Prévôt des Maréchaux et du général des Monnaies, emplois jugés inutiles et oné-

reux. Les historiens modernes ont reproché à René d'avoir protégé les Juifs et d'avoir été souvent à court d'argent. Cela est vrai, mais pas plus alors qu'aujourd'hui, rien ne se faisait sans argent. Prisonnier au moment où il était apppellé à ceindre la couronne comtale de Provence, les débuts du règne de René avaient été durs; il eut d'abord à payer une rançon exorbitante et ensuite à entretenir des troupes, afin de disputer à Alphonse d'Aragon le royaume de Naples; s'il n'avait essayé de conquérir ce royaume, on l'aurait assurément taxé de faiblesse et d'insouciance. On l'a dit dépensier et peu prévoyant. Cela est vrai encore, si on le juge en roi et en administrateur; mais n'était-il pas aussi artiste? Enfin, vu à travers ses livres de compte (1), il apparaît comme un prince à expédients. Cependant, en plusieurs occasions, il a été précurseur — quand, par exemple — il est libre échangiste. Il a été surtout un émule des princes de la Renaissance.

Charles
du Maine

Le roi René léguait le comté de Provence à son neveu Charles du Maine. Celui-ci confirma les priviléges du pays; puis il consentit, nous venons de le dire, à accomplir les réformes demandées par les Etats et promit « de ne point lever d'impôt » sans le consentement de cette assemblée.

A peine Charles fût-il en possession du comté de Provence que René II, duc de Lorraine et de Bar, fit valoir ses droits héréditaires — étant petit-fils du roi René — sur la Provence ; mais le roi de France, à qui devait échoir la succession de Charles du Maine la défendit vivement. Charles prépa-

(1) Arch. des B.-du-Rhône, V. Bourriley et R. Busquet.

rait une expédition contre le royaume de Naples, lorsque la mort de sa femme le retint à Marseille. Il languit lui-même quelques mois et s'éteignit le 14 décembre 1481.

Mort de
Charles
du Maine.

Suivant les volontés suprêmes du roi René, le comté de Provence revenait à son neveu Louis XI et après lui, à Monsieur le Dauphin et à la couronne, avec les clauses expresses, disait Charles dans son testament « de traiter avec bonté ses sujets de Provence et des terres adjacentes (1) ; de leur conserver leurs priviléges, leurs franchises et leurs libertés et de les maintenir dans leurs usages, leurs coutumes et leurs lois, comme il avait fait lui-même, conformément au serment qu'il avait prêté dans l'assemblée des Trois-Etats, après la mort du roi René ».

CHAPITRE XVIII

DE L'ORGANISATION CIVILE ET DES INSTITUTIONS PROVENÇALES

Sous la
domination
romaine.

On aurait une idée incomplète de l'ancienne Provence, si on ignorait le jeu de ses institutions et son organisation civile. Malgré son aridité, abordons ce sujet et disons-en en quelques mots, puisqu'il est comme l'ossature de l'histoire.

Les anciens peuples qui habitaient notre sol,

(1) On entendait par « terres adjacentes » celles qui n'avaient pas été tout d'abord sous la dépendance des souverains, mais rattachées postérieurement à la Provence. Telles étaient Marseille et son territoire, Arles, Salon, et quelques autres villes qui étaient subordonnées à l'administration de l'Intendant sans reconnaître l'autorité des Etats.

nous l'avons dit déjà, vivaient dans un état voisin de la barbarie; ils ne connaissaient guère de lois, mais se conformaient aux habitudes de leurs tribus. Ils obéissaient, cependant, à un chef et chaque oppidum honorait ses divinités locales.

La civilisation est entrée en Provence avec l'arrivée des Phéniciens à Marseille, puis lorsque les Romains eurent conquis la Gaule, ils s'empressèrent de lui imposer des lois et une organisation politique calquée sur celle de Rome. Le représentant de l'Empire était dans les pays conquis, un proconsul nommé par le Sénat lui-même; ce proconsul gouvernait la Gaule Narbonnaise; il transmettait les ordres de l'Empereur et écoutait les doléances des citoyens. A leur tour, les délégués des municipes et des colonies, en se rendant à Rome, pour assister aux cérémonies du culte des empereurs, exprimaient librement l'opinion de leurs concitoyens sur le gouvernement du proconsul et en faisaient la critique si besoin était. Le proconsul avait la haute main sur les collecteurs d'impôts; impôts fonciers, impôts successoraux et sur la vente des esclaves et leur affranchissement, dont le taux était de 5 o/o. Les droits de douanes, de péage et de transit rapportaient énormément à l'Etat.

Si César fut le conquérant de la Gaule, Auguste en fut le législateur. C'est lui qui, comprenant que notre province était facilement assimilable, en fit quelques années après la conquête, une province impériale, non occupée par les légions. Deux magistrats, les *duumvirs* rappelaient dans les colonies et les municipes les conseils de Rome; on appelait édiles ceux qui étaient chargés de la police. Les uns et les autres étaient nommés par les décurions et quelquefois désignés à ces fonctions par le peu-

ple lui-même, qui les réclamait par voie de pétition. Des questeurs administraient les finances municipales, inspectées par un curateur étranger à la cité.

Telles étaient, dans l'ensemble, les lois qui existaient dans la Narbonnaise, à l'exception, cependant, de Marseille, ville libre (*civitas fæderata*) isolée des autres cités et conservant ses traditions grecques. Mais, sous les empereurs, Arles remplaça Marseille comme port commercial. A Arles fut établi un collège ou corporation d'*utriculaires* pour le transport du vin, ainsi qu'à Cavaillon et à Saint-Gabriel (Ernaginum). Les utriculaires naviguaient sur les étangs de la région arlésienne; ils effectuaient également le passage du Rhône. A Arles se trouvait aussi le siège des *Nautes*, bateliers, qui descendaient le cours de la Durance, de l'Ardèche et de l'Ouvèze, et qui, au lieu de renfermer le vin dans les autres, le chargeaient dans des barriques; ces nautes étaient, paraît-il, des personnages, car ils occupaient une place d'honneur dans les amphithéâtres. Les corporations de bateliers, qui jouissaient du monopole de la navigation, étaient réunies en une seule, celle des naviculaires arlésiens; celle-ci avait ses procureurs, ses patrons, son bureau, son appariteur. *L'annone* (nous dirions aujourd'hui la compagnie) se chargeait de faire transporter le blé et l'huile à Rome, qu'un employé des bureaux accompagnait pour surveiller au départ l'exactitude du poids, de la cargaison et la vérifier à son arrivée à Ostie. Les ouvriers des constructions navales, les charpentiers, les fabricants d'étoffes, de laine, etc., étaient également groupés en corporations.

Cet état de choses subsista, avec des différences plus ou moins notables, jusqu'à la féodalité. Mais, fait digne de remarque, nos anciennes institutions procédaient d'un idéal démocratique. Les Francs avaient introduit en Provence, comme dans toute la Gaule, le système foncier du franc-alieu, c'est-à-dire de la propriété héréditaire et dont la transmission était exempte de redevance. Les propriétaires, hommes libres, ne devaient aucun service, mais prêtaient seulement au souverain le serment de fidélité.

A cette époque, les chefs de famille se réunissaient pour délibérer entre eux et résoudre toutes les questions qui les intéressaient. Avec la féodalité, d'autres coutumes s'établissent et font loi, inaugurant un nouveau système politique et social.

Les
Seigneuries.

Presque chaque village eut son seigneur qui s'attribua des droits plus ou moins justifiés : droit d'*albergue*, qui consistait au cours d'un voyage, à être hébergé par ses vassaux ; droit de *cavalcade* ou chevauchée, que les sujets devaient faire à cheval pour le service du roi ou du seigneur ; droits de *questes* (1) ou *quistes*, présents faits au seigneur à l'occasion du mariage de ses filles et au départ du seigneur pour la Croisade. Une exception était faite en faveur des chevaliers à condition « qu'ils ne labourent ni ne bêchent et ne conduisent un âne chargé de bois et de fumier », en un mot qu'ils ne fassent œuvre de manant. Le droit de *lods et ventes* (2) était perçu par le seigneur à chaque muta-

(1) Le tarif de ce droit, ne devait jamais excéder six, ou sous royaux par feu. — *La Provence au Moyen-Age*, R. Busquet.

(2) En vertu d'un usage immémorial ou concédé par le roi.

tion de propriété et le droit de *leyde*, perçu par le comte de Provence sur les possesseurs des biens emphytéotiques, lorsqu'ils vendaient les grains de leur récolte.

Le baile. En échange, le seigneur devait protection à ses vassaux; il exerçait la justice et s'il ne pouvait ou ne voulait le faire, il déléguait ses pouvoirs à son baile. Lorsque les communes furent organisées, le seigneur se fit représenter aux Assemblées des communautés par son baile qui avait le pas sur les consuls. Ce baile (1) était en petit ce qu'était le *grand baile* et plus tard le sénéchal vis-à-vis des comtes de Provence, c'est-à-dire leur représentant, qui pouvait user du droit de s'engager au nom du souverain et recevoir également les serments des vassaux.

Juge-Mage. Au-dessous du sénéchal était placé le Juge-Mage ou Juge du Comte. La Cour comtale avait ses juges suppléants, son notaire, son chancelier et ses scribes.

Des baillies. Sous le règne de Raymond Bérenger V, des divisions administratives du territoire ou *baillies* furent organisées, à la tête desquelles, naturellement, se trouvait un baile local, un juge, un *clavaire* (celui-ci chargé de la perception des redevances et en même temps trésorier-payeur).

Des Vigueries. A la même époque furent créées les *vigueries*, où le viguier exerçait la juridiction; ce viguier était

(1) Ce terme existe toujours en Provence pour désigner le conducteur des travaux, le surveillant, baile d'un moulin à huile, d'un troupeau, d'une ferme.

quelquefois au-dessus du baile. Charles I^e d'Anjou créa de nouvelles vigueries, parmi les plus importantes se trouvèrent Aix, Marseille, Arles, Avignon, Tarascon, Nice.

Le Feu et
l'affouage-
ment,

Le territoire de chaque communauté et de chaque village était réparti en *feux*. Le feu correspondait à 50.000 livres en fonds de terre et, au nombre d'habitants, faisant cuire son pain dans le même four, ou à un groupe de six maisons. Exception était faite pour les biens nobles, pour les biens ecclésiastiques et les terres adjacentes. Pour cette répartition, qu'on appelait *affouagement*, vaste opération et travail minutieux, la Provence était divisée en plusieurs départements, tantôt quatre et tantôt trois. En 1471, les commissaires affouageurs se trouvaient au nombre de douze, trois membres du clergé, trois membres de la noblesse, six du Tiers-Etat et trois notaires.

Livres
terriers.

On se régla sur les feux pour fixer l'impôt des biens taillables; les terres, avec leur contenance, les noms et surnoms des propriétaires — sauf les noms des possédants fiefs — furent inscrits dans les livres terriers, rédigés en latin, avant que le mot de cadastre fut employé.

Les biens nobles étaient taxés par l'*aflorissement*, c'est-à-dire qu'un florin cadastral représentait cinq cents livres de revenu.

Le don
gratuit.

Lorsque les comtes de Provence, à bout de ressources pécuniaires, s'adressaient à leurs sujets pour combler le déficit du trésor ou pour les expéditions d'outre-mont, ils convoquaient les Etats qui

réunissaient les représentants des Trois Etats et leur exposaient leur situation financière. Après discussion, les Etats votaient la somme demandée, c'est-à-dire le don gratuit ou « gracieux » et la répartissaient sur ceux qui étaient assujettis à l'impôt, la fixant « à une cotisation de tant de florins, de francs ou de deniers par feu ». Quelquefois, les seigneurs et le clergé furent contraints par le roi à contribuer à certaines dépenses. Ce que l'on peut affirmer, c'est que, dans les circonstances tragiques de l'histoire provençale, ils prirent part aux dons votés par les Etats. D'un autre côté, lors de l'affouagement de 1471, l'on décida « que les biens incorporés au patrimoine de l'Eglise seraient à l'avenir soumis aux charges communales (1) ».

Le Capage, impôt personnel levé même sur la noblesse et sur chaque chef de famille, était exigé dans les cas extraordinaires, comme en 1397, lors de l'invasion de Raymond de Turenne.

Service militaire.

Sous la domination romaine, tout citoyen était tenu au service militaire. Sous la première et la seconde race, quand la guerre était défensive, les centeniers y conduisaient cent hommes libres. Plus tard, les centeniers furent remplacés par les chefs des vicairies (2). Enfin, lorsque l'organisation féodale fut achevée, le seigneur qui devait les cavalcades au comte de Provence et les Communautés, auxquelles incombait la même charge, levait des troupes pour accompagner le comte à la guerre ; la cavalcade, qui durait ordinairement quarante jours, pouvait être prolongée au-delà.

(1) *La Provence au Moyen-Age*. — V. Bourriley et R. Busquet

(2) Le mot viguerie était la corruption de vicaire.

Les forteresses et les châteaux situés à la frontière de la province étaient défendus par une garnison; le châtelain ou le capitaine était appointé et les sergents également; ceux-ci recevaient quelquefois en solde dix deniers par jour.

Guetteurs sur le Littoral. Contre les invasions des pirates qui s'avançaient tout près des côtes, des guetteurs veillaient, afin de signaler les navires en vue et allumaient autant de feux qu'ils apercevaient de navires. Depuis un temps immémorial, les côtes étaient gardées par trente-deux postes, de la Turbie aux embouchures du Rhône. Peut-être ce système de préservation remontait-il aux invasions des Sarrasins (1) ?

Les États. Les intérêts des Provençaux devant les Comtes étaient soutenus par les Etats, dont la constitution remontait à la fin du douzième siècle, et qui participaient à l'administration du Comté. Ils étaient la continuation des cours plénières, placées entre le souverain et le peuple, défendant celui-ci contre les empiétements et les abus de celui-là, servant de trait d'union entre le pouvoir royal et la nation, faisant accepter à cette dernière les demandes quelquefois exigeantes du premier. Le roi convoquait ordinairement les Etats qui se réunissaient tantôt dans une ville de Provence et tantôt dans une autre; cependant, c'est à Aix qu'ils se réunissaient le plus souvent.

Une représentation des Trois-Ordres formaient la composition des Etats : les deux archevêques d'Aix et d'Arles, les onze évêques du Comté, les prévôts des chapitres métropolitains et des collégiales,

(1) En 1178 les Sarrasins d'Espagne avaient saccagé Toulon.

etc., siégeaient au titre du clergé. Puis venaient les possédants fiefs et enfin les représentants des communautés invitées par le sénéchal à envoyer un député à l'assemblée. Une réunion préalable se tenait généralement dans le chef-lieu de circonscription, qui avait le droit d'élire au moins un député.

Les délibérations des Etats étaient rédigées en langue provençale; ce qui prouve que, sous les Comtes, cette langue du terroir était non seulement parlée par le peuple, mais par tous les Provençaux, de quelque rang qu'ils fussent. Le roi ou son représentant ouvrait la première séance en exposant la situation du Comté, et en faisant connaître la somme qu'il demandait comme don gratuit ; tout cela compris sous le nom de *preposta*. L'archevêque d'Aix et, à son défaut, l'archevêque d'Arles, présidaient les séances subséquentes. Les députés, après avoir voté le don gratuit, votaient les contributions qui devaient constituer ce don ; ils nommaient les *culhidors*, joli mot pour désigner ceux dont la charge consistait à recueillir les recettes des impôts dans chaque baillie et dans chaque viguerie ; recette versée ensuite entre les mains des trésoriers généraux; ceux-ci étaient le plus souvent des bourgeois. Les *ausidors*, auditeurs des comptes, exerçaient un contrôle sur la gestion des trésoriers. Quelquefois, les représentants des trois ordres se réunissaient en petit comité dans la viguerie et la baillie, pour nommer le *culhidor* et le trésorier général.

Les Etats n'avaient jamais pu obtenir du roi la création, entre les sessions, « d'un organe permanent à compétence générale »; en un mot, de « défenseurs des priviléges provençaux ». Le roi, jaloux de son autorité, disait être lui-même ce défenseur.

Néanmoins, au XV^e siècle, le rôle des Etats consista particulièrement à s'opposer à la violation des statuts provençaux et à demander au souverain leur modification et une plus libre interprétation du droit privé, qui n'était que la continuation du droit romain. L'action des Etats fut donc très étendue sous les Comtes.

Lorsque, à son avènement au comté de Provence, Charles I^r y introduisit des légistes, c'était surtout afin de percevoir « le montant de la redevance en deniers et en nature » que ses vassaux lui devaient et récupérer celles qui étaient tombées en désuétude. Déjà, Raymond Bérenger V avait réorganisé l'administration du comté; ses résultats furent très importants au point de vue législatif et au point de vue de l'organisation générale. Charles I^r fit faire un pas de plus à la centralisation financière et à l'augmentation des revenus du domaine; *l'albergue*, sous ce roi, était au taux de douze deniers par feu et la *quiste*, nous l'avons déjà dit, ne pouvait dépasser six sous royaux (par feu). Les droits de péages rapportaient énormément au domaine, ainsi que le produit de la gabelle. On comptait à cette même époque neuf greniers à sel, dont le rapport net se chiffrait à environ 350.000 fr. Charles I^r bénéficia encore du montant des décimes que le Saint-Siège l'avait autorisé à lever sur le clergé. Ainsi, après lui avoir concédé le royaume de Sicile, le Pape lui fournissait les moyens matériels d'entrer en possession de ce royaume, car c'est de la Provence surtout que Charles tira les subsides pour la conquête de la Sicile.

Charles II, pour centraliser les recettes des impôts, créa la Chambre des Comptes et parmi les statuts les plus remarquables qu'il promulgua, il

Remarquable faut citer celui qui protégeait le paysan, en défendant que ses outils de travail lui fussent enlevés, ainsi que ses animaux de trait et de labour ; pareille défense concernait les messagers ; il était interdit de faire pendant la nuit des inventaires et des saisies, « de rien saisir dans la chambre des femmes en couches, de rien prendre des vêtements des femmes et de toucher aux couvertures des lits ». En quelques années, la situation du peuple s'était améliorée, puisque ce dernier dispositif ne concernait, d'après les statuts de Charles I^{er}, « que les chevaliers, les nobles et leurs femmes » (1).

Le Parlement de Louis II. En 1415, Louis II institua un Parlement, dans la composition duquel six juges avaient le titre de *Présidens*, pour simplifier l'administration judiciaire et jugeaient en dernier ressort. Les charges d'avocat et de procureur royal étaient supprimées ; on ne laissa subsister que celle d'avocat et de procureur royal (ou fiscal), appointé à 500 francs d'or.

Le Conseil Eminent. A la mort de Louis II, son fils, Louis III supprima ce Parlement et le remplaça par un corps analogue, auquel il donna le nom de Conseil Eminent.

L'avocat des pauvres. *L'avocat des Pauvres* apparaît en Provence au XIV^e siècle. Cet avocat devait défendre devant toutes juridictions, même devant le conseil royal, les orphelins, les veuves, les religieux ; en un mot, tous ceux qui étaient obligés de recourir à l'assistance judiciaire.

(1) R. Busquet.

CHAPITRE XIX

LE TRAITE D'UNION

Voilà donc le grand fait accompli. Depuis Clovis, qui était venu assiéger Arles en 508, tous les rois de France avaient convoité la Provence. Jean le Bon aurait voulu que l'un de ses fils épousât Jeanne I^e, mais ce projet ne fût point dans les goûts de Jeanne, qui ne partagea la royauté avec aucun prince, après la mort d'André de Hongrie. Pour éviter l'annexion à la France, que Raymond Bérenger V pressentait avec regret, il songeait à donner sa fille Sancie en mariage à Raymond VII, comte de Toulouse; les deux comtés auraient alors fait bloc, au Midi, contre la grande nation voisine. On sait qu'il n'en alla pas ainsi. Philippe le Hardi hérita du comté de Toulouse et Louis XI de celui de Provence. Fatalement, cela devait se produire. Sans doute, les patriotes provençaux le regrettèrent profondément et justement. Pour obtenir quelque faveur méritée ou non, et pour se faire rendre justice, ils durent trouver que le roi de France était bien loin et bien haut; mais des souverains comme quelques-uns qu'ils avaient eus, des souverains comme Raymond Bérenger V et René, n'apparaissent-ils pas qu'une fois dans la vie des peuples? Le temps était passé des petites nationalités; il fallait à la France des ports sur la Méditerranée; il lui fallait cette contrée qui, géographiquement, lui appartenait; il fallait à sa couronne le beau fleuron de Provence. Mistral, avec son grand sens des situations historiques, l'a dit heureusement :

“Franço émé tu meno ta sorre

Gandissès-vous ensén alin vers l'aveni
Au grand prefa que vous appello... (1)
Tu sies la forto, elo es la bello ! »

Si l'on envisage l'hypothèse d'une Provence isolée, sous le gouvernement des princes lorrains par exemple, l'on peut se dire qu'à tout instant le moindre fait eût servi de prétexte au roi de France pour l'envahir et, à la fin, se l'approprier. Ce qui eût été pire que la cession de René d'Anjou.

Et l'histoire de Provence, proprement dite, devrait se clore ici, car, comme le fleuve va à la mer et confond ses eaux avec la sienne, ainsi le peuple provençal se confondit avec les autres peuples que la France avait réunis à elle. D'ailleurs, et pour notre dam, les rois de France tendirent de plus en plus à absorber ce qui devait être distinct. Mais cette province possédait une telle vitalité qu'elle lutta toujours pour défendre ses droits méconnus. Et, cependant, les Provençaux avaient éprouvé une si vive affection pour leur bon roi René qu'ils considérèrent sa parole comme sacrée et son testament comme intangible. Peu de communautés et peu de seigneurs se rangèrent au parti de René de Lorraine, petit-fils de leur avant-dernier roi, lorsqu'il revendiqua la Provence comme son héritage naturel; peut-être aussi y discernèrent-ils le sujet de futurs conflits. Du reste, une guerre éclata immédiatement. Yolande, fille de René, prit le titre de reine des Deux-Siciles, comtesse de Provence : son

(1) Mirèio Cant XI

fils René de Lorraine vint en Provence faire valoir ses droits par les armes; ses partisans s'emparèrent d'Apt, de Forcalquier, de Manosque, d'Entreveaux et de toute la viguerie de Grasse. Louis XI s'émut de cette levée de boucliers ; il fit occuper militairement la Haute-Provence, démolir des châteaux, destituer des viguiers et des capitaines, et l'on sait que l'astucieux monarque devait toujours avoir le dernier mot.

Palamède Forbin. Le vrai souverain en Provence fut, pendant quelque temps, Palamède de Forbin, qui avait négocié l'union de notre province à la couronne de France. Louis XI le nomma Lieutenant-Général et l'on prétend que, retournant la phrase célèbre de Hugues Capet : « Qui t'a fait comte ? »... Louis XI aurait dit à Palamède : « Vous m'avez fait comte, mais je vous ai fait roi. » Il en avait, en effet, non pas le titre, mais l'omnipotence ; il distribuait les charges et les faveurs à son gré, pardonnait ou punissait les crimes, assemblait les Etats et levait de nouveaux impôts. Des jaloux, ou peut-être des seigneurs irrités par les procédés arbitraires de Palamède, le desservirent auprès du roi, qui l'appela auprès de lui, afin qu'il rendît compte de sa gestion ; en attendant, le roi le priva de sa charge jusqu'à sa complète justification. L'enquêteur Jean de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, ne put relever contre lui aucun délit ; les Marseillais embrassèrent chaleureusement la cause de Forbin et offrirent même de superbes cadeaux à Baudricourt pour prouver en quelle estime ils tenaient Palamède. Ces cadeaux plaidèrent éloquemment la cause du noble inculpé, auquel le roi de France rendit sa charge, mais amoindrie, et Charles VIII le disgracia complètement.

Mort de
Louis XI.

A l'occasion du mariage du dauphin, qui devait épouser à Amboise Marguerite d'Autriche, Louis XI demanda à l'assemblée des Etats de Provence de nommer des députés pour assister à ce mariage. Les seigneurs d'Entrevennes (1), de Seynes et de Sénas représentèrent la province; Jacques de Candolle, la ville de Marseille; Louis Corréis et Reinaud, celle d'Arles, terre adjacente. Au lieu d'assister à la cérémonie d'un mariage, les députés assistèrent à une cérémonie funèbre, car Louis XI était mourant lorsque les Provençaux arrivèrent à Amboise. Ils durent, toutefois, prêter serment de fidélité, puisque ceci faisait partie du programme de leur voyage.

A la mort de Louis XI, les dernières formalités par lesquelles l'union de la Provence à la couronne n'étaient pas encore remplies. La dame de Beaujeu, régente du royaume, temporisait pendant que le duc de Lorraine allait demander aux Etats-Généraux assemblés à Tours, l'investiture du comté de Provence. Charles VIII, émancipé, déclarait enfin, en novembre 1485, que « la Provence serait unie à la France, non pas comme une dépendance, mais comme une annexe, comme un principal à un autre principal », qu'elle conserverait sa constitution particulière et ses priviléges. Cette dernière clause était l'essentielle dans cette alliance et la plus importante aux yeux des Provençaux fort attachés à leurs traditions.

Les États
se donnent
à la France.

En réponse à la mémorable parole royale, les Etats de Provence délibérèrent unanimement, au mois d'août 1486, « de se donner d'un cœur franc

(1) Papon.

au roi de France, sous la condition que les coutumes et libertés seraient maintenues et que le pays, inséparable de la couronne de France, y serait attaché, non comme un accessoire à un principal, mais comme un principal à un autre principal », et ils supplierent Sa Majesté de proclamer l'union du comté à la couronne. La réplique ne se fit guère attendre; les lettres datées de Compiègne, le 4 octobre 1486, déterminaient en termes satisfaisants et flatteurs pour les Provençaux les conditions de la réunion : « Les avons adjoint et unys adjoignons et unissons à nous et à ladicta couronne, *sans ce que a icelle couronne ne au royaume ils soient pour ce aucunement subalternez*, pour quelque cause ou occasion que ce soit ou puisse estre, ors ne pour le temps advenir, en aucune manière, ne aussi pour ce aucunement nuyre ne préjudicier ne desrougner à leurs dits priviléges, libertez, franchises, convencions, chappitres de paix, lois, coutumes, droitz, statutz, polices et manières de vivre esditz pays... »

« Le roi de France, disaient entre autres articles, les statuts, règne en Provence en qualité de comte de Provence, et prend ce titre dans tous les actes qui concernent ce pays, à peine, faute de le faire, de nullité de ces actes; mais les actes royaux n'étaient exécutoires en Provence, qu'après avoir été ratifiés et enregistrés par le Conseil royal résidant en Provence. Les charges et offices administratifs et judiciaires de tout ordre ne pouvaient être exercés en Provence que par des Provençaux.» Cette acceptation solennelle du roi de France avait lieu en présence des ducs d'Orléans et de Bourbon, des comtes de Montpensier et de Vendôme, de plusieurs évêques, en un mot, de tous les grands de la Cour.

Les nouveaux souverains ne tinrent pas toujours compte d'un engagement qu'ils eussent dû considérer comme sacré, et ils agirent quelquefois envers la Provence comme envers un pays conquis par les armes (en tâchant, néanmoins, de sauvegarder les apparences, ont remarqué les historiens). Pour l'heure, les annexés ne prévoient pas les empiétements du gouvernement royal; ils sont tout à la joie et dans une imposante manifestation de la volonté nationale, le 9 avril 1487, ils déclarèrent « au milieu des bénédictions du peuple, confirmer, ratifier et homologuer l'union. » Cet acte était garanti par douze évêques, une soixantaine de seigneurs, vingt-cinq vigueries, bailliages, vallées et communautés. Alors seulement, le roi de France put se considérer vraiment comte de Provence et les Provençaux vraiment rattachés à la grande nation française.

CHAPITRE XX

CE QU'ETAIT LA PROVENCE AU MOMENT DE L'UNION

Au moment où la Provence passe de la domination des comtes de la maison d'Anjou sous celle des rois de France, elle est, sinon riche, tout au moins dans un état d'assez grande prospérité.

C'est alors un pays essentiellement agricole. Des forêts, dans lesquelles dominent le pin, l'yeuse et le chêne kermès, ou *avaus*, qui produit le vermillon, couvrent la plus grande part du sol. Le seigle, le froment, l'avoine, la paumelle, l'orge ondulent au souffle des vents et dressent leurs épis à côté.

des pampres verdoyants de la vigne. Les oliviers couvrent une partie des coteaux et la couleur argentée de leur feuillage apporte une note mélancolique à ce tableau. Les monts de la Haute-Provence offrent en été leur fraîcheur et leurs pâtrages aux troupeaux transhumants, qui y demeurent jusqu'en octobre ; dans cette région, on élève également des chevaux. Colmars, Monier, Barcelonnette sont les principales stations de nombreuses bergeries. Les premières neiges venues, les troupeaux quittent la montagne, poussés par leurs bergers à l'air sauvage et au visage basané, les chiens vont et viennent autour des bêtes; les ânes portent dans les « ensarri » (le bât) les agneaux nouvellement nés et parfois aussi des enfants, car les femmes accompagnent souvent leurs maris bergers. Les troupeaux s'échelonnent par les « Carraires », chemins que les communes doivent entretenir; au tintement régulier de leurs sonnailles, ils couvrent par jour quatre lieues et arrivent enfin dans la vaste plaine de la Crau et dans l'île de la Camargue, qui commence à Trinquetaille et finit dans les embruns du golfe de Lion. La superficie de la Camargue est de 84.124 hectares ; là, les chevaux de race locale paissent en liberté, à côté des taureaux camarguais.

En Provence, la mer ajoute ses dons à ceux de la terre. Sur ses rivages, l'on récolte le corail et le sel. Ce dernier produit est expédié à l'intérieur par des voies tracées à cet effet; tel le chemin salier ou sallétier. De nombreuses pêcheries sont établies le long de la côte. Des seigneurs, des communes et des

particuliers possèdent des bordigues. Là, les prud'hommes jugent sans appel sur les faits de pêche, ainsi que le roi René l'avait statué en 1452 et en 1477. La pêche du thon, des mullets, des dorades, de la sardine est abondante.....

Le règne du roi René avait ouvert pour la Provence une ère de prospérité. Dès son avènement, il publia un règlement concernant les fossés d'arrosage; il fit assécher les terrains marécageux tels que les bords de l'Huveaune et du Rhône et garantir par des digues et des levées les terrains exposés aux inondations. Par son initiative, plusieurs routes furent établies à travers la Crau.

Grâce au cens, le cultivateur est alors presque l'égal du propriétaire; il jouit de la terre sans contrôle et peut la cultiver lui-même ou la redonner à cens. La redevance qu'il paye au propriétaire est le plus souvent modeste: un dix-huitième, un vingtième, parfois un vingt-neuvième de la récolte. Il arrive même que la rente censuelle se réduit à une poule !

A la vérité, le rendement de la terre était alors minime; dans des terres de fond comme à Gardane, dans la bastide du roi René, le blé rendait seulement quatre pour un et l'avoine trois; mais la Provence n'était pas aussi peuplée qu'elle l'est aujourd'hui, et l'on vivait de si peu que, pour incroyable que cela paraisse, dans les bonnes années, l'on pouvait encore exporter une partie des produits.

Le roi René donnait lui-même l'exemple de la participation à la vie rurale; non seulement, il avait propagé la culture de la vigne et du mûrier, mais il faisait aussi de l'élevage, ayant dans sa bastide de Gardane, 2.468 bêtes à laine et une porcherie très

fournie. Il encourageait l'élevage par des primes et des exemptions d'impôts, faisait don des terres *gastes* — incultes — à la ville d'Aix. Chose plus étonnante, devançant son temps, il signait, en 1478, avec le marquis de Saluces, un traité pour le percement du Viso, et il en voyait commencer les travaux; « un souterrain mesurant 72 mètres en longueur et 2 mètres 30 en largeur et en élévation, traversa un des rochers de la montagne », afin de favoriser l'échange de marchandises et de produits entre le Piémont et la Provence. Le roi René signait également des accords avec les rois de Tunis et de Bône et envoyait en Tunisie une mission chargée de protéger la sécurité des navigateurs sur les côtes barbaresques, attendu que la Méditerranée était sans cesse sillonnée par les nef provençales.

Bien que jouant dans la vie économique du pays un rôle plus effacé que l'agriculture, l'industrie avait, à cette même époque, acquis un développement nullement négligeable. Depuis les invasions sarrasines, les Provençaux savaient utiliser l'écorce des chênes-lièges et extraire la résine des pins maritimes qui croissaient en abondance dans l'intérieur du pays. Plus tard, une sidérurgie d'une certaine importance s'était créée; des fourneaux à fer et des martinets, mis par des chutes d'eau, avaient été installés et le grand Palamède de Forbin possédait, à Barjols, l'un de ces martinets. Les verreries de Marseille acquéraient une telle renommée que le pape Jules II appela, à Rome, deux artistes marseillais, Claude et Guillaume, pour décorer les fenêtres du Vatican. Les verriers de Goult furent tous exemptés d'impôts par le roi René et les autres habitants de ce village reçurent un réduction de dix florins sur leur quote-part annuelle. Les savonne-

ries de Marseille continuèrent à jouir de leur antique renommée et leurs produits constituèrent un apport sérieux au commerce, dont l'essor était parallèle à celui de l'agriculture et de l'industrie.

Les nobles ne craignirent point de s'abaisser en se livrant au négoce; ils devenaient alors nobles *mercatores* et, à Marseille, armateurs pour la plupart. D'autres s'associaient avec les *nourruiers*, qui conduisaient leurs troupeaux dans les montagnes des Alpes. La société en commandite n'est pas une nouveauté, car elle existait à la fin du XV^e siècle; des nobles confiaient de l'argent à des marchands et s'unissaient à eux pour le faire prospérer. Elzéar de Pontevès s'associait avec Jehan Gauquier, chaussetier de Barjols; Fouquet d'Agoult, seigneur de Rognes, avec Pierre Vento, marchand à Marseille. L'origine de quelques familles nobles de cette époque est modeste : les Guiran de la Brilhanne tenaient boutique d'épicerie; Vincent Bompar, devenu conseiller du roi et maître national, était le fils de Pierre Bompar, éleveur de bestiaux. Les Deydier de Rians étaient l'un charpentier ou, pour parler le langage d'alors, *fustié* à Aix, l'autre travailleur sur bois à Rians. Honoré de Valbelle, le mémorialiste si précis, se qualifiait de maître apothicaire. D'autres, au contraire, avaient dû se livrer à quelque humble commerce. Les Valavoire de Sisteron dont l'origine remontait aux Croisades, devinrent marchands de chausses. Louis Bruni de Salon vendait des aromates. Les pauvres étaient en ce temps très pauvres et les soi-disant riches, fort peu riches, puisque au XIV^e siècle, des nobles provençaux s'appelaient « nobiles mendicantes », nobles mendiants. Cela correspond d'ailleurs à l'époque des ruines amoncelées par Raymond de

Turenne, car, Dieu merci, au moment de l'union, on n'en était plus là ; la Provence revivait et l'essor imprimé par le roi René fût allé grandissant s'il n'eût été momentanément suspendu par les deux invasions des Impériaux.

Sans doute, bien des choses laissaient-elles à désirer. L'argent était fort rare et le taux de l'intérêt dépassait 20 o/o par an. Dès le XV^e siècle, les Provençaux s'aviserent cependant de ne pas laisser leur argent entre les mains des Florentins et des Lombards et, à leur tour, devinrent banquiers.

Nous avons dit précédemment que la Provence n'était pas très peuplée au XV^e siècle. Il faut remonter jusqu'aux désastreux pillages de Raymond de Turenne, afin d'en trouver la cause, puisque, au XIII^e siècle, ce furent des Provençaux qui repeuplèrent quelques villes d'Italie. En compensation, deux cents ans plus tard, des seigneurs provençaux durent appeler à leur tour des paysans transalpins pour repeupler et défricher en Provence : telle la baronne de Cental, qui amena, dans le Luberon, des Vaudois de sa vicomté de Démont, en Savoie. Gaucher de Brancas fondait le village de Vitrolles (Vaucluse). A la même époque, c'est-à-dire de 1507 à 1521, les Forbin créaient, sur les bords de la Durance, La Roque d'Anthéron et Saint-Estève-Janson. Là, des terres arables et d'une extrême fertilité, remplacait bientôt les canniers des îles et les sauvages broussailles des collines des Costes. Les dernières années du XV^e siècle furent marquées, en Provence orientale, par la résurrection ou la création d'un certain nombre de communes. C'est ainsi que l'on vit Saint-Laurent-du-Var, Biot, Carnoules, Pontevès, Vallauris, Saint-Tropez, ruiné une première fois par les Sarrasins, Ollioules, qui

donna naissance, en 1502, à la petite ville et au port commerçant de Saint-Nazaire (Sanary).

Au point de vue intellectuel, un grand progrès s'était accompli. Nombre de communautés possédaient déjà à l'époque de l'union de « petites écoles » créées, on le sait, par Charlemagne. L'initiative de la diffusion de l'enseignement vint du clergé, qui se conformait en cela aux canons du Concile d'Arles (813), si célèbre dans les annales des Gaules. Un évêque d'Orange, Monseigneur Dame, se faisait représenter à ce concile, au cours duquel on devait s'occuper de l'éducation des enfants. Chaque évêque devait, d'après les décisions des cardinaux, se considérer comme le protecteur du pauvre et le défenseur du peuple; le 14^e canon obligeait chaque pays à nourrir ses pauvres dans les temps calamiteux; le canon suivant établissait jusqu'à l'uniformité et l'exactitude des poids et mesures.

Les conciles de Latran et celui de Trente donnèrent des instructions aux recteurs et aux curés pour l'ouverture d'écoles, à l'ombre des églises et des abbayes. Ainsi en fut-il pour celle de Saint-Victor. « Cette vieille abbaye avait acquis au près et au loin une telle réputation qu'à partir du XI^e siècle, de tous les points du Midi, on s'était adressé aux abbés de cette église pour instruire les intelligences (1)... » Puis l'instruction devint le souci des consuls, qui choisissaient le régent de chaque école et fixaient ses gages par contrat ; ils écouteaient les doléances des parents et, en un mot, endossaient la responsabilité de l'école. Ainsi en était-il à Saint-Maximin, en 1427 et au Luc, en 1474. A Manosque,

(1) Mgr Chaillan. — Studium papal de Trete.

au XV^e siècle, l'instituteur est un fabricant de tuiles. A Barjols, à cette même époque, l'on stipule dans certains contrats que tels et tels enfants seront placés dans les écoles. Les livres de raison sont, à cet égard, très suggestifs; ils prouvent clairement que savoir lire, écrire et compter était alors chose courante et le fait de beaucoup. Ce qui précède concerne l'instruction primaire; mais l'instruction sépérieure n'était pas négligée.

Louis II, ce prince éclairé, digne fils de Marie de Blois, créa l'Université d'Aix, ville qui, avant 1409, possédait des maîtres en théologie, des docteurs en droit canon et civil. Louis II compléta ce centre d'études; il en fit un *Studium generale*, que le pape Alexandre V reconnut par une bulle; toutefois, cette Université ne fut point papale comme tant d'autres, mais resta comtale, puis royale. Le roi René y joignit une chaire d'anatomie. En 1418, les syndics de la ville d'Aix avaient acheté un terrain pour y bâtir les écoles publiques et réuni des manuscrits destinés à former une bibliothèque publique aussi. A Marseille, jusqu'en 1362, « tout citoyen avait le droit, moyennant certaines conditions de capacité, de tenir des écoles publiques. » Mais à cette époque, l'évêque Guillaume Sudre révoqua tous les instituteurs laïques et n'accorda qu'au clergé le privilège d'enseigner. Les professeurs de grammaire, de logique et de belles-lettres furent donc tous des clercs. Plus tard, les consuls marseillais demandèrent au Pape d'obliger le clergé à contribuer aux charges publiques et à fonder dans leur ville une Université.

Depuis 1365, florissait à Manosque le *Studium Papal*, qui y avait été transporté de Trets.

Par le court exposé qui vient d'être fait de l'état de la Provence au moment de l'union, l'on se rend bien compte de l'importance du concours matériel et intellectuel que la province, nouvellement unie à la France allait lui apporter.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

Préface	v
Le Visage de la Provence.....	
Chap. I. — Préhistoire de la Provence.....	1
Chap. II. — Fondation de Marseille. — Les Phocéens en Provence.....	4
Chap. III. — Domination romaine.....	10
Chap. IV. — Etablissement du Christianisme. — Ses résultats.....	16
Chap. V. — Les grandes invasions.....	20
Chap. VI. — Domination des Ostrogoths et des Francs	27
Chap. VII. — Les Sarrasins en Provence...	33
Chap. VIII. — Les Bosons.....	37
Chap. IX. — Les Communes.....	44
Chap. X. — Les Provençaux aux premières Croisades. — Les Comtes de Barcelone, Comtes de Provence.....	51
Chap. XI. — Maison de Barcelone-Aragon. Les Provençaux durant la guerre des Albigeois. — Raymond-Bérenger V.....	62
Chap. XII. — Les Troubadours. — Mariage de Béatrix de Provence.....	76
Chap. XIII. — La Provence sous la première Maison d'Anjou. — Pétrarque.....	84

Chap. XIV. — La Reine Jeanne	98
Chap. XV. — Régence de Marie de Blois...	114
Chap. XVI. — Yolande d'Aragon. — René d'Anjou hérite du Comté de Provence et du royaume de Naples.....	127
Chap. XVII. — Le roi René.....	133
Chap. XVIII. — De l'organisation civile et des Institutions provençales	144
Chap. XIX. — L'Annexion	155
Chap. XX. — Ce qu'était la Provence au moment de l'Annexion	160

Achevé
d'imprimer par
Mistral, à Cavaillon,
le vingt-un novembre mil
neuf cent vingt-cinq,
pour la Revue
« Le Feu »

Éditions de la Revue "LE FEU" Aix-en-Provence

Li Mirage, par FARFANTELLO; poèmes provençaux avec traduction.

1 volume broché, pur fil Lafuma	25,00
" alfa, bouffant	7,50

Lou Lausiè d'Arle, par JOSEPH d'ARBAUD; poèmes provençaux avec traduction (nouvelle édition).

1 volume in-8, réimposé, fil Lafuma	25,00
1 volume in-16 jésus	7,50

La Forêt de Barbarie, roman par MARIE-ANTOINETTE BOYER.

Edition originale sur alfa	5,00
----------------------------------	------

Massena et sa famille, par PIERRE SABOR.

1 fort vol. in-8 raisin, avec 33 grav. hors-texte et 17 tableaux généalogiques.	
Hollande	100 "
Pur fil Lafuma	75 "
Registre	35 "
Velin ordinaire	20 "

Doit-on admettre la langue de Mistral au Bac-
caleuréat, par EMILE RIPERT, enquête et conclu-

1 volume	5,00
----------------	------

Grammaire Provençale, par BRUNO DURAND archi-

viste-paléographe; Préface de JULES PAYOT, rec-

teur honoraire de l'Université d'Aix

1 volume cartonné	5,00
-------------------------	------

Cavaillon. Imprimerie MISTRAL (Téléphone 20)

